LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: ensoleillé avec passages nuageux cet après-midi. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé. Détails en page 6.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 98 Montréal, mercredi 30 avril 1975 S. Pie V

Plus un seul Américain au Vietnam

Saigon se rend sans condition

SAIGON (d'après AFP, AP et Reuter) — Dans un dramatique message radiodiffusé, le général Duong Van Minh a annoncé ce matin la reddition sans condition de Saigon au Gouvernement révolutionnaire provisoire. Le président sud-vietnamien a demandé à ses troupes de cesser les hostilités et demandé en même temps "aux soldats frères du GRP" de mettre fin aux combats. "Big" Minh a enfin ajouté, dans sa déclaration historique de quelques phrases qu'il attendait "ici" le GRP afin de "discuter du transfert des pouvoirs dans l'ordre afin d'éviter une inutile effusion de sang."

Aussitôt, l'état-major général a donné par radio ordre aux généraux, aux commandants d'unités et à tous les soldats gouvernementaux de suivre les instructions du général Minh. L'ordre du jour ajoute que le "commandement militaire est prêt à prendre contact avec le commandement de l'armée du gouvernement révolutionnaire provisoire pour réaliser le cessez-le-feu sans effusion de sang."

Il était à ce moment-là 10 heures 25, mercredi matin. Les unités avancées du GRP étaient déjà dans les faubourgs de Saigon.

Cette annonce est intervenue peu après le départ d'un dernier contingent de Marines bloqués à l'ambassade américaine par un feu nourri, deux heures après que le président Ford ait annoncé officiellement la fin de l'évacuation des Américains.

Les derniers Américains restés à Saigon ont été évacués hier en catastrophe par 81 hélicoptères au milieu d'un indescriptible chaos, des soldats sud-vietnamiens en colère mitraillant les appareils que des milliers de personnes tentaient désespérément de gagner.

Cette opération gigantesque, qui a coûté la vie à quatre marines et a duré plus de treize heures, a mis fin à plus de vingt-cinq années de présence américaine au Vietnam. Quelque 6,400 personnes ont été transportées à bord des porte-avions et porte-hélicoptères américains qui croisaient au large des côtes vietnamiennes. L'ambassadeur Graham Martin a quitté l'ambassade américaine de Saigon vers minuit avec les derniers hélicoptères, alors que les forces communistes resserraient sur tous les fronts leur étreinte sur Saigon qui peut tomber d'une heure à l'autre.

La présence américaine au Vietnam

Voir page 6: Vietnam



Alors qu'était menée l'opération évacuation pour les uns, c'était pour les autres la bataille de Saigon qui touchait à sa fin, sous les bombes et dans la panique.

(Téléphoto AP)

Choquette dévoile un vaste projet de réforme judiciaire

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, réclame un nouveau partage des compétences constitutionnelles entre Québec et Ottawa pour l'administration de la justice. Conscient de la lenteur d'une telle opération, M. Choquette se contente cependant, dans son livre blanc sur la justice, de proposer les réformes réalisables dans le cadre actuel.

Attendu depuis longtemps et déposé hier à l'Assemblée nationale, le livre blanc intitulé "la Justice contemporaine", ne constitue pas, selon M. Choquette, un "ballon d'essai" mais un énoncé de politique qui engage le gouvernement Bourassa.

La réalisation des nombreuses réformes, proposées dans ce document de 360 pages, s'étalera sur une période de cinq ans et entraînera la présentation de nombreuses lois, dont deux pièces fondamentales: une loi-cadre des tribunaux et une nouvelle loi des juges.

En avant-propos de son livre blanc, M. Choquette consacre une vingtaine de pages au partage des compétences entre le fédéral et les provinces dans l'administration de la justice. Son analyse l'amène à constater que l'équilibre inscrit dans la constitution de 1867 a été rompu par les jugements successifs rendus en faveur du pouvoir fédéral.

"Il est manifeste que le temps est venu de réviser la constitution en ce qui touche la justice", conclut-il. Conscient de la lenteur d'une telle démarche, il ajoute cependant que les recommandations du livre blanc (187 exactement) touchent uniquement les réformes réalisables dans le cadre actuel.

Ces réformes n'en touchent pas moins l'ensemble de l'administration de la justice au Québec et comprennent des changements importants pour le ministère, les tribunaux, les juges, les commissions d'enquête et tout le personnel attaché à cette importante fonction de la société.

- Le ministère de la Justice sera délesté des fonctions relevant logiquement d'autres ministères, à savoir la Protection civile, la Régie des loteries et courses du Québec, la Commission des loyers, la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec et de l'enregistrement des raisons sociales des sociétés.
- Tous les organismes judiciaires sur lesquels le Québec a entière juridiction seront regroupés en un seul tribunal, la "Cour du Québec", présidé par un juge en chef et divisé en sections selon la nature des juridictions exercées (civile, criminelle et pénale, famille et jeunesse, administrative). Selon l'expression de M. Choquette, ce seront les juges et non les tribunaux qui se spécialiseront dans l'une ou l'autre juridiction. Seules la Cour d'appel et la Cour supérieure, administrées par le Québec mais dont les juges sont nommés et payés par le fédéral, demeureront intactes.
- La nomination des juges relèvera désormais d'un Comité de la magistrature qui sera également chargé de la rédaction d'un code de déontologie pour la magistrature. Un comité de contrôle sera également mis sur pied afin de surveiller la compétence professionnelle des juges et les forcer, à l'occasion, à se recycler au Centre permanent de recyclage des juges. Ce comité sera également habilité à prendre des sanctions contre les magistrats, s'il le juge à propos.
- Le livre blanc contient, en outre,

Voir page 6: Réforme judiciaire



Jérôme Choquette

- Tous les tribunaux québécois seront regroupés dans une Cour du Québec
- Une révision constitutionnelle pour refaire l'équilibre perdu

— page 6

- La nomination des juges sera désormais confiée à un conseil de la magistrature
- Les injonctions relèveraient d'un tribunal du travail
- Les citoyens auront accès à leurs dossiers personnels
- Les juges seront invités à respecter le secret professionnel du journaliste

— page 7

faits saillants

QUEBEC (PC) — Voici quelques faits saillants du Livre blanc sur la justice déposé hier à l'Assemblée Nationale et contenant 187 recommandations:

- Réorganisation et regroupement des tribunaux du Québec au sein d'une cour unique devant être connue comme la Cour du Québec.
- Création à l'intérieur de la Cour du Québec de quatre sections: section criminelle, section civile, section administrative et section de la famille et de la jeunesse.
- Création d'une Commission de la protection de la jeunesse rattachée au ministère de la Justice et dont les membres seraient nommés par le ministre de la Justice et le ministre des Affaires sociales.
- Création d'une Commission permanente de réforme du droit.
- Création d'un Conseil de la magistrature pour la nomination des juges.
- Création d'un Comité de contrôle pour régir la conduite des juges.
- Création d'un centre permanent de perfectionnement des juges.
- Indexation du salaire des juges.
- Remise en question par le Québec du partage des juridictions entre les provinces et le fédéral dans le domaine de l'administration de la justice.
- Réforme des lois en matière d'injonction, d'outrage au tribunal et d'application des lois statutaires relatives au monde du travail.
- Construction d'une nouvelle prison pour remplacer Bordeaux et Parthenais.

Des normes très strictes limiteront les abus des commissions d'enquête

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — Avec les retombées des commissions d'enquête sur le crime organisé (CECO) et sur l'exercice des droits syndicaux (commission Cliche), M. Jérôme Choquette croit nécessaire d'édicter des "normes très strictes" afin d'éviter les abus dans l'utilisation de ce procédé utile mais dangereux.

- L'enquête doit être utilisée lorsqu'il est impossible de se servir des modes traditionnels de la justice, en raison de circonstances spéciales, principalement lorsque l'étendue et la complexité d'une situation est telle que la lumière doit être faite au nom de l'intérêt général.
- Il faut que le mandat de l'enquête soit limité dans le temps et le cadre suffisamment bien défini pour empêcher les explorations sans limite de la part des commissaires.
- Il faut qu'il y ait une très grande conscience de la part des commissaires que le moyen de l'enquête représente des dangers considérables et que par conséquent, ils doivent faire une utilisation intelligente et pondérée du huis clos comme d'ailleurs de la défense de publier.

Ces trois conditions apparaissent dans l'avant-propos du livre blanc, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice du Québec.

M. Choquette rappelle d'abord que le recours de plus en plus fréquent aux techniques d'enquêtes a été rendu nécessaire par l'avènement de la société moderne hautement industrialisée et très complexe.

"Quels que soient les facteurs sociologiques et économiques écrit-il, il est devenu impératif de recourir à une utilisation plus fréquente de modes et techniques d'enquête dont l'objet est non seulement de découvrir la vérité sur certaines activités criminelles graves et ramifiées, mais encore de neutraliser l'action des groupes qui y participent."

"Le recours à ces modes et techniques d'enquête, ajoute-t-il, utilisés par exemple sur le crime organisé et l'enquête sur la liberté syndicale dans le domaine de la construction, permet d'éclairer le gouvernement et les parlementaires sur les mesures législatives et administratives à adopter."

Le ministre indique cependant qu'il s'agit d'une mesure d'exception ne devant être utilisée que dans certaines situations particulières, étant donné les dangers qu'elle comporte.

"L'enquête est une exception, écrit-il, par rapport à notre système de droit criminel qui repose sur la présomption d'innocence".

M. Choquette rappelle ensuite que l'enquête force les personnes à témoigner, même contre elles-mêmes et ouvre la porte à la culpabilité par association ou par des preuves insuffisantes.

"Ce danger est très réel, ajoute-t-il, lorsque l'on considère la propension de l'opinion publique à conclure rapidement à la culpabilité fondée à partir d'éléments tenus de preuve".

Faisant sans doute allusion à l'avalanche de manchettes engendrée par les révélations à la commission Cliche, M. Choquette met ensuite en garde contre certaines pratiques de la presse.

"Le rôle des média d'information, qui rapportent souvent les faits d'une façon sensationnelle, peut contribuer à l'instauration d'un climat de soupçons et d'énervement social."

Par ailleurs, M. Choquette consacre trois paragraphes aux relations entre le pouvoir politique et l'administration de la justice, sujet souvent mentionné à l'occasion de l'enquête sur la corruption municipale, qu'on accuse M. Choquette de garder secrète parce qu'elle implique des membres de son parti.

Le ministre écarte d'abord deux conceptions trop étroites: la justice ne saurait être soumise à des impératifs dictés par la politique partisane mais elle ne saurait non plus planer au-dessus de la réalité sociale du moment.

"Une conception de la justice qui voudrait en faire un système en vase clos, sans référence à la conjoncture générale, risquerait de ne pas atteindre son objet et serait inefficace."

C'est pourquoi M. Choquette rejette comme utopique la suggestion d'un procureur général détaché de tout parti politique et du gouvernement en place.

Sans trop dire comment, M. Choquette conclut, en un paragraphe, que le sys-

Voir page 6: Les commissions

sommaire

- Le Conseil scolaire donne des signes de fatigue et de tensions — page 2
- Le CRTC ne s'estime pas lié par le plan de Radio-Canada
- Un "contrat de rêve" pour le stade, selon le RCM — page 3
- Le Vietnam au passé présent: un éditorial de Georges Vigny
- Au bord de la guillotine - Le rêve ou le compromis chez les facteurs: commentaires de Claude Ryan — page 4
- Dossier Indochine — page 8

Les débardeurs restent inflexibles

Avant que le ministre du Travail, M. John Munro, rouvre les pourparlers avec les débardeurs des ports du Saint-Laurent, comme le souhaitaient les membres de la délégation qui s'étaient rendus hier à Ottawa le rencontrer, il faudra que le travail reprenne sur les quais.

Tel est le résultat de cette rencontre d'hier à Ottawa entre des représentants des différentes succursales syndicales des débardeurs qui refusent d'obtempérer à la loi d'exception et M. Munro.

Les membres de ces succursales syndicales seront donc de nouveau convoqués en assemblées générales, appelés à se prononcer sur cette tournure du conflit et décideront s'ils doivent ou non retourner sur les quais.

Leurs chefs syndicaux ont déjà exhorté les débardeurs à reprendre le travail: ces derniers ont été terrassés par une mystérieuse maladie qui les retient à la maison, même si leurs employeurs ont besoin d'eux. Lundi, deux seulement, sur des effectifs de plus de 2,000, étaient au travail.

Hier, paraît-il, ces deux qui n'avaient pas été touchés par la maladie ont été atteints à leur tour et sur les conseils de leur médecin ont été mis au repos.

Les délégués des débardeurs qui s'étaient rendus à Ottawa hier n'ont pu que redire que les membres du syndicat avaient été informés par leurs exécutifs de retourner à l'ouvrage. Nous le répéterons une nouvelle fois, ont-ils déclaré.

Ils auraient souhaité obtenir un assouplissement des conditions de retour au travail. La loi prévoit d'ailleurs que ces conditions pourront être négociées, mais comme l'a affirmé hier M. Munro, il faudra d'abord respecter la loi.

Informés en début de soirée de cette tournure des événements, les débardeurs de Montréal n'ont pu la commenter, faute de détails. Avec de la suite dans les idées, ils ont répondu qu'ils consulteraient d'abord leurs médecins, et que ces derniers décideraient.

En attendant, le gouvernement prendra connaissance du rapport qu'a préparé sur la situation le ministère du Travail, et pourrait décider d'appliquer les sanctions prévues par la loi. Le ministre a laissé entendre que des accusations pourraient être portées jeudi ou vendredi.

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a déclaré à ce sujet aux Communes que le gouvernement pourrait aussi avoir recours à des injonctions. Le gouvernement, a soutenu M. Lang, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour au travail des débardeurs.

Le vice-président pour le Québec de l'Association internationale des débardeurs, M. Norman Quigley, est d'avis que ses camarades sont prêts à tout et qu'ils braveront encore l'ordre de retour au travail.

A l'heure actuelle, les débardeurs n'ont peur de rien, a-t-il commenté, et ils semblent prêts à risquer la prison plutôt que de rentrer dans ces conditions.

Les débardeurs s'objectent à la loi qui est fondée sur un rapport de conciliation qu'ils ont déjà rejeté. D'ailleurs, ils ont

Voir page 6: Les débardeurs

No 1242, 28 avril au 4 mai 1975

L'EXPRESS

- Une semaine avec le Président Ford
- La drogue : que faire ?
- L'agonie de Saigon
- Infarctus:

MÉDECINS
INFIRMIÈRES, ÉTUDIANTS
ET TOUS PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ
TROUVENT À LA LIBRAIRIE
DUSSAULT
RAYON "MÉDECINE ET SANTÉ"
UN VASTE CHOIX DE VOLUMES
EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS
8955, SAINT-LAURENT TÉLÉPHONE 384-8760

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal donne des signes de fatigue et de tensions

une analyse de Lise Bissonnette

Aussi morne qu'ait été la réunion du Conseil scolaire de l'île de Montréal, lundi soir dernier, elle fut peut-être plus qu'aucune autre significative des incertitudes et de la lassitude des commissions scolaires montréalaises figées dans l'attente d'une restructuration scolaire définitive.

C'est en effet dans une quasi indifférence, de nombreuses abstentions, et un quorum toujours menacé par les départs de ses membres que le Conseil a terminé lundi l'approbation des projets de constructions scolaires pour 1975-76. Les sommes impliquées atteignaient environ 11 millions et, s'ajoutant aux projets approuvés une semaine plus tôt, ont fini par dépasser de quelque trois millions le budget d'immobilisation de 51 millions voté en mars dernier.

Avec une belle simplicité que plusieurs de ses collègues semblaient trouver commode, M. Lucien Mouton, de la régionale LeRoyer devait expliquer ce peu d'exigences à critiquer ou même examiner de plus près ces importants projets en se demandant "qui sont les délégués du Conseil pour approuver ou rejeter les voeux des commissions scolaires locales?"

Selon lui, qui considère toujours que les commissions sont "forcées" de siéger au Conseil de l'île, il n'y a que les élus locaux pour connaître vraiment leurs besoins et nul n'a à s'ériger en censeur de leurs projets.

C'est un peu la même philosophie qui avait présidé à l'adoption des budgets d'immobilisations, le 18 mars dernier. Tenant compte du pouvoir d'emprunt du Conseil et des besoins d'équipement scolaire de toute l'île à long terme, les cadres responsables avaient proposé un budget de 34 millions pour 1975-76. Eux-mêmes le trouvaient "agressif" dans les conditions actuelles.

Quelques heures avant la réunion du Conseil, le comité exécutif renversait cette proposition et suggérait une rallonge de plus de 16 millions. M. Jacques Mongeau, le président, déclarait que "pour le bien de la population et des enfants, les obstacles financiers ne doivent pas nous arrêter". Atteignant ainsi 51 millions, le budget permettait de répondre favorablement à toutes les demandes de construction ou d'aménagement formulées par les huit commissions scolaires du Conseil.

Pour quelque temps du moins, puisque, un seul mois plus tard, s'y ajoute déjà un dépassement de trois millions, à la faveur de légers remaniements de certains projets.

Derrière ces questions de gros sous s'affrontent poliment deux tendances. D'abord celle des hauts fonctionnaires du Conseil qui font figure, pour les commissaires, d'une jeune technocratie trop rationnelle, dont on loue la compétence sans craindre de rejeter les analyses. Ces fonctionnaires croient devoir envisager globalement les problèmes d'équipement sur l'île. Le Conseil leur semble avoir été justement créé pour introduire quelque rationalité dans le développement inégal et souvent anarchique des anciennes commissions qui se côtoyaient en s'ignorant.

Seconde tendance, celle des membres du Conseil qui y sont délégués par leur commission scolaire respective. Portés à plus de libéralités financières puisqu'ils défendent les intérêts de leur territoire et d'une population bien identifiée, ceux-ci craignent en outre la multiplication des technocrates et de leurs avis. Ils combattent la centralisation administrative sur l'île, qui pourrait les placer devant le fait accompli, avant même que le comité sur la restructuration scolaire ait terminé ses travaux.

Beau cas, à ce propos, que celui de l'école Louis-Hébert du quartier Rosemont, qui était à l'ordre du jour lundi soir. Il s'agit d'un projet d'aménagement en polyvalente d'une école existante, au coût de huit millions. Différé de délais en délais, de modifications en revisions, depuis avril 1968, le projet tombait pour son malheur sous la grille sévère des fonctionnaires du Conseil qui proposaient tout simplement de le rejeter. Dès 1978, disent-ils, les places polyvalentes de la région 4 de la CECM suffiront à recevoir toute la clientèle du secteur, au deuxième cycle du secondaire.

Mais on ne convainc pas aussi froidement une population, dont certaines personnes assistaient à la réunion, et dont près de 6,000 enfants seront sans services polyvalents en septembre prochain. Comme Louis-Hébert, nombre de projets perdent leur raison d'être à cause de la "catastrophe démographique" après avoir souffert de délais indus au moment où ils étaient le plus urgents.

La présidente de la CECM, Mme Lavoie-Roux a donc défendu avec succès le projet au nom de la "vie du quartier", de la longue patience de la population et de son droit à ne pas voir ses enfants dispersés dans des écoles des régions avoisinantes faute d'avoir pu obtenir une polyvalente avant la période d'austérité.

Même scénario pour l'école Sophie-Barat, de la région 5, pour laquelle la CECM requérait divers services (auditorium, gymnase, réaménagement de bibliothèque) et la construction de certaines aires pour l'enseignement professionnel. Les fonctionnaires arguent que certaines polyvalentes dans les régions limitrophes ont déjà des aires professionnelles plus ou moins vides d'élèves. Mais la région 5 n'a à peu près pas de services polyvalents, dit la CECM, et c'est encore une fois les nécessités de la cohésion du quartier qui emportent la décision.

Même le conseiller John Gardiner, du PSBGM, ordinairement rangé aux côtés des populations convaincues de leur droit, commençait lundi à se demander si le Conseil ne se prononçait pas un peu trop gratuitement. Il aurait aimé pour sa part, avoir devant lui des cartes scolaires, des points de comparaison, une grille de priorités.

Rappelons cependant que le Conseil n'applique justement aucune grille de priorités sur l'ensemble des projets de l'île de Montréal. On les présente à la queue leu leu, et ceux de la CECM qui furent étudiés lundi soir ont failli rester sur le carreau pour être apparus en fin de liste au moment où on dépassait le seuil fatidique des 51 millions. Ce contre quoi Mme Lavoie-Roux s'est élevée avec vigueur, s'apprêtant à réclamer dès lors qu'on revise au mérite tous les projets déjà approuvés.

Admettant certes que les critères économiques ne sont pas les seuls à prévaloir quand il s'agit de doter une population de services d'enseignement, les fonctionnaires du Conseil disent n'avoir pas encore le personnel nécessaire pour procéder aux analyses de type socio-culturel qui devraient être intégrées à leurs recommandations et qui pourraient souvent les modifier.

Mais c'est là une cercle vicieux puisque les commissions scolaires se montrent hésitantes à renforcer le cercle déjà fort assuré des technocrates.

L'inconnue qu'est l'opération restructuration scolaire nourrit évidemment toutes ces tensions. Pour les fonctionnaires du Conseil, l'apparition de nouvelles divisions scolaires sur l'île pourrait chambarder certaines divisions artificielles entre territoires et rendre inutiles certains importants investissements. Pour les délégués des commissions scolaires, il faut justement consolider l'acquis et possiblement l'augmenter au cas où une forte centralisation viendrait imposer une planification plus directive.

On peut enfin se demander si, avec les chutes démographiques, l'île de Montréal n'est pas à la veille d'atteindre la saturation des équipements scolaires. Selon le conseiller-cadre en équipement du Conseil, M. Bernard Trudeau, il reste environ un dernier cinq pour cent de besoins à desservir, et une ou deux polyvalentes dont la construction ne soit pas encore décrétée.

Pour certains élus scolaires, tel M. Pierre Légaré de la CECM, les raisons de la démographie sont des fauxfuyants, qui ne doivent pas obséder le Conseil à ce point. "Au lieu de parler d'écoles à moitié vides, il faudrait peut-être parler d'écoles à moitié pleines", déclarait-il lundi soir, en rappelant que les établissements peuvent et doivent se muer en pôles communautaires des quartiers et servir à d'autres besoins que la stricte scolarisation formelle des jeunes.

La réalité économique du Québec semble moins généreuse. Il est loin d'être sûr en effet que le Conseil scolaire pourra emprunter à long terme les 80 millions que ses projets d'immobilisation le contraignent à chercher sur le marché, compte tenu du refinancement dû à ses obligations antérieures. Les anciennes commissions scolaires allaient ensemble chercher, bon an mal an, quelque 50 millions.

Pour le clan des "rationnels", il faudrait de la discipline et de "l'autocontrôle": pour celui des audacieux, il faudra de l'imagination et de solides convictions quand viendra le temps, car il viendra certainement, d'affronter le Conseil du Trésor, en dernier lieu responsable des autorisations. Le "gel des constructions scolaires", rappelons-le, est venu à pareille date l'an dernier.

Les eaux propres, question d'argent

par Gilles Provost

QUEBEC — "On va épurer les eaux d'égouts le jour où les Québécois l'exigeront et seront prêts à payer. (...) Malheureusement, les citoyens n'en voient pas assez la nécessité pour assumer les coûts et pour faire pression sur les autorités politiques. C'est la pierre d'achoppement. Il a un gros problème de finances municipales et les fonds ne sont pas aussi disponibles qu'on le souhaiterait, même aux paliers supérieurs du gouvernement."

C'est ce qu'a affirmé hier le directeur-adjoint des Services de protection de l'Environnement du Québec, M. Réal L'Heureux, dans le cadre du congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), à Québec. M. L'Heureux répondait alors à un participant qui lui demandait pourquoi on perd tant de temps à faire des études scientifiques alors qu'on semble décidé à ne pas traiter les eaux usées de la ville de Québec.

Ce même participant a alors demandé pourquoi les citoyens devraient faire toutes sortes de pressions pour que les gouvernements investissent dans l'épuration des eaux alors que les autorités municipales n'attendent pas les pressions populaires pour mettre en chantier des projets comme l'autoroute est-ouest de Montréal ou les jeux Olympiques. Cette question n'a pas obtenu de réponse.

La journée d'hier a porté surtout sur la région de Québec, tant au point de vue des possibilités récréatives sur le Saint-Laurent qu'au sujet de l'épuration des eaux.

Présentement, le Bureau d'aménagement des eaux du Québec métropolitain (BABQM) a mis en chantier deux "diffuseurs" qui recueilleront toutes les eaux d'égouts de Québec et de Sainte-Foy et qui iront les rejeter au large, dans le fonds du fleuve.

Ce projet coûtera au moins $22 millions mais même les promoteurs du projet ont admis que ces investissements ne réduiront aucunement la charge de pollution rejetée dans le Saint-Laurent....près des rives où l'eau est souvent stagnante, on les déversera au large où le courant est plus rapide.

Il est vaguement question de construire aussi une usine d'épuration des eaux mais la date n'est pas fixée et on attend de voir l'effet de l'installation du "diffuseur" pour décider quel type de traitement sera nécessaire et à quel moment on devra se résoudre à construire une usine d'épuration.

M. L'Heureux a admirablement exprimé l'incertitude qui entoure l'usine d'épuration de Québec en disant que l'installation d'un diffuseur est une "étape essentielle mais probablement pas finale."

Plusieurs spécialistes de l'étude du Saint-Laurent qui constatent de jour en jour que le fleuve n'est plus capable de "digérer" la masse énorme de déchets qu'on y déverse ont mis en doute le bien fondé de la décision de la ville de Québec et ils ont exprimé leurs craintes que ce recours à la simple "dilution" des saletés ne crée un précédent qui serait ensuite imité par toutes les autres municipalités du Québec.

Un des partisans du projet, l'ingénieur Jean-Louis Verrette, a toutefois soutenu que l'on ne peut construire d'usine d'épuration des eaux avant de savoir exactement le contenu des égouts et les variations très rapides de leur contenu. Selon lui, les variations du contenu des égouts des villes sont tellement importantes et rapides qu'il est difficile de prévoir le contenu du collecteur général simplement en analysant les égouts dispersés actuels.

"Trop souvent, on a construit des usines d'épuration sans savoir ce qu'on avait à épurer exactement et c'est pourquoi le rendement des usines actuelles est très faible et souvent dérisoire", at-il dit.

M. Verrette a aussi souligné que les mouvements de l'eau du fleuve, là où aboutira l'eau d'égouts, favoriseront un mélange et une diffusion rapide. Peu après, il disait pourtant que l'eau du fleuve se mélange mal sur le plan transversal et que les déchets rejetés près de Québec n'atteindront les rives qu'au bout de 40 à 100 milles.

Ceux qui s'opposent au projet de "diffuseur" de la ville de Québec pour éviter que la même "erreur" se refasse ailleurs ont aussi reçu une aide inattendue de la part de M. Gustave Jolicoeur de la firme Atlas Construction, celle là même qui est chargée de construire le tunnel menant au "diffuseur".

M. Jolicoeur a fait état des problèmes techniques très difficiles auxquels il doit faire face parce que le roc du fond du fleuve est de très mauvaise qualité: simplement par exposition à l'air et à l'eau il se gonfle de 5% et devient friable!

Les conduites d'à peine 7 pieds de diamètre devront être creusées à 400 pieds de profondeur sous la surface de l'eau et il a avoué qu'il ignore encore comment on s'y prendra... Dans un espace aussi réduit, on ne peut utiliser de machine à forer et l'usage des explosifs est probablement à proscrire.

Il a indiqué que les travaux "pourraient être longs" et "plus coûteux que prévu".

Plusieurs ingénieurs dans la salle ont demandé comment on pourrait intervenir si les sédiments en venaient à boucher ce conduit en forme de "U" qui oblige l'eau sale à remonter une hauteur de près de 200 pieds pour sortir finalement dans le fonds du fleuve. La réponse a été fort hésitante: on espère que cela ne se produira pas...

À L'OCCASION DE LA FÊTE DES TRAVAILLEURS, TOUS LES DÉBARDEURS

qui ne sont pas appelés au travail sont invités à se regrouper avec les autres travailleurs afin de manifester leur solidarité avec tous ceux qui, comme eux, sont bafoués dans leur SÉCURITÉ D'EMPLOI et leur SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Voici les principales raisons pour lesquelles les débardeurs ont rejeté le rapport du conciliateur:

AU CENTRE ST-PIERRE APÔTRE
1205 Visitation
DÉBATS ET DISCUSSIONS
13.30 heures: la sécurité au travail
15.30: la sécurité d'emploi

AU PARC MOLSON
(Angle Iberville - Beaubien)
MANIFESTATION
Départ: 19.00 heures

AU CENTRE PAUL SAUVÉ
FÊTE POPULAIRE
Après la manifestation

SÉCURITÉ D'EMPLOI

Ancienne convention collective
1972, 1973, 1974

Montréal, 37 semaines

Québec: 40 semaines

Trois-Rivières: 40 semaines

40 heures par semaine
du lundi au vendredi
excluant samedi et dimanche
Disponibilité: 5 jours x 12 heures

60 heures par semaine
Heures régulières

Exemple:
Semaine no 1: 20 heures travaillées
40 heures payées
Semaine no 2: 50 heures travaillées
50 heures payées
Semaine no 3: 50 heures travaillées
50 heures payées
Les heures payées, non travaillées, ne sont pas remboursables.

Rapport GOLD
1975, 1976, 1977

Montréal: 1600 heures dans 40 semaines
Québec: 1400 heures dans 35 semaines
Trois-Rivières: 1200 heures dans 30 semaines

y compris samedi et dimanche
Disponibilité; 24 heures par jour pendant 7 jours

Travail à relais ou heures régulières

Exemple:
Semaine no 1: 20 heures travaillées
40 heures payées
Semaine no 2: 50 heures travaillées
40 heures payées
Semaine no 3: 50 heures travaillées
40 heures payées

Les heures payées, non travaillées, si le débardeur en travaille 1600, sont remboursables l'année suivante si nécessaire ou prises sur les vacances.

SALAIRES GARANTIS

	MONTRÉAL	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES
1974:	7548.00	9600.00	9600.00
1975:	9840.00	8400.00	7200.00
1976:	11840.00	10360.00	8880.00
1977:	12800.00	11200.00	9600.00

LA LOI SPÉCIALE

- Enlève le droit de grève aux débardeurs
- A été votée par des députés qui ne connaissent rien aux problèmes des débardeurs
- Impose le rapport du conciliateur qui exprime à 99.9% les offres patronales.

Voici comment l'employeur peut diminuer les heures de sécurité d'emploi des débardeurs:

Vacances:	2 semaines =	80 heures
Fêtes:	9 jours =	72 heures
Refus, maladie:	8, 16, 24 heures par jour	
Retard:	journée perdue plus pénalité	
1er retard:	8 + 24 =	32 heures
2ième retard:	8 + 40 =	48 heures
3ième retard:	8 + 80 =	88 heures
4ième retard:	8 +120 =	128 heures
5ième retard:	8 +160 =	168 heures

Code de discipline: congédiement dans tous les cas selon la fréquence ou la gravité de la faute.

Perte du pouvoir d'achat

(salaire)
1973: .29 l'heure
1974: .66 l'heure
1975: .41 l'heure

Le rapport Gold ne propose aucun rattrapage ni aucune indexation.

Fonds de pension et bien-être:
Entre 1972 et 1977: aucune augmentation

Perte de 71.1% due

à l'augmentation du coût de la vie.

Les débardeurs ont payé pour obtenir une certaine sécurité d'emploi:

1967: Rapport Picard
1969: Ont sacrifié la pesanteur sur les élingues,
Ont sacrifié le contrôle de la distribution du travail,
Ont sacrifié le contrôle de la sécurité au travail.
1971: 2400 débardeurs actifs. (Mtl)
1972: Ils ont sacrifié les équipes de travail.
Distribution du travail par ordinateur
Retraite obligatoire à 65 ans,
.50 l'heure d'augmentation dans 3 ans,
2100 débardeurs actifs (Mtl)
1973: 1600 débardeurs actifs (Mtl)
1974: 1335 débardeurs actifs (Mtl)

Où va la masse salariale récupérée par l'employeur ?

1975: Le rapport Gold nous demande pour sa garantie de salaire déjà chèrement payée: de sacrifier l'ancienneté, d'augmenter la disponibilité au travail, de sacrifier la répartition égale des gains et la répartition égale des opportunités de travail,
de sacrifier davantage la sécurité au travail,
de sacrifier nos vacances,
de sacrifier l'assurance-chômage hivernale,
de sacrifier la juridiction syndicale

SÉCURITÉ au TRAVAIL NOTRE SANTÉ

1973: 1020 cas d'accidents de travail
780: moins de 15 jours d'absence
240: plus de 15 jours d'absence
1 décès.

1974: 965 cas d'accidents de travail
775: moins de 15 jours d'absence
189: plus de 15 jours d'absence
1 décès

Ce texte est publié et payé par le Local 375 de l'Association Internationale des Débardeurs.

La clé des vols d'automobiles

par François Barbeau

"N'induisez pas à la tentation et protégez-vous du mal".

Ce pourrait être le slogan de la campagne qu'ont lancée hier le service de police de la CUM et le Bureau d'assurances du Canada pour réduire le nombre de vols d'automobiles, qui se chiffraient pour le seul territoire de Montréal par 6,800 l'an dernier.

"Des mesures préventives doivent être prises, déclarait hier le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, et ces mesures préventives commencent avec les propriétaires qui doivent adopter une attitude de prudence."

C'est-à-dire que ces propriétaires devraient prendre bien soin de fermer les portières de leur auto à clé, de ne pas laisser trainer de colis sur les banquettes pour allécher un voleur en puissance, et de ne jamais, mais jamais, ne serait-ce que pour quelques minutes, laisser le moteur en marche et la voiture inoccupée, comme le font ceux qui décident de s'acheter des cigarettes...

M. Daigneault a donné quelques statistiques de vols d'autos hier. A Montréal, en 1974, 6,800 véhicules volés, 5,130 retrouvés. Pour l'ensemble du territoire de la CUM, toujours en 1974, 9,689 voitures volées, 7,197 de retrouvées.

Ces chiffres, bien qu'éloquents, ne disent rien des dommages matériels à ces voitures, des vols qu'elles ont servi à commettre, des accidents, etc.

Le président du Conseil de sécurité publique de la CUM, M. Paul-Emile L'Ecuyer, qui participait aussi au lancement de cette campagne anti-vol, a donné des chiffres intéressants: 90% des vols à main armée sont commis par des personnes qui se déplacent dans une automobile volée.

Il suffirait peut-être de réduire les vols d'auto pour réduire en même temps les vols à main armée...

La prévention, a fait remarquer aussi M. L'Ecuyer, est du domaine de la police, qui n'existe pas pour des fins de répression. En fait, 15% seulement des effectifs policiers sont utilisés à la répression du crime, a ajouté le président du Conseil de sécurité, et le reste offre un service communautaire, un service de prévention.

Pour rappeler aux automobilistes de mettre leur voiture sous clé, la police de la CUM, avec le Bureau d'assurance du Canada, a créé le leit-motiv "A quoi servent vos clés?" qui sera reproduit un peu partout, sur des brochures, des dépliants que recevront les automobilistes arrêtés pour diverses infractions aux règlements de la circulation.

Ces dépliants seront aussi remis aux automobilistes dans des endroits qu'ils fréquentent souvent: garages, stations services, concessionnaires d'automobile, centres de réparations et de pièces.

Le plan de Radio-Canada ne lie pas le CRTC, aux yeux de Pierre Juneau

Le ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier a accueilli favorablement hier les propos du président du Conseil de la radio-télévision canadienne, M. Pierre Juneau, selon qui le CRTC n'est pas lié au plan de rayonnement accéléré de Radio-Canada, plan que M. L'Allier assimile à une tentative du fédéral de "bilinguiser" le Québec.

Parlant hier devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs, M. Juneau a aussi déclaré que le plan de Radio-Canada soulève un problème réel en ce sens qu'il se conforme à "une logique d'ingénieur".

Le CRTC, a rappelé son président, étudie chaque cas au mérite et ne peut pas, sur une base purement mathématique, émettre des permis sans tenir compte de divers autres facteurs. M. Juneau a signalé notamment le cas du Flin Flon, où Radio-Canada voulait implanter une station française. La population locale s'est plainte, car elle n'était pas encore desservie par le réseau anglais CTV. C'est ainsi que, sur décision du CRTC, Radio-Canada a dû attendre l'arrivée de CTV à Flin Flon avant d'exécuter son projet.

Peu avant, la Société Radio-Canada avait répliqué au ministre québécois des Communications en affirmant que la réalisation d'un plan accéléré de rayonnement de la Société relève du mandat prescrit dans la loi sur la radiodiffusion.

Dans une déclaration transmise hier à tous les média d'information, le vice-président aux affaires générales et assistant du président de Radio-Canada, M. R.C. Fraser, a aussi rappelé à M. Jean-Paul L'Allier que le service national de radiodiffusion doit être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles. Et que ce service doit être de langue anglaise et française.

Maintenant que les fonds sont effectivement disponibles, M. Fraser a réitéré l'intention de la Société d'offrir un service national de radio et de télévision aux Canadiens qui n'en bénéficient pas encore, qu'ils soient du Québec ou d'une autre province, qu'ils soient francophones ou anglophones.

Ainsi, note-t-il, les anglophones de Chandler au Québec auront droit au service tout commes les francophones de Thompson au Manitoba. Et les francophones du Lac Edouard au Québec recevront le service tout comme les anglophones de Farnie en Colombie-Britannique. "Lorsque le plan sera complété, 99 pour cent des francophones et 99 pour cent des anglophones, de l'Atlantique au Pacifique, bénéficieront des services de la Société dans leur langue maternelle."

En révélant les lignes de force de ce plan jusque là gardé secret, le ministre L'Allier avait dénoncé en cela "une décision camouflée de bilinguisation, pour ne pas dire plus, plutôt qu'à une volonté de respecter avant toute chose les besoins et les droits de la communauté québécoise."

Les intentions du gouvernement Trudeau en vue d'accélérer le rayonnement de Radio-Canada furent une première fois communiquées en février 1974 par le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulner. Le plan original prévoyait alors l'extension du service national de radio ou télévision, en français ou en anglais, à toutes les collectivités non desservies comptant au moins 500 personnes.

Cette première année fut consacrée aux études préliminaires. L'ancienne formule utilisée pour l'extension des services de télévision déterminait le nombre de personnes à desservir en ajoutant au nombre de personnes de langue maternelle, française ou anglaise, la moitié des personnes bilingues de l'autre groupe ethnique.

Mais les dirigeants de Radio-Canada ont compris que cette formule ne pouvait s'appliquer à de petits bassins de population. Dans certains cas, au Québec et ailleurs, le nombre de 500 était composé d'une majorité de personnes bilingues. Radio-Canada a donc décidé de modifier la formule pour ajouter le nouveau critère selon lequel les groupes minoritaires, français ou anglais, devront compter un minimum de 300 à 400 personnes pour être inclus dans le plan.

Sur cette base, le vice-président de Radio-Canada, M. Fraser, établit entre 400 et 600 le nombre de projets ainsi déterminés. Quant à leur réalisation, cela dépend des résultats des études techniques complètes, de la disponibilité de l'appareillage et des matériaux, de l'obtention d'une fréquence de diffusion adéquate et de l'approbation du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC). Ces nombreux inpondérables empêchent la Société de préciser les étapes de réalisation des projets, dont une soixantaine ont déjà été soumis au CRTC.

Pour le ministre québécois des Communications, il s'agit d'une décision politique visant à recouvrir le territoire québécois de postes anglophones, "même là où cela ne correspond à aucun besoin et aucune nécessité".

Le PQ est seul à voter contre Leduc

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Les députés du Parti québécois se sont retrouvés seuls hier à l'Assemblée nationale à réprouver la conduite du député indépendant de Taillon, M. Guy Leduc, en raison de sa conduite inexplicable envers deux membres du monde interlope, selon les termes mêmes du rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Bien que leur collègue ait quitté son poste de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires municipales, en décembre dernier, et même s'il a dû quitter le caucus libéral, il y a deux mois, tous les libéraux présents, soit 66, ont repoussé la motion de blâme présentée par le leader parlementaire de l'opposition, M. Robert Burns.

Toutefois, le premier ministre, qui avait dit en février au sujet de cette affaire: "C'est nous qui faisons notre propre nettoyage", n'était pas en Chambre au moment du vote. Quant à MM. Fabien Roy, créditiste de Beauce-Sud, et Maurice Bellemare, unioniste de Johnson, ils ont justifié leur abstention en disant qu'ils ne disposaient pas de toutes les informations requises — dont le rapport d'enquête qu'aurait fait faire M. Bourassa — pour porter jugement sur leur collègue.

La semaine dernière, le doyen et l'un des cadets de la députation libérale, MM. Bona Arsenault (Matapédia) et Yves Tardif (d'Anjou), s'étaient portés à la défense de M. Leduc, alléguant qu'aucune accusation n'avait été portée contre lui et que rien ne démontrait qu'il avait usé d'influence envers des leaders de la mafia.

Hier, le député de la rive-sud de Montréal a eu droit à la défense du whip en chef des libéraux, qui a repris les termes du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Gérard-D. Lévesque, selon qui la conclusion de la CECO est plus dure et préjudiciable envers le député de Taillon qu'une decision claire et nette.

M. Leduc est l'objet d'accusations inacceptables, dit M. Louis-Philippe Lacroix. Et s'il a démissionné du Parti libéral, c'est "parce qu'il savait que la campagne qui était dirigée contre lui ne voulait pas l'atteindre lui-même, mais atteindre d'autres de ses collègues et ses collègues dans leur ensemble. Je l'en félicite." Le député des Iles se demande pourquoi la CECO n'a pas rappelé M. Leduc pour lui demander d'expliquer ce qu'elle dit être inexplicable.

Pour le whip ministériel, les conversations entre MM. Leduc, d'Asti et Di Iorio ne sont pas plus graves que celles qui peuvent avoir lieu entre MM. Robert Lemieux, René Lévesque et Robert Burns. Ce dernier bondit, mais M. Lacroix ne précise pas son allusion, tandis que le député libéral de Laurier, M. André Marchand, insinue que d'Asti a fourni à la caisse électorale personnelle de M. Lévesque, dans ce même comté, en 1962.

Pour sa part, M. Burns insiste sur le fait que, dans le cas de M. Leduc, il ne s'agit pas de rencontres fortuites avec les propriétaires du Victoria Sporting Club, mais qu'il leur a même donné son numéro de téléphone confidentiel, après que le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, lui eût déconseillé de faire affaires avec d'Asti et Di Iorio.

Il est vrai, continue le député péquiste de Maisonneuve, que M. Leduc n'a pas été condamné, mais le rapport de la CECO dit de lui: "De deux choses l'une, ou bien Leduc est d'une naïveté rare ou bien il triture les faits."

M. Leduc, on le sait, a choisi de plaider la naïveté et a promis de tout mettre en oeuvre pour réhabiliter sa réputation. Il n'est pas intervenu dans le débat ni au vote, voulant laisser ses collègues entièrement libres.

Pour M. Burns, le député de Taillon aurait dû démissionner sans délai ou le premier ministre aurait dû l'y forcer, ainsi qu'on l'aurait fait partout ailleurs au pays. Et s'il est encore député, c'est peut-être qu'on a peur "d'ouvrir" ce comté, conclut le leader péquiste.

Selon M. Lucien Lessard, péquiste du Saguenay, les relations de M. Leduc avec d'Asti et DiIorio, et ses explications devant la CECO ont jeté du discrédit sur l'Assemblée nationale, et il cite à cet égard un éditorial de Jean-Claude Leclerc, dans Le Devoir.

Quant à M. Roy, il souhaite que lumière soit faite, et par le premier ministre lui-même. Mais M. Bourassa, qui était pourtant en Chambre quelques minutes plus tôt, était absent et n'est pas intervenu de quelque façon que ce soit. Le député créditiste souligne que M. Leduc a lui-même demandé qu'un rapport d'enquête le concernant, et transmis au chef du Parti libéral, soit rendu public. Un député sur trois était absent au moment du vote qui a blanchi la conduite de M. Leduc.

Un "contrat de rêve" pour le stade, selon le RCM

par Bernard Descôteaux

Donnant en exemple le "contrat de rêve" accordé par Montréal à la compagnie Schokbeton pour la préfabrication des voussoirs du stade olympique, les conseillers de l'Opposition au conseil municipal ont tenté de faire la démonstration que l'abandon de la formule des soumissions publiques constituait une pratique dangereuse pouvant provoquer une augmentation de dépenses et conséquemment des taxes municipales.

C'est au cours de l'étude des crédits du Service des travaux publics, lundi soir et hier après-midi, que les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, principalement les conseillers Nick Auf der Maur et Michael Fainstat, ont tenté de faire cette démonstration.

Interrogeant longuement le directeur des Travaux publics, M. Charles-Antoine Boileau, et le directeur du Contentieux, Me Michel Côté, venu à la rescousse du premier, le conseiller Auf der Maur a voulu, sans y réussir, faire avouer à ces deux hauts-fonctionnaires que le contrat passé au début d'avril entre Montréal et la compagnie Schokbéton était pour le moins anormal.

Ainsi le conseiller a souligné que ce contrat avait été octroyé le premier octobre 1974, mais que ce n'est que le 3 avril dernier qu'il fut finalisé. Par ce contrat la compagnie qui est située à Saint-Eustache s'engage à construire en pré-fabrication les pièces appelées voussoirs qui, une fois assemblés, formeront les consoles et l'anneau technique du complexe stade-mât-piscine construit pour les jeux Olympiques.

La Ville de Montréal loue en fait l'usine de préfabrication de Schokbéton pour une somme de $50,000, et a fait construire une deuxième usine au coût de $465,000, usine qui sera rachetée au terme du contrat par la compagnie pour une somme de $300,000. En outre Montréal paiera toutes les dépenses telles salaires, taxes foncières, téléphone, électricité et ainsi de suite durant la durée du contrat, accordera des honoraires de $600,000 à la compagnie et paiera des honoraires de $50,000 au président de la compagnie, et de $35,000 à son vice-président pour qu'ils se consacrent entièrement à l'exécution du contrat.

M. Auf der Maur dit trouver curieux que la compagnie n'ait pas à payer un seul sou, et qu'en plus elle n'ait pas à courir un seul risque. Il donne en exemple les pénalités prévues au contrat: $5,000 par jour pour Montréal si le chantier ne peut recevoir le matériel produit à Saint-Eustache; $2,500 par jour à Schokbéton pour le retard à produire les voussoirs.

Autre élément cité par le conseiller, le fait que le contrat ait été octroyé en octobre, mais finalisé que six mois plus tard, alors que la nouvelle usine de préfabrication avait été construite au cours des mois qui ont suivi l'octroi du contrat. Partant de ce fait, il a mis en doute la force de négociation que pouvait avoir la ville pour finaliser l'entente, concluant qu'il s'agissait du contrat le plus favorable jamais accordé à une compagnie, un "contrat de rêve", a-t-il dit, qui "prouve que le capitalisme paie".

M. Boileau, aux questions du conseiller, a répliqué qu'il n'avait pas souve-

Voir page 6: RCM

Le golf municipal est inaccessible pour trois ans et le parc Viau clôturé...

A cause des efforts de toute sorte que doit réaliser l'administration municipale pour respecter l'échéancier des constructions olympiques, le golf municipal de la rue Sherbrooke ne pourra être transformé en parc public avant deux ou trois ans, alors que le parc Viau pour sa part demeurera clôturé et son accès sera interdit au public en 1976.

C'est ce qui ressort des propos tenus par le directeur du Service des parcs de la Ville de Montréal, M. André Champagne, au cours d'une conversation téléphonique.

L'administration municipale a déjà annoncé officiellement son intention de transformer les terrains actuellement réservés aux golfeurs pour constituer avec le Jardin botanique et le parc olympique un immense parc. Au sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Boyce, Viau et Desjardins se trouveraient les installations sportives construites pour les jeux Olympiques. Au nord de Sherbrooke, entre le boulevard Pie IX, le boulevard Rosemont, la Cité Jardin et la rue l'Assomption, on trouverait un immense parc de verdure. Un passage souterrain aménagé sous la rue Sherbrooke relierait les deux parties.

Les éléments constitutifs de ce parc de verdure sont là. Le Jardin botanique, à l'ouest, sera en partie réaménagé pour l'inauguration des jeux Olympiques. Une partie du golf municipal est déjà fermé depuis plusieurs mois. Il s'agit du parc Viau, à l'est, où l'on construit le Village olympique, mais à cause de la présence même du Village olympique, ce parc demeurera fermé au public l'an prochain, et ce n'est qu'en 1977 qu'on pourra procéder à son aménagement.

Le troisième élément constitutif du futur parc de verdure ne pourra être accessible pour sa part avant au moins deux ou trois ans. Il s'agit du golf municipal, situé entre le Jardin botanique et le parc Viau, et tant que le nouveau golf municipal n'aura pas été aménagé dans le quartier Rivière-des-Prairies, il conservera sa fonction actuelle.

La réalisation du golf de Rivière-des-Prairies est pour sa part très peu avancée, puisque les terrains nécessaires à son aménagement n'ont pas encore été tous achetés.

aujourd'hui

"Piquethon" des grévistes de la compagnie Union Carbide, à Beauharnois.

●

De 12h à 14h, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, le Consul général des Pays-Bas et Mme Witt reçoivent tous les Néerlandais à la résidence consulaire, 172, rue Edgehill.

●

A 19h, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, est le conférencier au colloque sur les sociétés d'Etat, organisé par l'Ecole des hautes études commerciales, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 19h30, à l'école Marie-Anne, soirée préliminaire au séminaire sur l'hypnose.

●

A 20h, ouverture du 3e congrès de l'Association des directeurs d'écoles de Montréal, à l'hôtel Constellation.

●

Collecte de sang: La Caisse populaire Saint-Alphonse d'Youville, 555, blvd Crémazie est, — 14h30 à 17h — 18h30 à 20h30.

Feu vert à la transplantation

Le grand ménage entrepris à Montréal en vue des jeux Olympiques d'été de 1976 permettra enfin au maire Jean Drapeau de réaliser sa promesse faite, en 1973 au moment où hardiment on coupait les ormes de la rue Sherbrooke.

Pour faire oublier sa réputation de "coupeur d'arbres", il avait alors déclaré que "pour chaque arbre coupé, la Ville de Montréal en replanterait dix", et avait-il ajouté, "ce ne serait pas des fouets, mais de gros arbres".

L'opération transplantation est à la veille de commencer, le comité exécutif de la Ville de Montréal venant de voter $472,610 pour le réaménagement d'une partie du Jardin botanique, et ce montant servira, en partie, à planter 725 arbres feuillus, 620 conifères, 3,325 arbustes, 4,000 rosiers et 10,000 plantes annuelles.

Ce ne sera pas cependant les seuls travaux effectués au Jardin botanique puisque l'on profitera de la circonstance pour déplacer des milliers de plantes, d'arbustes, et de haies. En fait le grand ménage vise à permettre l'accès à des milliers de visiteurs au Jardin botanique depuis le parc olympique par le viaduc paysager qui est en voie d'aménagement sous la rue Sherbrooke, à harmoniser toute la section est du Jardin avec l'aménagement des abords du viaduc et à le doter d'installations suffisantes pour recevoir l'afflux de nouveaux visiteurs.

Et pour ce faire, les autorités du Service des parcs ont fait approuver un programme complet de travaux qui prévoit le déplacement des jardins de collection situés actuellement à proximité du parc olympique, et la transformation de l'emplacement ainsi libéré en un "aménagement paysager très florifère"; le réaménagement des jardinets d'écoliers en amplifiant leur vocation; l'addition dans l'Arboterum de deux centres d'intérêt et l'aménagement du boisé existant; et enfin l'amélioration des jardins existants et la réparation d'installations déficientes.

Ces travaux seront tous exécutés d'ici l'inauguration des jeux Olympiques, l'été prochain. Et comme une bonne partie des réaménagements qui seront effectués sont rendus nécessaires par la tenue des Jeux, le COJO versera à Montréal une somme de $293,741, ce qui laissera à la charge des contribuables montréalais une somme de $178,869. Cette partie des travaux ne serait cependant pas à porter au compte d'une amélioration en vue des Jeux, car des travaux d'amélioration étaient nécessaires.

Quant aux arbres qui seront plantés dans le Jardin botanique, il semble bien que la plupart seront des arbres de grande taille. Le directeur du Service des parcs, M. André Champagne, nous a confirmé que la ville avait en réserve quelque 6,000 arbres prêts à être transplantés, arbres qui atteignent entre 15 et 18 pieds de hauteur et qui ont de trois à quatre pouces de diamètre. Et grâce à une nouvelle transplanteuse acquise l'an dernier, il semble qu'il n'y aura aucun problème technique pour la transplantation.

Selon M. Champagne, son service puisera en partie dans cette réserve pour réaménager le Jardin botanique, assurant par ailleurs que, déjà un certain nombre de ces arbres ont été retransplantés sur le boulevard Pie IX, ce printemps, et que le printemps prochain on procédera à la retransplantation d'arbres sur la rue Sherbrooke, pour remplacer ainsi les grands ormes abattus en 1973.

INSTITUT HUMANISTE

"ASTRO CLUB"

1700, rue Berri,

suite 24 (Palais du Commerce)

MONTRÉAL: 845-9161

QUÉBEC: 529-8131

Des études ont été entreprises sur le comportement humain dans l'espoir de trouver un remède contre la SOLITUDE. LA COMMUNICATION est une solution.

L'INSTITUT HUMANISTE dirige ses efforts et ses moyens scientifiques afin de favoriser la communication sentimentale par la RENCONTRE.

Un appel suffit pour avoir plus de détails; mieux encore, une visite renseigne sur cette méthode qui tente de combattre ce fléau qu'est la SOLITUDE.



Carole et Ivan
fondateurs-animateurs de l'Institut

éditorial

Le Vietnam au passé présent

Saigon vit ses dernières heures, ce court délai baigné de sang qui le sépare de sa nouvelle appellation promise de Chi-Minh. Entretemps, Washington a mis officiellement fin à quatorze ans de présence tout aussi officielle au Vietnam, l'ordre étant parti de la Situation-al Room au terme d'une nuit blanche, d'évacuer tous les Américains.

Le "gros" Minh est arrivé trop tard, dit-on du côté du GRP, et en toute logique, la nouvelle administration saigonnaise restera au stade embryonnaire, n'ayant plus à sa portée que le drapeau blanc à hisser.

Mais il y a toute cette zone grise, qui comporte le problème du rapatriement des Américains et de l'évacuation de Sud-Vietnmaiens compromis, qui comporte le fond du refus du GRP, cette zone grise où se joue en fait l'essentiel du drame vietnamien qui est notre propos.

●

Dire que le général Minh est arrivé trop tard est un argument facile et il est nécessaire de comprendre pour qui et pourquoi Minh arrive trop tard. Affirmer que c'est trop tard et continuer le combat sans autre explication fait porter au GRP le poids de plusieurs milliers de morts de plus. C'est, à la limite, donner raison à un homme corrompu comme Nguyen Van Thieu qui, en démissionnant, prétendait que son départ ne mettrait pas fin à l'offensive. On reprochera au GRP de se contenter d'une affirmation à première vue gratuite et qui, de toute façon, cache mal la vérité.

C'est sans doute l'intermède lamentable du président Huong qu'on veut dénoncer en affirmant que Minh est arrivé trop tard. Mais le fait est qu'entre le départ de Thieu et l'accession au pouvoir de Minh, champion de la concorde nationale, l'ambition de l'offensive elle-même a changé. Peut-être le facile succès remporté sur les Hauts-Plateaux a-t-il rendu plus exigeants le FNL et les Nord-Vietnamiens, peut-être l'impuissance patentée de Washington à mener une politique cohérente dès lors que le Congrès et l'Administration étaient en guerre ouverte les a-t-elle enhardis. Il reste que l'objectif est maintenant d'en finir avec l'absurde situation des trois Vietnams, celui du Nord, celui du Sud et celui du GRP. En d'autres termes, si, aux premiers jours de l'offensive, et une fois l'incapacité de Thieu à redresser sa barque ayant été prouvée, "Big" Minh était arrivé au pouvoir, une négociation aurait pu encore intéresser les forces du GRP et de Hanoi. Aujourd'hui que Saigon est à portée de main, une négociation, aux yeux des vainqueurs, signifierait la perpétuation de trois parties vietnamiennes. Tant pis, donc, pour le drame personnel de Minh qui se voit bafoué par ceux qu'il croyait être ses amis; peut-être pense-t-on qu'il n'en est pas à un retournement de situation près et que, de toute façon, il sera sur l'échiquier national après la guerre...C'est un peu la situation des Khmers rouges à la veille de conquérir Phnom Penh, et auxquels la négociation aurait pu imposer la perpétuation de la fiction lon-nolienne.

Il est malheureux que le GRP se contente de poser des théorèmes qu'il lui appartient de démontrer. Et c'est d'autant plus malheureux que l'objectif, défendable à long terme dans la perspective d'une fédération vietnamienne, suppose à court terme un bilan plus lourd en vies humaines. La réponse facile est de dire qu'il faut blâmer de cette situation ceux qui ont mené le Vietnam dans cet enfer. Mais rien ne justifie qu'un nombre indéterminé d'innocents, à leur insu, soient condamnés à en payer le prix.

●

Car d'enfer, Saigon n'en a pas que les apparences, il en a aussi le climat de panique et de haine. D'après les témoignages concordants, les scènes de pillage et de fuite éperdue, les ravages des miliciens en armes, les échauffourées en dépit du couvre-feu ont marqué le départ des Américains. Et ce qu'on appréhendait hier est devenu réalité aujourd'hui: certains ont tourné leurs armes contre des Américains, ceux en qui ils voient maintenant non plus le protecteur mais le lâcheur... Il y a encore à écrire l'histoire de cette prétendue évacuation qui ressemble davantage à une débandade qu'à une opération prévue de longue date. On parlera encore longtemps de ces autobus de ressortissants américains acheminés vers les hélicoptères et que la foule en colère ou en proie à la panique cherche à prendre d'assaut; ces hélicoptères venant évacuer en catastrophe des Américains devenus soudain des otages, les prenant pratiquement en vol sur une terrasse ou sur un toit, un peu comme les victimes d'une inondation soudaine secourues par la voie des airs; on cherchera encore des responsables à ces scènes de folie où, sur le pont du Blue Ridge, en l'absence de toute coordination, plusieurs hélicoptères ont cherché à se poser en même temps sur un espace grand comme un mouchoir; à cette situation absurde voulant que pour dégager au plus vite le pont encombré on se décide à précipiter à la mer des hélicoptères à peine le dernier passager sorti.

On attend encore des explications sur la décision brillante qui a consisté à accabler le Congrès alors que des Américains étaient pris au piège, rien ne justifiant plus leur présence, si jamais cette présence fut justifiée. On voudrait savoir qui a fait évacuer 55,000 Sud-Vietnamiens aux dépens des 950 Américains qui restaient encore à Saigon. Des "Marines" sont morts lundi et mardi au Sud-Vietnam, l'aviation a dû intervenir pour permettre aux hélicoptères de passer, et prérogatives d'ordre constitutionnel ou pas, on attend encore que la Maison-Blanche dise pourquoi il a fallu attendre cette extrémité.

●

Un bulletin vient de tomber: le président Ford annonce à l'Amérique que l'évacuation est terminée. Serrez les rangs, dit le chef de la Maison-Blanche, et oubliez les rancoeurs à l'égard du passé.

Un peu plus tôt, le chef du Pentagone a félicité le soldat américain de son efficacité et lui a promis, devant l'histoire, une glorieuse réputation.

Ce ne sont que des mots, aussi inutiles que pompeux, mais qui disent tout le désarroi d'une grande nation en crise. Le président Ford a beau affirmer que le Vietnam appartient maintenant au passé, il n'empêchera pas ce passé d'être présent, à chaque instant, dans toute décision politique, en filigrane de toute une stratégie à repenser, avec de nouveaux éléments, avec des hommes nouveaux à la philosophie de l'action moins déshumanisée.

Maintenant que les Vietnamiens sont laissés à eux-mêmes, condamnés à s'entendre, maintenant qu'il leur appartient de faire la preuve que sans ingérence extérieure ils peuvent mettre au point un système de gouvernement et un mode de vie conformes aux voeux et aux aspirations d'une vaste majorité — sans qu'il soit nécessaire de recourir à des cages à tigre pour mater les minoritaires —, c'est l'heure triste des bilans à Washington. Le voeu sincère du président Ford invitant ses concitoyens à oublier les rancoeurs, risque d'être un voeu pieux. Surtout qu'il continue de permettre à son secrétaire d'Etat de faire la pluie et le beau temps non seulement en tant que chef de la diplomatie mais aussi comme chef du conseil de sécurité intérieure. Et que cet homme tout-puissant, annonçant qu'il a dû recourir au GRP et à Hanoi pour parvenir à évacuer les Américains pris au piège, dénonce "l'escalade" des exigences nord-vietnamiennes à mesure, dit-il, que se dégrade la situation militaire. Encore le jeu des équivoques: car si elle se dégrade, c'est dans sa perspective à lui seulement, alors qu'elle s'améliore pour l'autre partie et que, de ce fait, cette "escalade" dénoncée ressemble comme deux gouttes d'eau à ce que, lui, Kissinger, appelle position de force et dont il fait le critère de toute sa stratégie.

Que le secrétaire d'Etat soit en cause ou pas, là n'est pas la question: l'Amérique n'est pas un homme, et l'échec d'un homme ne peut pas être celui d'une grande nation. Le risque est qu'en voulant le soutenir, on ne parvienne qu'à exacerber les passions, transformant cette "heure de peine et de réflexion" en un affligeant règlement de comptes où nous laisserions nos dernières illusions.

Georges VIGNY

Le mot du silencieux

Idées au désordre du jour

par ALBERT BRIE

L'argent ne fait pas le bonheur, il y contribue. Ça on le sait. Il faudrait ajouter que l'argent ne fait pas le malheur non plus, mais qu'il le rend effroyable.

●

Là où l'on voit un tout petit peu d'ordre, de paix, on en voit beaucoup trop. L'ordre, la paix qui ne sont pas troublés, nous font véritablement envie parce qu'ils sont pour beaucoup d'entre nous la promesse d'une belle entreprise de bouleversement à opérer.

●

La parole, c'est l'écriture qui n'a pas mis son habit de grande sortie.

●

Quand je me rends compte de la profonde inculture de certains universitaires, j'ai envie de leur demander: "Combien d'années de "déscolarité" avez-vous faites?"

●

On a l'habitude d'entendre dire que pour créer, il faut avoir souffert. Et c'est vrai! à condition de comprendre que cette souffrance-là n'est pas autre chose qu'un travail pénible et tenace.

●

Tous les hommes sont mysogines, sauf les homosexuels.

●

Certaines femmes ont une telle envie d'être les égales des hommes, qu'elles sont même prêtes pour leur ressembler à être aussi bêtes qu'eux.

●

Il est plus facile de nos jours qu'il l'était jadis de reconnaître un homme de génie. Non parce que nous sommes plus perspicaces. Simplement parce que cet homme de haute stature est entouré d'une nuée de plus en plus grande de pygmées.

●

Un jeune athlète ne reculera pas devant les efforts difficiles et fastidieux qu'exige de lui son entraîneur. Il sait qu'il lui faut passer par cette discipline pour acquérir force et adresse; mais si un maître demande à son élève de soumettre son esprit à un entraînement exigeant et laborieux, celui-ci protestera, tentera de se démettre, jugera cette peine inopportune. Il faut croire que l'esprit a moins de prix que le corps, et que s'il y avait des olympiques de l'intelligence, les médailles d'or iraient aux avachis.

Après des millénaires de civilisation, dont plusieurs de première grandeur, il y a de quoi frémir quand on entend des professeurs et des pédagogues déclarer que le langage humain, qui fait la dignité et la puissance de l'homme est sans importance pour les êtres qui veulent échanger entre eux. "L'important, prétendent-ils, n'est pas de s'exprimer clairement ou proprement; il y a d'autres façons de communiquer qui pourraient rendre la voix humaine non avenue." A ce compte, je ne vois pas pourquoi le langage humain ne serait pas remplacé magistralement par une sirène de bateau-pompe ou une pétarade de juments d'écurie!

●

Qui veut faire l'ange fait la bête, mais qui veut faire la bête fait l'homme.

●

Aujourd'hui, beaucoup de femmes tiennent moins à faire montre de leurs atours que de leurs talents. Elles veulent qu'on les croie aussi intelligentes que leurs vis-à-vis. Ces femmes devraient pourtant savoir qu'à partir du moment où l'intelligence essaie de paraître, elle s'enfuit.

●

Le peu de sérieux, l'indifférence même avec laquelle trop de professeurs dispensent leur enseignement peut en amener plusieurs à croire, au fond, que l'ignorance n'est pas une si mauvaise affaire.

●

Les enfants se conduisent avec leurs supérieurs avec une telle désinvolture et une telle liberté qu'ils n'ont même plus la satisfaction de désobéir à leurs parents.

●

Quand, à tout prix, on veut vivre en paix avec le plus de monde possible, on glisse fatalement vers la démagogie.

●

Les fanatiques ne tiennent pas nécessairement à leurs idées. Je veux dire que ce n'est pas leur idées qu'ils privilégient, mais le fait que ce sont eux qui ont ces idées. C'est plus un comportement d'orgeuilleux que d'apôtre.

●

La plupart de ceux qui s'accrochent au fil de leurs idées finissent par s'y pendre.

lettres au DEVOIR

Un procès trop sommaire

Monsieur le directeur,

Le ministre François Cloutier "explose" souvent en ce temps de printemps: loi 22, professeurs de français, CEGEP de Limoilou, et manuel du 1er mai de la CEQ. A l'égard de ce dernier, on se demande pourquoi une telle réaction, puisque selon notre savant ministre lui-même, les idéologies marxistes sont dépassées et que leurs défenseurs utilisent un vocabulaire que l'on retrouve en France autour de 1920 (sic). Tout ce tintamarre pour une idéologie dépassée! Dépassée par quoi? Sans doute par le bourassisme...

On devrait peut-être inciter le ministre à se recycler à l'école de Raymond Aron pour fourbir ses armes contre les marxistes. Mais il y a un hic: ce sociologue français réputé a lui-même constaté, ces dernières années, que dans le monde actuel le libéralisme était dépassé par le marxisme... Les grands théoriciens (et chefs d'Etat) libéraux sont d'une époque historiquement révolue.

Vous souscrivez, monsieur le directeur, globalement à la thèse du ministre Cloutier. Dans vos commentaires du manuel de la CEQ, ce qui me frappe, en premier lieu, c'est le caractère péremptoire, réducteur de votre analyse du document et du marxisme. Nous sommes devant une charge à l'emporte-pièce où le discours tient beaucoup plus de l'affirmation catégorique que d'une analyse tant soit peu serrée. Les termes "pamphlet", "endoctrinement", "dialectique manichéenne" se répètent allègrement. Voilà pour le ton employé. Quant au contenu même, on peut constater, ce qui est plus sérieux, deux erreurs de taille: l'une à l'égard de la question de la politique à l'école et l'autre dans votre compréhension du marxisme.

Comment peut-on ne pas admettre que l'école contemporaine constitue un lieu très important d'inculcation idéologique pour tout pouvoir d'Etat, qu'il soit de forme capitaliste ou socialiste? L'école n'est a-idéologique dans aucun pays, elle est toujours politique, au service de la classe au pouvoir et d'un ordre social déterminé. Ce que d'ailleurs reconnaît la Commission internationale de l'éducation de l'Unesco (Commission Faure), lorsqu'elle traite des débats politiques ou idéologiques à l'école:

"On admet volontiers que ces débats aient leur écho dans les institutions extrascolaires, et même qu'ils soient un élément de leur enseignement et de leurs activités, mais on s'effraie souvent de les voir s'introduire dans l'université et dans l'école. Prétendre fermer les portes de l'école au politique, c'est se contredire puisque c'est refuser dans la pratique ce qu'on est généralement disposé à admettre en parole: que l'école est un élément constitutif de la "Polis", de la Cité, et doit entretenir avec elle les liens les plus étroits possible" (**Apprendre à être**, Fayard-Unesco, 1972, p. 172).

Quant à votre description lapidaire du marxisme: "schème ma-nichéenne dont la grossièreté a été maintes fois établie", elle témoigne d'une méconnaissance pour le moins remarquable de la philosophie marxiste, qui est tout le contraire du manichéisme obtus, du dogmatisme et du simplisme dans son explication des rapports sociaux.

Il est bien évident que votre critique du manuel comme celle d'autres éditorialistes ne relève pas du discours rationnel mais de la réaction quasi épidermique à une philosophie politique sommairement condamnée à l'avance. On pourrait longuement épiloguer sur les causes de la virulence de cette réaction, mais je me contenterai de conclure:

1) La non-solution des contradictions de la société québécoise amène présentement l'accentuation des luttes idéologiques.

2) Les appareils idéologiques comme l'école et la presse ne sont pas des institutions neutres. Ils véhiculent une certaine conception de la société.

3) A des moments de débats idéologiques importants tel cette question du manuel, l'affaire Morgentaler, l'affaire des Sciences juridiques et les dernières élections provinciales, l'objectivité du directeur du Devoir cède le pas au parti pris. Ce qui est certes votre droit. Mais ce qui met aussi en cause la qualité de votre journal, car les raccourcis idéologiques manquent de rigueur.

Michel LEBEL
Montréal, le 24 avril 1975.

La leçon du Vietnam

Comment exprimer tout notre amour et notre reconnaissance aux peuples héroïques du Viet-Nam, Laos et Cambodge? En montrant l'effet de cette guerre sur bien des jeunes intellectuels et travailleurs.

Il y a à peine 10 ans avaient lieu les premières manifestations encore timides contre les agresseurs U.S. au Viet-Nam. Plusieurs tendances y participaient mais peu à peu se rapprochaient devant la violence. La guerre éclaboussait de sang l'image de la "démocratie U.S." de notre enfance bourgeoise et remettait en question le capitalisme. On redécouvrait 100 ans après Marx et 50 après Lénine l'existence de 2 classes antagonistes: les travailleurs et les patrons. On se penchait sur des mécanismes de domination déjà décrits: l'impérialisme (néo-colonialisme des multinationales, CIA, Pentagone, culture) et le fascisme contre les peuples qui s'éveillent (en 10 ans, presque toute l'Amérique latine est tombée sous des dictatures militaires). On étudiait la nature de la société de classe, la propriété privée des moyens de production, la négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'oppression nationale, l'anarchie et le gaspillage de l'économie capitaliste basée sur le profit, la compétition, la spéculation.

Mais plus il y a oppression, plus il y a résistance. Les Vietnamiens résistaient à toutes les formes de guerre et à la puissance destructive U.S.: napalm, bombes à billes, à pointes, à charges antipersonnelles, gaz défoliants et paralysants (Relire "Le courage tranquille des Vietnamiens", LE DEVOIR, 31/8/72.).

Les jeunes américains se révoltaient aussi contre l'agression et les crimes U.S. (Coup d'état de la CIA à Saigon, violation des droits démocratiques, bombardements et massacres de population civile, cages à tigre, tortures, etc.). Ils refusaient d'être complices: déserteurs, objecteurs de conscience, désobéissance civile, fuite des dossiers du Pentagone, innombrables manifestations (4 étudiants tués à Kent par l'armée), affaire Watergate, rôle des démocrates et de la presse.

Ils s'organisaient: journaux, tracts, chansons, théâtre, jonction des intellectuels aux travailleurs et aux minorités noires, latines, indiennes. La vision se clarifiait sur le rôle de pays devenus comme le gouvernement Thieu les gendarmes de l'impérialisme U.S.: Brésil, Iran, Israël, Philippines, etc.

On commençait à comprendre que la lutte du peuple vietnamien est celle de toute la classe ouvrière, que la lutte de classe a toujours existé. On réapprenait l'histoire, cette fois du point de vue des travailleurs: Commune de Paris, Octobre 1917, guerre d'Espagne, les 2 guerres mondiales impérialistes. On redécouvrait les principes fondamentaux du matérialisme-dialectique, de la juste résolution des contradictions entre les peuples, de l'internationalisme prolétarien.

La majorité des jeunes intellectuels de ma génération et du monde entier qui, dix ans plus tôt, n'avaient que des préoccupations bourgeoises, se souciaient pour la première fois des travailleurs et des opprimés. De plus en plus solidaires, ils décidaient de mettre résolument tous leurs talents et leurs énergies au service des peuples. Ils lisaient avec ferveur Hô-Chi-Minh, devenu notre oncle bien-aimé à tous, Le Duan, Nguyen Vo Giap, les admirables romans et nouvelles vietnamiens (Hon Dat) mais aussi Marx et Lénine, étonnés de leurs conceptions scientifiques de l'histoire.

— Par cet article, nous remercions les Vietnamiens d'avoir eu le courage et la force surhumaine de ne jamais reculer, de se libérer et d'affaiblir militairement et moralement l'impérialisme U.S.

— Nous les remercions de nous avoir libérés de nos idées bourgeoises et du défaitisme.

— Nous les remercions d'avoir prouvé que l'intelligence au service du peuple et de tout le prolétariat, le courage, la discipline, le dévouement total et la pureté révolutionnaire vaincront partout la misère et les forces les plus barbares et réactionnaires.

A la mémoire de l'Oncle Hô et de tous les combattants morts pour la dignité des travailleurs du monde entier.

José Maria FRAGOSO
Montréal, le 21 avril 1975.

bloc-notes

Au bord de la guillotine

Vers sept heures, hier soir, on attendait encore fiévreusement les résultats de l'entretien que le ministre du Travail, M. John Munro accordait en fin d'après-midi aux dirigeants des débardeurs des ports du Saint-Laurent. Avant même que des nouvelles de cette rencontre capitale n'aient transpiré, on croyait cependant entrevoir la voie plutôt étroite qui pouvait permettre d'éviter le recours détestable à la guillotine de l'injonction.

De la part du gouvernement, l'idéal eût été, du point de vue des débardeurs, que celui-ci accepte d'adoucir, par voie d'amendement, la loi spéciale que M. Munro faisait adopter par le Parlement la semaine dernière. Cette solution, à supposer qu'un terrain d'entente ait pu être trouvé entre les intéressés, eût été d'emblée la meilleure. Elle eût prouvé que la fermeté, aux yeux d'un gouvernement humain, n'est pas nécessairement synonyme d'inflexibilité. Elle eût néanmoins sauvegardé le principe de la suprématie ultime et inviolable de la loi.

Mais il était facile de conjecturer, tandis que M. Munro parlementait avec les débardeurs, que les chances d'un tel rajustement étaient fort minces. Un gouvernement qui estime avoir agi avec fermeté accepte rarement de faire machine arrière. Ce n'est pas le gouvernement Trudeau qui s'est montré le plus enclin à s'écarter de cette vieille règle orgueilleuse. M. Munro aura donc, selon toute vraisemblance tenu une ligne dure avec ses interlocuteurs des trois ports du Saint-Laurent. Il l'aura fait autant pour sauver la face du gouvernement que par conviction.

Qu'attendait-on alors de la rencontre d'hier à Ottawa? Rien, sinon des explications qui permettraient peut-être de retrouver le filon perdu d'une négociation trop sommairement rejetée de part et d'autre par les syndiqués et les employeurs dès le début des rencontres qui devaient vite déboucher sur une grève ruineuse. C'était peu de chose, dira-t-on, mais que de fois il a suffi de peu, dans un conflit parvenu à son stade le plus aigu, pour que la raison reprenne ses droits.

Du côté syndical, on fondait hier quelque espoir sur les dispositions de la loi Munro qui laissent une certaine marge d'initiative aux parties. La loi — on le sait — va très loin; elle impose à la partie syndicale des sacrifices plus lourds que ne s'en est jamais vu imposer un groupe de syndiqués appelé à reprendre le travail dans de semblables circonstances. Les articles 7 et 10 de la loi Munro laissent toutefois aux parties la possibilité non seulement de s'entendre par voie de négociation sur les modalités d'incorporation des recommandations du juge Gold dans la convention collective, mais aussi "de modifier par consentement mutuel les clauses de leur convention collective" qu'a pu redéfinir le législateur.

La rencontre avec M. Munro aurait-elle permis aux dirigeants syndicaux de solliciter l'intervention du ministre du Travail afin que celui-ci provoque une reprise de contact entre la partie patronale et la partie syndicale? Si tel était le cas, la partie patronale, dans l'intérêt de la paix et de la productivité, sera-t-elle disposée à rouvrir le dialogue avec la partie syndicale? Voudra-t-elle chercher avec la partie syndicale un accord qui permettrait d'oublier vite les aspects les plus odieux de la loi Munro?

Ces hypothèses sembleront farfelues. On voulait quand même s'y raccrocher, hier soir. Car, si aucun déblocage de cette nature n'intervient, le gouvernement fédéral, sous peine de ruiner pour longtemps son autorité et celle du Parlement, devra sans délai franchir l'autre pas que définit la loi, c'est-à-dire mettre en marche le mécanisme de l'injonction. C'est le plus dangereux dénouement qui pourrait survenir. On souhaite encore qu'il puisse être évité.

Chez les facteurs de Montréal, le rêve ou le compromis?

A observer l'évolution de la situation dans le secteur des postes, on a vraiment l'impression que quelqu'un rêve quelque part et que les rêveurs, en l'occurrence logent à Montréal plutôt qu'à Ottawa.

La mise en tutelle de la section montréalaise de l'Union des facteurs du Canada relève des lois internes propres à ce syndicat. On ne pourra en apprécier le bien-fondé que lorsque seront mieux connus les faits précis qui ont motivé chez les dirigeants nationaux la mise en tutelle de la section montréalaise.

A première vue, deux facteurs plaident cependant contre les dirigeants montréalais qui viennent d'être suspendus, même si ces derniers ont reçu, le soir même de leur suspension, l'assurance de l'appui de leurs collègues de Montréal.

D'abord, il importait, dans ce syndicat où tout projet de convention collective doit être approuvé par les membres avant d'être valide, de faciliter le déroulement normal de la procédure de consultation prévue dans les statuts de l'organisme. Or, ce n'est pas la ligne de conduite qu'ont suivie M. Morrissette et ses collègues de Montréal. Au lieu d'attendre qu'on leur ait fourni le texte de l'accord arrêté à Ottawa, les dirigeants de la section montréalaise sont immédiatement partis en campagne. Non contents de manifester ouvertement leur rejet de l'entente obtenue de peine et de misère par leurs représentants autorisés, ils sont allés jusqu'à menacer de provoquer une scission dans les rangs du syndicat dans l'hypothèse où l'entente d'Ottawa serait entérinée par leurs collègues du reste du pays. Forts de messages d'appuis qu'ils prétendent avoir reçus de toutes les parties du pays, y compris du Québec, les dirigeants nationaux — dont plusieurs ne sont pas étrangers au Québec — se sont indignés de l'attitude de leurs collègues de Montréal. On les comprend.

Il faut aussi, quant à y être, aborder le fond du litige qui oppose les facteurs montréalais à leurs dirigeants nationaux. Ceux-ci, au sortir d'une négociation longue et ardue, étaient fiers, rapporte-t-on, d'avoir obtenu des hausses salariales sensiblement supérieures à la norme d'environ 1% par mois qu'avait définie l'entente survenue il y a quelques semaines entre le gouvernement fédéral et les cols bleus à l'emploi d'Ottawa. Ils étaient tout aussi fiers d'avoir obtenu que, pour la première fois, dans un contrat collectif devant être signé par le gouvernement fédéral, celui-ci ait accepté le principe de l'indexation des salaires au coût de la vie.

L'accord d'Ottawa n'est certes pas parfait. Il permet néanmoins aux facteurs d'atteindre un niveau de rémunération qui se comparerait avantageusement à celui des travailleurs du secteur industriel. Par rapport à ces derniers, les facteurs étaient légèrement en retard à la fin de 1974. Avec les gains que leur procure l'entente conclue par leurs négociateurs, ils prendraient plutôt, au cours des deux prochaines années, une légère avance sur les travailleurs du secteur industriel. Etant donné les qualifications somme toute modestes qu'exige leur travail, ils éprouveront beaucoup de mal à faire valoir des revendications supérieures, du moins à court terme.

Dans le cas des policiers et des pompiers, l'opinion consent volontiers à des marges salariales plus fortes, vu le caractère particulièrement pénible et dangereux de la tâche qu'ils accomplissent et la nature absolument indispensable de leurs services. On ne saurait toutefois appliquer aux postiers les considérations qui justfient le traitement supérieur accordé aux policiers et aux pompiers. Le travail du facteur comporte certes ses inconvénients très réels. Mais il ne se compare guère à celui du policier et du pompier. C'est plutôt au travailleur industriel ou à celui de la catégorie "transports, communications et autres services publics" qu'il convient d'assimiler le facteur. Et encore, au sein de chacune de ces catégories, le facteur est-il loin de se situer parmi les sous-catégories les plus qualifiées.

Or, quelque catégorie que l'on emprunte, l'accord conclu avec les négociateurs fédéraux par les dirigeants nationaux de l'Union des facteurs paraît plus réaliste et plus acceptable que l'objectif défendu par la section montréalaise du syndicat. L'objectif de $14,000 n'a certes, en soi, rien d'abusif. Si le pays disposait à cette fin de ressources illimitées, il demeurerait même fort modeste. Dans les circonstances actuelles, le gouvernement ne saurait toutefois y consentir à moins de risquer de provoquer une dislocation dangereuse dans l'échelle des rémunérations au pays.

Les hausses de salaires prévues dans l'entente que rejettent les facteurs montréalais permettraient au contraire à ceux-ci et à leurs collègues de tout le pays de bénéficier tout de suite d'une mesure équitable de rattrapage et d'être assurés d'augmentations raisonnables pendant les trois prochaines années. Au lieu de s'acharner à poursuivre envers et contre tous un objectif qu'ils ne réussiront pas à justifier aux yeux de leurs concitoyens dont la majorité, de toute manière, devront se contenter d'une rémunération inférieure à la leur, les facteurs montréalais et leurs dirigeants ont tout intérêt à se rallier à un objectif qui n'est pas tellement éloigné du leur et qui a l'immense avantage d'être désormais très largement accepté.

Claude RYAN

propos d'actualité

L'évolution économique du Pacifique s'inscrit dans un schéma selon lequel les industries lourdes et manufacturières de technologie japonaise, vont progressivement essaimer à la périphérie, tandis que l'économie japonaise proprement dite va se spécialiser dans des activités demandant peu de matières premières, peu polluantes, mais exigeant un équipement sophistiqué, des études et des recherches approfondies, et par conséquent un personnel superqualifié.

André Raynauld,
président du Conseil économique du Canada,
allocution prononcée devant le Vancouver Board of Trade,
le 21 avril 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le Livre blanc sur "la justice contemporaine"

Texte intégral des recommandations portant sur la réorganisation des tribunaux québécois

■ Le Livre blanc sur "La justice contemporaine" publié hier à Québec sous l'autorité du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, comprend une liste imposante de recommandations traitant de tous les aspects du fonctionnement de la justice au Québec. On attendait avec un intérêt particulier depuis le Livre blanc sur "La police et la sécurité du citoyen", publié il y a environ deux ans, les recommandations de M. Choquette sur la réorganisation de la magistrature. Voici le texte intégral des recommandations du Livre blanc traitant de ce sujet.

Une cour unique: la Cour du Québec

Nous recommandons:

1. QUE les recours prévus au Code de procédure civile, et dans les lois spéciales quant au pouvoir de contrôle et de surveillance de la Cour supérieure sur les tribunaux inférieurs et les organismes administratifs, soient simplifiés et systématisés et que soit adoptée une procédure unique qui s'inspirait du "Judicial Review Procedures Act" de l'Ontario (S.O. 1971 C48).

2. QUE la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix, la Cour de bien-être social, les Cours municipales soient regroupées au sein d'une unique désignée sous le nom de Cour du Québec.

3. QUE, dorénavant, la Cour du Québec exerce ses compétences dans un cadre administratif qui ne soit pas étanche mais qui comporte la création de diverses sections, dont les sections civile, criminelle et pénale, de la famille et jeunesse, administrative.

4. QUE la Cour du Québec soit dirigée par un juge en chef assité de présidents de sections responsables des diverses sections de la Cour et que, dans les districts où siègent plusieurs juges résidants, leurs activités soient coordonnées par un juge doyen.

5. QUE, dorénavant, les juges soient tous désignés comme juges de la Cour du Québec et soient affectés à une ou plusieurs sections suivant les besoins, mais sans que cette affectation comporte un caractère définitif ou une juridiction limitée à la seule compétence d'une section déterminée.

6. QUE le juge en chef et les présidents de sections aient le pouvoir d'affecter les juges suivant les besoins, soit des sections, soit des districts judiciaires.

7. QUE le juge en chef et les présidents de sections s'assurent d'une rotation régulière des juges assignés aux districts ruraux.

8 QUE la compétence de la Cour du Québec, en matière civile, comporte les juridictions actuelles de la Cour provinciale, des Cours municipales et du Tribunal des juges de paix, et comprenne la juridiction en matière de petites créances.

9 QUE la compétence de la Cour du Québec, en matière criminelle et pénale, (comprenant les matières statutaires et l'application des règlements municipaux) regroupe les fonctions actuelles des cours des sessions de la paix, des cours municipales et des juges de paix.

10 QUE la section criminelle siège dans les centres judiciaires déterminés pour les fins d'application de la loi en matière de petites créances, pour décider des affaires relevant de la partie XXIV du Code criminel, du Code de la route, des lois pénales provinciales et des règlements municipaux.

11 QUE la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, exerce la compétence de la Cour de bien-être social, notamment, en matière de délinquance et de protection de la jeunesse.

12 QUE les Cours municipales et les Tribunaux des juges de paix soient abolis.

13 QUE le statut de juge de paix à temps plein soit défini et tienne compte du caractère judiciaire spécial de leurs fonctions.

14 QUE soit adopté un règlement uniforme de circulation pour toute la province mais que dans ce cadre les municipalités aient le pouvoir de statuer sur divers sujets d'intérêt local.

15 QUE soit établi un nouveau système de perception des amendes pour les violations du Code de la route et que ce système assure les municipalités de revenus sensiblement égaux à leurs revenus actuels.

16 QUE soit retenue pour les infractions du Code de la route une formule de rapport uniforme dont l'utilisation serait obligatoire pour tous les corps policiers.

17 QUE le principe de l'unité de juridiction continue de régir l'organisation de nos structures judiciaires, du moins dans le cadre actuel de l'AANB.

18. QU'une section administrative soit créée à l'intérieur de la Cour du Québec: elle serait chargée d'exercer les juridictions actuellement dévolues à la Cour provinciale et relevant davantage du droit administratif que du droit civil.

19. QU'une étude approfondie de chacun des véritables tribunaux administratifs actuellement établis soit entreprise de façon à s'assurer que son existence autonome répond à des besoins réels et spécifiques.

20. QUE les responsabilités confiées à un tribunal administratif dont l'existence autonome n'est pas justifiée soient transférées à la section administrative de la Cour du Québec qui, au besoin, pourrait être divisée en sous-sections et exercerait en toutes circonstances ses responsabilités suivant les règles de procédure précises et adaptées.

21. QUE les organismes administratifs ayant des fonctions d'adjudication et dont l'existence continuera à être distincte de la Cour du Québec soient dotés, de manière à pouvoir remplir adéquatement leur mission judiciaire, de structures et de procédure qui sont propres à l'administration de la justice.

22. QU'un droit d'appel soit institué, limité aux questions de droit, à l'endroit des décisions prises par les organismes administratifs ayant des fonctions d'adjudication et dont l'existence continuera à être distincte de la section administrative de la Cour du Québec.

23. QUE cet appel soit porté après étude de la situation et des difficultés possibles d'ordre constitutionnel, soit au sein de la Section administrative de la Cour du Québec, soit à l'intérieur de la Cour supérieure, soit auprès de la Cour d'appel, de façon à respecter le principe de l'unité de juridiction.

24. QUE les règles de procédure applicables devant les organismes administratifs appelés à exercer des fonctions d'adjudication soient précisées, harmonisées et rendues publiques.

La question du Tribunal de la famille et la protection de la jeunesse

Nous recommandons:

1. QUE les gouvernements fédéral et provincial accélèrent la révision du droit substantif qui concerne la famille afin qu'il soit mieux adapté aux conditions contemporaines.

2. QUE les règles de la procédure civile qui s'appliquent au divorce et à la séparation de corps soient modifiées afin de ménager à la conciliation une place satisfaisante.

3. QUE généralement l'on maintienne les compétences actuelles de la Cour supérieure et de la Cour de bien-être social, ou de la Cour du Québec, section de la famille et la jeunesse, mais que l'on étudie un réaménagement de celles-ci afin d'éviter des conflits de juridiction.

4. QUE l'on confie à la Cour du Québec, section famille et jeunesse, toutes les matières criminelles qui concernent les époux, les parents et les enfants, sauf le loisir pour la Cour de remettre aux tribunaux criminels ordinaires des causes particulières lorsque cela est jugé opportun.

5. QUE l'on institue l'appel des décisions de la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, auprès de la Cour supérieure plutôt qu'auprès de la Cour d'appel.

6. QUE, là où cela est possible, on aménage les locaux de la Cour supérieure, chambre de la famille, et de la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, dans les mêmes palais de justice, et dans des locaux voisins.

7. QUE l'on dote la Cour supérieure, chambre de la famille, d'un service de consultation familiale et d'un service d'enquêtes sociales.

8. QUE l'enfant puisse être représenté par un avocat dans les causes de divorce et de séparation de corps lorsque le tribunal juge que cela est nécessaire ou utile pour la protection de ses intérêts.

9. QUE l'on dote la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, d'un service clinique, médical et psychiatrique.

10. QUE le gouvernement institue une Commission de la protection de la jeunesse, dont les membres seront désignés sur la recommandation des ministres de la Justice et des Affaires sociales;

11. QUE cette Commission assure les fonctions de coordination entre la Cour de bien-être social, les C.S.S. et les institutions qui accueillent les jeunes et que cet organisme se voie confié des fonctions de prévention et d'éducation dans le domaine de la jeunesse.

12. QUE cette Commission soit chargée de former et de reconnaître des comités au niveau local ou régional.

13 QUE ces comités aient pour fonction de faire le tri des cas d'enfants devant être soumis à un traitement social ou judiciaire, suivant les cas, et que ces comités soient habilités à exercer une action de portée générale à l'égard de la jeunesse dans leur territoire.

14 QUE l'on retienne le critère voulant que l'enfant et l'adolescent ne doivent être traduits devant le tribunal que lorsque cela est souhaitable et bénéfique pour l'enfant et la société; que l'intervention judiciaire soit obligatoire dans les cas où il s'agit d'un crime grave et que, dans ce dernier cas, l'opinion du représentant du ministère de la Justice soit prépondérante.

15 QUE les juges de la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, élaborent leurs décisions en se conformant aux principes du droit, de la procédure et de la preuve applicables, c'est-à-dire, observent intégralement le "due process of law".

16 QUE l'interdiction de la publication de comptes rendus des procès devant la Cour de bien-être social ou de la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, ainsi que l'exclusion du public en général des séances du tribunal soient maintenues et clarifiées, mais que les membres et représentants de groupements bénévoles ou à caractère social reconnus par le Juge en Chef, soient admis aux séances de la Cour.

17 QUE l'on puisse en appeler des jugements en matière de protection de la jeunesse.

18 QUE l'article 168 C.Cr. (corruption d'enfants mettant en danger les moeurs) soit modifié de façon que le seul fait pour un époux de vivre en union de fait en présence de ses enfants ne soit pas suffisant en soi pour constituer un acte criminel.

19 QUE la Cour du Québec, section de la famille et de la jeunesse, ait le pouvoir de référer aux tribunaux ordinaires de juridiction criminelle certains cas de délinquance juvénile, si la gravité de l'offense le justifie, compte tenu de l'ensemble des circonstances.

20 QUE le juge ayant déclaré un enfant délinquant ou ayant décidé de la nécessité d'une mesure de protection s'appuie, lorsque cela est utile, sur l'avis d'une équipe multidisciplinaire pour décider des mesures à prendre à l'égard de l'enfant.

21 QUE les décisions du tribunal à l'égard des institutions visées dans les jugements ordonnant le placement d'enfants soient exécutoires.

22 QUE les institutions destinées à recevoir les jeunes soient spécialisées dans la mesure du possible suivant le genre de cas mais que l'administration des institutions pour les jeunes continue à relever de l'autorité du ministère des Affaires sociales.

23 QUE des institutions appropriées relevant du ministère de la Justice soient créées pour la garde sécuritaire des délinquants offrant des dangers pour la société et que ces institutions soient sous l'autorité administrative, non de la Direction de la détention pour adultes, mais d'une nouvelle Direction à être créée.

24 QU'une référence à ces institutions par la Cour soit accompagnée d'une expertise psycho-sociale.

25 QUE la question de la probation juvénile fasse l'objet d'une étude conjointe entre les ministères concernés afin d'en arriver à la solution la plus avantageuse du point de vue des enfants soumis à des ordonnances de probation prononcées par la cour ou ses juges.

26 QU'un comité soit formé de personnes désignées conjointement par les deux ministères intéressés et fasse les recommandations qui s'imposent.

27 QUE la gravité des motifs de retrait d'un enfant du milieu familial soit établie pour qu'une telle mesure soit appliquée.

28 QUE les parents soient impliqués plus étroitement dans toute intervention touchant l'enfant, soit à l'égard de mesures de garde institutionnelle, de probation, d'hébergement, de placement en foyer nourricier, et qu'ils soient informés des motifs qui justifient les mesures prises dans le processus de réinsertion sociale de l'enfant.

Une magistrature mieux organisée

Nous recommandons:

1 QU'un Conseil de la magistrature soit créé et soit composé de six membres et présidé par le juge en chef de la Cour du Québec. Les cinq autres membres comprendraient deux juges puinés, deux anciens bâtonniers ou avocats éminents et une personnalité choisie hors du monde du droit, dont les qualités d'expérience, de largeur de vue, représenteraient au conseil l'apport du public non spécialisé; ces cinq derniers membres seraient nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil après consultation respective de la Conférence des Juges du Québec, du Barreau du Québec et du Conseil consultatif de la justice.

2 QUE le Conseil de la magistrature ait la responsabilité de donner son avis au ministre de la Justice sur les candidatures d'avocats à la charge de juge. Le Conseil, à l'occasion de toute nomination, pourrait s'y opposer et le Gouvernement serait lié par un tel avis négatif.

3 QU'un Comité de contrôle de la compétence professionnelle des juges soit créé et qu'il soit composé de cinq membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, soit deux juges désignés après consultation avec le Conseil de la magistrature, un juge après consultation avec les Conférences des juges du Québec, un avocat après consultation avec le Barreau, et un non-avocat après consultation avec le Conseil consultatif de la Justice.

4 QUE la fonction de ce Comité soit de contrôler les aptitudes des juges et cela à tous points de vue, y compris leur état de santé. Il entendra et décidera du bien-fondé de toute plainte portée à l'égard des juges dans l'exercice de leurs fonctions. La plainte et le fardeau de la preuve incomberont au procureur général.

5 QUE le Comité puisse imposer les sanctions suivantes: une simple réprimande, le retrait de certaines fonctions judiciaires, une période de recyclage ou de perfectionnement, une suspension sans traitement, une recommandation au Conseil exécutif de mise à la retraite forcée et, en dernier lieu, une recommandation au Conseil exécutif de révocation.

6 QUE toutes les décisions du Comité soient sujettes à appel devant la Cour d'appel.

7 QUE le Conseil de la magistrature se voit confier la responsabilité d'adopter un code de déontologie de la magistrature.

8 QUE soient attribués au juge en chef de la cour du Québec et aux présidents de chambres une autorité spécifique en matière de coordination des activités de leur juridiction et des pouvoirs de direction et de contrôle dans l'assignation des juges.

9 QUE le juge en chef puisse, en attendant la décision du Comité de contrôle de la compétence professionnelle des juges, suspendre administrativement un juge de ses fonctions ou lui retirer certaines responsabilités judiciaires.

10 Que l'exercice de la fonction de juge en chef de la Cour du Québec et de celle de président de chambre soit limité à une période de cinq ans renouvelable pour une période égale ou moindre. A la fin de son mandat, le juge n'aurait à subir aucune perte financière.

11 Qu'un centre permanent de perfectionnement des juges soit créé sous la responsabilité du juge en chef du Québec et qu'il soit conseillé par le Conseil de la magistrature dans l'analyse des besoins ainsi que dans l'établissement des programmes de formation et de perfectionnement des juges.

12 QUE soit reconnu officiellement et rendu permanent le comité tripartie composé de représentants de la magistrature, du ministère de la Justice et du Barreau.

13 QUE des comités régionaux composés de façon identique soient créés en vue de résoudre les problèmes que pose l'administration de la justice dans chaque région ou district judiciaire.

14 QUE le traitement des juges des cours provinciales soit indexé suivant l'un des indices représentatifs de l'évolution du coût de la vie.

15 QUE soit confiée à un organisme tel le Conseil consultatif de la Justice, l'obligation légale de faire, tous les cinq ans, des recommandations au gouvernement concernant l'échelle de rémunération des juges, le chiffre de leur pension et autres bénéfices marginaux. Il appartiendrait au Conseil de faire préparer par des spécialistes en sciences économiques, statistiques, etc. les études techniques jugées utiles.

16 QUE des dispositions législatives soient adoptées pour que, au décès d'un juge, certains bénéfices puissent être payables à ses enfants mineurs ou étudiants.

L'efficacité et la célérité du processus judiciaire

Nous recommandons:

1 QUE le système contradictoire soit maintenu pour l'ensemble de notre droit à l'exception des causes tombant sous le livre VIII du Code de Procédure civile.

2 QUE les procédures soient uniformisées et simplifiées et que cette tâche soit confiée à une Commission permanente de réforme du droit.

3 QUE dans les actions en dommages, il soit loisible au tribunal d'entendre cette partie de la preuve qui lui permette de statuer d'abord sur la responsabilité. S'il y a lieu, le tribunal pourrait ensuite entendre l'aspect de la preuve touchant les dommages et statuer sur ceux-ci. L'appel serait porté de ce dernier jugement, autant en ce qui concerne la responsabilité que les dommages.

4 QUE le protonotaire se voie confier le pouvoir de disposer des requêtes et motions qui ne sont que de simples formalités.

5 QUE dans les cas où la décision devant être rendue n'est pas qu'une simple formalité, le protonotaire puisse, après examen du dossier, produire un certificat attestant que toutes les pièces sont au dossier et que toutes les formalités ont été remplies, permettant ainsi au juge de se prononcer sur la requête ou la motion sans avoir à vérifier l'ensemble du dossier.

6 QUE les juges de la Cour supérieure du district de Montréal soient formés en équipe de trois ayant pour mission de procéder, dans les causes de responsabilité ou de nature commerciale, à la conférence préparatoire et au procès dans les causes non réglées.

7 QUE des équipes itinérantes soient formées pour venir en aide aux districts où les rôles sont les plus encombrés.

8 QUE le gouvernement établisse un tarif d'honoraires pour les avocats agissant à titre d'arbitres et qu'il les rétribue.

9 QUE la confection des rôles soit faite suivant le système du certificat d'état, et que les causes ainsi inscrites soient entendues dans l'ordre de l'inscription de l'action.

10 QUE les juges fassent montre de plus de sévérité à l'égard des remises.

11 QUE les juges rendent jugement sur le banc lorsque le délibéré ne pourrait accroître leur conviction de rendre justice aux parties.

12 QUE dans la rédaction de leurs jugements les juges recherchent davantage la clarté et la concision.

13 QUE dans les causes criminelles, les juges soient beaucoup plus sévères quant aux demandes de remises, que celles-ci proviennent de la défense ou de la Couronne.

14 QUE les recommandations de la Commission de réforme du droit de l'Ontario sur la négociation des plaidoyers de culpabilité soient rendues applicables au Québec, par une directive aux substituts du Procureur général.

15 QUE les heures d'audience des cours soient fixées de 09:30 à 12h30 et de 14:00 à 17:00 sauf pour les cours où cet horaire n'est pas pratique, afin de faire passer le nombre d'heures d'occupation des cours de quatre heures trente à six heures.

16 Qu'un second rôle soit appelé l'après-midi.

18 QUE l'on communique au ministère de la Justice les renseignements indispensables pour évaluer les besoins des cours et que dans la compilation de ces renseignements, on utilise des ordinateurs afin de garantir l'exactitude des statistiques et leur mise à jour permanente.

19 QUE soit examinée, avec

Suite à la page 6



UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ

NOTRE SERVICE DE **RENCONTRES** DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous les âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Retournez dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Montréal H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Âge .....

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Téléphone .....

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS

Montréal-Paris

par AIR CANADA et AIR FRANCE

BILLETS AVION toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

CHEZ

TABLE D'HÔTE MENU TYPE

Hors d'oeuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon, Riz Créole $18.50

Saumon frais grillé, au Fenouil, Beurre d'échalottes $21.50

Le Steak à la Ciermont, Pommes Parisienne $23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Saumur Blanc ou Champigny, ½ btle par personne.

Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU MÉTRO • 381-1777

semaine de l'environnement

Jacques Vernier

La bataille de l'environnement

éditions hurtubise hmh

380 ouest rue craig montréal

ARMURIERS DE L'ESTRIE INC.

331 PRINCIPALE GRANBY (514) 372-7764

VENTE ET RÉPARATION D'ARMES À FEU

RÉVOLVERS – PISTOLETS – CARABINES – FUSILS

ÉQUIPEMENT DE POLICE



VIENNENT DE PARAÎTRE

LES DROITS DE L'HOMME ET LA PAPAUTÉ CONTEMPORAINE

SYNTHÈSE ET TEXTES par PAUL-ÉMILE BOLTÉ

Un essai théologique sur les documents pontificaux concernant les droits de l'homme. Dans une vue panoramique des interventions de Pie IX à Paul VI, l'auteur décrit l'évolution de la pensée pontificale à ce sujet. Il présente ensuite de nombreux textes des papes contemporains et de Vatican II en ce qui touche aux droits et libertés de l'homme exprimés dans les divers articles de la "Déclaration universelle des droits de l'homme". Collection "La pensée chrétienne" - 428 pages - 21.5 cm - $12.00

L'ÉGLISE D'AMOS À LA RECHERCHE DE SON AVENIR

par ROGER ÉBACHER

"Nous croyons avoir vécu depuis quelques années des choses intéressantes dans notre coin de pays et nous calculons qu'il peut être utile que d'autres les connaissent, les discutent, les contestent ou les appuient . . . Cette expression d'une expérience limitée mais qui nous semble porteuse de germes d'avenir se veut une recherche de communion avec les autres Eglises locales. (Introduction, pp. 7-8).

Collection "L'Eglise du Quebec" - 293 pages - 21.5 cm - $7.00

PASTORALE SCOLAIRE AU QUÉBEC

par LOUIS RACINE ET LUCIEN FERLAND

Cet ouvrage vise essentiellement à analyser méthodiquement une expérience ecclésiale québecoise, celle de la pastorale scolaire et à la nommer théologiquement pour lui permettre de s'auto-définir, de s'auto-critiquer et s'auto-orienter.

13e volume de la collection "Heritage et projet". - 184 pages - $6.00

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

FIDES

245 est, boul. DORCHESTER, MONTRÉAL

Tél. 861-9621

suites de la première page

VIETNAM

s'est ainsi achevée avec des scènes sauvages et tragiques. Les militaires et les civils américains ont dû user des crosses de leurs armes pour frapper sur les doigts des Vietnamiens qui tentaient d'escalader les trois mètres du mur qui ceinture l'ambassade des Etats-Unis. Certains ont sauté par dessus le mur et se sont écrasés sur du fil barbelé.

A l'aéroport, des gardes vietnamiens en colère tiraient sur les autocars chargés d'évacuer. "Nous aussi, nous voulons partir", criaient-ils. Des chasseurs-bombardiers américains survolaient la ville pendant les opérations d'évacuation.

"Cette opération clôt un chapitre de l'expérience américaine", a déclaré le président Ford, faisant l'éloge des forces américaines, de l'ambassadeur à Saigon et du personnel de l'ambassade qui, a-t-il dit ont accompli leur tâche de manière exemplaire dans des conditions difficiles. Le président a invité les Américains à serrer les rangs et à s'attaquer ensemble aux nouvelles tâches qui les attendent.

Puis sombre, les traits tirés, visiblement sur la défensive, M. Henry Kissinger s'est expliqué, devant la presse et des millions de téléspectateurs, sur les conditions dans lesquelles vient de s'achever, par une évacuation in extremis l'aventure américaine au Vietnam.

Le secrétaire d'Etat a reconnu que l'administration avait espéré encore jusqu'à samedi que des négociations entre le nouveau régime mis en place à Saigon par le président Duong Van Minh et les vietcong et nord-vietnamiens auraient permis d'obtenir une solution autre que "purement militaire". Il a dénoncé, non sans amertume, l'escalade des exigences communistes au cours de la dernière semaine.

Justifiant le fait que la dernière phase de l'évacuation des Américains, y compris l'ambassadeur Graham Martin, et de plusieurs milliers de Sud-Vietnamiens, avait dû s'effectuer par hélicoptères dans des conditions dangereuses, il a souligné que l'administration avait dû soigneusement doser, au cours des derniers jours, le rythme de cette évacuation, afin d'éviter une panique qui aurait pu entraîner des conséquences catastrophiques. Il a rappelé que les Etats-Unis avaient pu ainsi "sauver" quelque 56,000 Sud-Vietnamiens, mais a admis qu'on ne pouvait savoir encore si "une sanglante bataille finale pour Saigon pourrait être évitée."

"Bien que vous ayez accompli tout ce qui était exigé de vous, il sera dit que la guerre était vaine. Dans un certain sens, on peut en dire autant de tout effort national qui échoue au bout du compte," a déclaré pour sa part le secrétaire à la Défense, James Schlesinger, dans un ordre du jour aux forces armées américaines.

Cependant, "notre intervention n'était pas inutile. Elle était destinée à venir en aide à une petite nation pour sauvegarder son indépendance devant une attaque extérieure et lui assurer au moins une chance raisonnable de survie", a ajouté le ministre de la Défense. "Le fait que le Vietnam ait succombé devant de puissantes forces extérieures n'enlève rien au but précis de notre engagement ni à l'élan de générosité envers ceux qui sont attaqués qui ont de longue date motivé la politique américaine."

Après le départ des Américains, des soldats, des policiers et de jeunes Vietnamiens ont procédé au pillage des résidences. Certains aviateurs sud-vietnamiens se réfugient par eux-mêmes à l'étranger. Le ministère thaïlandais annonce que 100 avions sud-vietnamiens ont atterri sur la base d'Utapao. Il y avait 2,000 personnes à bord. Le Pentagone précise, de son côté, qu'une vingtaine d'hélicoptères sud-vietnamiens ont rejoint les navires américains. Un DC-6 utilisé habituellement par des officiels saigonnais est arrivé sur une base des Philippines.

Alors que l'opération d'évacuation héliportée des Américains restant à Saigon et de plusieurs milliers de Vietnamiens tirait à sa fin, les premiers réfugiés sud-vietnamiens, évacués au cours des dix derniers jours, touchaient le sol américain. 756 réfugiés en provenance des centres de transit du Pacifique sont arrivés à bord de C-141 de l'armée de l'air et d'un appareil civil sur les aérodromes militaires de Norton et d'El Toro, en Californie, d'où ils ont gagné Camp Pendleton, l'une des trois bases militaires désignées par le gouvernement américain pour accueillir jusqu'à 60,000 personnes. D'autres transports étaient attendus et les vols se poursuivront pendant plusieurs jours encore.

LES DÉBARDEURS

décidé d'en contester la constitutionnalité devant la Cour supérieure.

Le conflit est axé sur la sécurité d'emploi. Le conciliateur, le juge Gold, proposait dans son rapport une garantie de 1,600 heures de travail pour le port de Montréal, de 1,400 pour le port de Québec et de 1,200 pour Trois-Rivières.

Le syndicat réclame 40 heures par semaine à l'année longue. Les débardeurs sont par contre satisfaits des clauses salariales, qui portent leur salaire de $5.10 de l'heure à $8 pour un contrat de trois ans.

L'arrêt de travail des débardeurs des ports du Saint-Laurent avait suscité des craintes chez les cultivateurs et les éleveurs du Québec qui avaient parlé d'une pénurie de céréales fourragères. Le ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, a affirmé hier à la Chambre que les éleveurs du Québec pouvaient s'approvisionner facilement de Montréal et de Québec.

30 avril

par la Presse Canadienne

La Légion étrangère française livrait son combat de la ferme Camerone, au Mexique, il y a 112 ans aujourd'hui — en 1863 — contre les forces supérieures des nationalistes mexicains qui attaquaient un petit train d'approvisionnement. Quand presque tous les légionnaires furent tués, le commandant-capitaine d'Anjou, qui avait une main en bois, ordonna aux survivants de jurer, sur cette main, de combattre jusqu'à la mort. L'un d'eux survécut et réussit à s'échapper plus tard, et raconta ce haut fait, dont la Légion célèbre chaque année l'anniversaire.

1658 — La première école s'ouvre à Ville-Marie Montréal.

1789 — Georges Washington devient premier président des Etats-Unis.

1803 — Les Etats-Unis achètent la Louisiane et la Nouvelle-Orléans aux Français.

1881 — La marine française conquiert Bizerte, et l'infanterie pénètre en Tunisie depuis l'Algérie.

1900 — Hawaii devient territoire des Etats-Unis.

1920 — Le service militaire est aboli en Grande-Bretagne.

1944 — Le destroyer Athabaska, de la marine royale canadienne, est coulé.

1945 — Adolf Hitler se suicide dans un bunker de Berlin, tandis que Moscou annonce que le drapeau soviétique flotte sur les ruines du Reichstag.

1970 — Le président Richard Nixon annonce qu'il a ordonné aux troupes américaines de pénétrer au Cambodge.

RÉFORME JUDICIAIRE

toute une série de mesures visant à raccourcir les délais judiciaires, notamment l'abolition des vacances judiciaires durant la période estivale.

● Même s'il propose l'adoption d'une loi provinciale sur la protection de la vie privée, M. Choquette n'indique aucune intention de modifier certaines lois péchant à ce chapitre, d'après des témoignages exprimés au Québec et ailleurs, à savoir la Loi des commissaires d'incendie qui permet de garder une personne en détention sans porter d'accusation, la loi des explosifs qui permet des perquisitions sans mandat et la loi accordant carte blanche à la police pour "combattre la pègre et la subversion".

● La disparition des cours municipales fera disparaître les règlements municipaux de circulation et forcera le gouvernement à édicter un règlement unique pour toute la province ainsi qu'un système uniforme d'infractions au Code de la route.

● A la lumière des expériences des commissions d'enquête sur le crime organisé (CECO) et sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction (Commission Cliche), M. Choquette édictera des normes "très strictes" afin d'éviter les abus dans l'utilisation de ce procédé utile mais dangereux. Limitées à des cas d'exception échappant aux modes traditionnels de la justice, ces enquêtes devront notamment se dérouler à l'intérieur d'un mandat bien précis et circonscrit dans le temps, pour empêcher les "explorations illimitées des enquêteurs".

LES COMMISSIONS

tème actuel permet de trouver un juste milieu entre les deux extrêmes rejetés, la justice partisane et la justice désincarnée.

"La solution au problème des rapports entre la politique et la justice est déjà inscrite dans notre droit constitutionnel non-écrit. Les décisions concernant le déroulement des causes devant les tribunaux, les représentations faites par les substituts du procureur général et les décisions du procureur général appartiennent uniquement au ministre de la Justice et procureur général, qui agit après avis de ses conseillers, sans intervention du conseil des ministres.

Le ministre de la Justice et procureur général doit s'interroger sur les effets sociaux ou autres des décisions qu'il prend et considérer toutes les circonstances pertinentes mais sa ligne de conduite doit se situer exclusivement au niveau de l'intérêt général, du maintien de la paix publique et de la poursuite des fins d'une justice impartiale. Cette conception, qui nous vient du droit constitutionnel britannique, doit résoudre les difficultés des rapports entre la justice et la politique."

La tutelle ne fait pas rentrer les facteurs récalcitrants

En dépit de la tutelle imposée aux syndiqués montréalais lundi dernier par le bureau exécutif national du Syndicat des facteurs, pour contraindre 170 récalcitrants à rentrer au travail, moins de la moitié de l'effectif s'est présentée au travail hier matin.

Loin d'entraîner la reprise des opérations postales, la décision du président national, M. Roger Décary, de suspendre son collègue montréalais, M. Guy Morrisette, et lui substituer un tuteur, a été accueillie avec une indignation et le retour au travail escompté ne s'est pas produit. Au contraire, le débrayage s'est amplifié jusqu'à rallier les trois-quarts des 1,600 facteurs et plus de la moitié des chauffeurs de camions.

M. Décary a fait savoir hier d'Ottawa que la tutelle "pourrait bien durer longtemps". Dans une lettre envoyée aux syndiqués montréalais, le président national rappelle aux facteurs "l'inutilité des grèves sélectives". Dans ce document daté de vendredi dernier déjà M. Décary dénonçait l'inconstitutionnalité des actes commis par le président du local de Montréal, M. Morrisette.

Quant aux effectifs postaux, telle était la situation hier, selon un porte-parole du bureau de postes: 297 chauffeurs de camions absents sur 521, et 1,287 facteurs sur 1,637. Résultat, 1,061 rondes postales abandonnées, 27 stations postales paralysées, sur 56, alors que l'hôtel des postes de la rue Peel n'avait quasiment plus de pièces de correspondance à trier vu l'interruption des levées.

Mais on ignore où se trouve le nouveau tuteur, M. Séguin. Aux bureaux du local de Montréal, dont les dossiers ont été saisis, un service d'appels téléphoniques tient lieu d'intendance et l'on croit savoir que menacé de sévices, M. Séguin a préféré ne pas occuper le local de M. Morrisette. On le dit en contact constant avec le bureau national à Ottawa. De son côté, le président déchu entend consulter ses avocats et obtenir par la voie des tribunaux l'annulement de la tutelle.

Ainsi donc, la normalisation des services pourrait prendre plusieurs jours encore et tandis qu'hier on décidait de ne plus boycotter le quartier des affaires, rien ne fut fait et la majorité des grands bureaux ont été privés de courrier.

Rentré à Montréal dans la nuit de lundi à mardi, M. Morrisette s'était aussitôt employé à rassembler ses sympathisants dont on estime le nombre à quelque sept cents dans le district postal métropolitain.

Pour avoir enfreint la constitution en exigeant un vote à main levée au lieu d'un scrutin secret, vendredi dernier, lorsque les syndiqués furent appelés à se prononcer sur un accord de principe avec le Conseil du trésor, M. Morrisette devra comparaître devant un tribunal officieux du syndicat national à Ottawa, dont il poura toujours appeler de la décision, si elle ne le satisfait pas, devant les hautes instances du congrès national des facteurs prévu en août, à Niagara Falls.

Dans le reste du Canada, les opérations ont repris à peu près normalement et le syndicat s'apprête à distribuer à ses 16,000 membres copie de l'accord de principe conclu avec le Conseil du trésor, lequel accorde aux facteurs une hausse de $68 par semaine étalée sur trente mois, de même qu'un régime d'indexation.

L'accord fut rejeté vendredi, les premiers débrayages commencèrent lundi, la tutelle fut aussitôt imposée, et rien n'indique que les facteurs retourneront au travail aujourd'hui.

RCM Suite de la page 3

nance d'avoir "passé des contrats anormaux", expliquant en compagnie de Me Côté et du président du comité exécutif, M. Gérard Niding, qu'il fallait tenir compte du fait que Schokbéton travaille en exclusivité pour la Ville de Montréal, et que somme toute celle-ci avait acheté le savoir-faire de la compagnie.

Ce débat terminé, ce fut alors au tour du conseiller Michael Fainstat d'attaquer et de déclarer que l'exemple de Schokbéton et celui des contrats de construction de l'usine de filtration Charles-J. Desbaillets et du Vélodrome, montraient que la décision de ne plus recourir aux appels d'offres et aux soumissions publiques constituait une pratique dangereuse. Selon lui, il en découle une mauvaise utilisation des fonds publics, une absence de planification, et une augmentation des dépenses de construction et en conséquence une augmentation des taxes.

Le directeur des Travaux publics, s'il s'est montré peu loquace sur cette question de contrats, n'a pas donné non plus de nouvelles informations aux conseillers sur la question des Jeux olympiques et le déroulement des travaux, arrivant à peine à préciser le nombre d'employés de son service travaillant à la Division olympique. Selon lui, seulement une trentaine de personnes y sont affectées alors que près d'une vingtaine de firmes d'ingénieurs et environ cinq firmes d'architectes ont été engagées.

LIVRE BLANC

Suite de la page 5

le concours des personnes intéressées, la possibilité que la Cour d'appel soit ramenée à un seul siège et que tous les juges résident dans la même ville et aient leurs bureaux au même endroit, de sorte qu'il leur soit plus facile, physiquement, de siéger collégialement.

20 QUE si la Cour d'appel ne devait avoir qu'un seul siège, elle soit toutefois tenue de siéger ailleurs qu'au lieu de ce siège pour répondre aux besoins des justiciables.

21 QU'il devienne habituel aux juges d'appel de prendre connaissance des dossiers avant l'audition et puissent ainsi délibérer sur le banc avec les avocats.

22 QUE les juges limitent leur période de délibéré au temps nécessaire pour rendre jugement.

23 QUE les heures de travail du personnel de soutien soient les mêmes que les heures normales d'audience et qu'il soit payé en temps supplémentaire si la Cour prolonge ses sessions.

24 QU'un nombre suffisant de secrétaires judiciaires soient formés dès maintenant et qu'un système d'enregistrement électronique soit installé le plus rapidement possible dans les cours de juridiction civile du palais de justice de Montréal.

25 QUE l'installation du système d'enregistrement sonore, dans les autres districts judiciaires, ne se fasse qu'au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

le livre blanc sur la justice

Tous les tribunaux québécois seront regroupés dans une "Cour du Québec"

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Tous les organismes judiciaires sur lesquels le Québec a entière juridiction seront regroupés en un seul tribunal, la "Cour du Québec", présidé par un juge en chef et divisé en sections, selon la nature des juridictions exercées (civile, criminelle et pénale, famille et jeunesse, administrative).

Ce regroupement, proposé dans le livre blanc déposé hier par M. Jérôme Choquette, touche les tribunaux québécois présidés par des juges nommés, révoqués et rémunérés par le gouvernement du Québec.

Il s'agit de la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix, la Cour du bien-être social, les Cours municipales et le Tribunal des juges de paix.

M. Choquette a préféré ne pas inclure dans cette fusion la Cour d'appel et la Cour supérieure, administrées par le Québec mais présidées par des juges nommés, révoqués et rémunérés par le gouvernement fédéral.

Le livre blanc ne remet pas en question la nécessité du droit d'appel mais s'interroge sur le bien-fondé du double degré d'appel, la Cour d'appel et la Cour suprême, qui relève cependant exclusivement de l'autorité fédérale.

Quant à la Cour supérieure, M. Choquette souligne que dans le cadre constitutionnel actuel, l'Assemblée nationale est obligée de confier à ce tribunal des fonctions judiciaires portant sur des sujets relevant pourtant de sa propre compétence.

Le but du regroupement proposé par M. Choquette est de faire disparaître les déficiences du réseau actuel: le trop grand nombre de tribunaux, l'éparpillement des juridictions et la non-mobilité des juges.

C'est ainsi que dorénavant, les juges seront tous désignés comme juges de la Cour du Québec et seront affectés à une ou plusieurs sections, suivant les besoins et avec possibilité de transfert.

La Cour du Québec comprendra en effet quatre sections: la section civile, la section criminelle et pénale, la section de la famille et de la jeunsse, la section administrative.

"Comme on le voit, affirme M. Choquette, cette réforme reconnaît la nécessité d'une certaine spécialisation à l'intérieur du système judiciaire. Mais cette spécialisation ne se situe pas au niveau des cours mais au niveau des juges. Ce n'est pas de tribunaux judiciaires spécialisés dont les justiciables ont besoin mais de juges spécialisés, aptes à s'adapter à une structure judiciaire qui ne soit pas en soi la cause d'inconvénients de toutes sortes pour les justiciables. La nouvelle organisation permettra aussi aux juges de changer de secteur d'activité, lorsque cela sera utile à l'administration de la justice, ou lorsqu'ils en sentiront eux-mêmes la nécessité ou le besoin".

En ce qui concerne les Cours municipales et le Tribunal des juges de paix, la fusion équivaut à une abolition pure et simple, sur une période de cinq ans pour les Cours municipales et immédiatement pour le Tribunal des juges de paix.

C'est donc dire que le gouvernement devra abroger les règlements municipaux de circulation et édicter un règlement unique pour toute la province ainsi qu'un système uniforme d'infractions au Code de la route.

Le poste de juge de paix à temps partiel sera également aboli et ses pouvoirs seront confiés à un juge siégeant à la division criminelle de la Cour du Québec. Quant aux juges de paix à plein temps — il n'en reste que quatre au Québec leur statut judiciaire sera réévalué.

Par ailleurs, M. Choquette annonce une réforme des règles régissant la surveillance de la Cour supérieure sur les autres tribunaux de la province.

"Le ministre de la Justice, a-t-il dit, simplifiera et systématisera les recours prévus au Code de procédure civile et dans les lois spéciales quant au pouvoir de contrôle et de surveillance de la Cour supérieure sur les tribunaux inférieurs et les organismes administratifs. Il fera adopter une procédure unique qui s'inspirera du Judicial Review Procedures de l'Ontario".

Le ministre réclame une mise à jour de la constitution en matière de justice

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Elargissant à l'ensemble de l'administration de la justice la lutte entreprise pour récupérer d'Ottawa les sommes déboursées pour les services policiers au Québec, M. Jérôme Choquette réclame maintenant une révision complète de la constitution canadienne en ce qui touche l'administration de la justice.

"Il est manifeste que le temps est venu de réviser la constitution en ce qui touche la justice", affirme le ministre québécois de la Justice, dans l'avant-propos du livre blanc, déposé hier à l'Assemblée nationale.

Il ne faut cependant pas conclure que M. Choquette partira en croisade au cours des prochains mois. Conscient de "l'entreprise considérable" d'une révision de la charte canadienne, le ministre s'en tient, dans son livre blanc, à des recommandations réalisables à l'intérieur du cadre actuel.

"On comprendra, affirme-t-il, que les recommandations proposées dans ce livre blanc se situent à l'intérieur des règles constitutionnelles présentement en vigueur. Le besoin de certaines réformes est trop grand pour que l'on soit justifié d'attendre un réaménagement des compétences législatives dans le domaine de l'administration de la justice."

M. Choquette n'en réclame pas moins une mise à jour de la constitution canadienne, un peu comme l'avaient fait avant lui les divers gouvernements du Québec au chapitre des affaires sociales et plus récemment de la culture.

Le ministre consacre une vingtaine de pages de son avant-propos au partage des juridictions constitutionnelles, entre Ottawa et les provinces, en ce qui touche à la justice.

"Les règles établies en 1867, conclut-il, n'étaient peut-être pas les meilleures; mais elles laissaient entrevoir des préoccupations d'équilibre. Or, les tribunaux, qui ont le dernier mot en matière d'interprétation constitutionnelle, ne semblent pas avoir eu ce genre de préoccupations à l'esprit dans l'élaboration de leur jurisprudence relative à l'administration de la justice. Il convient en 1975 de rétablir un équilibre".

Selon l'analyse de M. Choquette, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confiait aux législatures provinciales la compétence d'administrer la justice sur leur territoire mais octroyait en même temps d'importants "pouvoirs explicites et exceptionnels" au Parlement fédéral.

Le droit de regard accordé au fédéral découlait, selon lui, du fait que la "justice fédérale était administrée dans des institutions provinciales, d'où le pouvoir par exemple, du fédéral de nommer les juges des principales cours provinciales.

M. Choquette ajoute que la jurisprudence accumulée depuis 1867 est venu rompre cet équilibre dans le partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux au profit d'Ottawa qui s'est vu accorder "le meilleur de deux mondes."

D'une part, le fédéral peut s'adresser aux institutions provinciales et leur dicter ses règles de procédure, d'autre part, il peut établir unilatéralement ses propres tribunaux et son administration parallèle de la justice. Bref, le fédéral est maître partout et les provinces, nulle part.

Ce n'est donc plus un droit de regard et des pouvoirs d'exception, selon M. Choquette, mais une liberté entière et totale que le droit constitutionnel actuel confère à Ottawa, qui se gêne de moins en moins pour utiliser cette carte blanche.

M. Choquette s'élève contre cette évolution du droit constitutionnel qui reconnaît aux autorités fédérales le pouvoir souverain, complet et unilatéral, de se doter de leur propre réseau d'institutions, du plus humble fonctionnaire investi à la Cour suprême du Canada.

Du point de vue juridique, M. Choquette se demande si une telle conception est encore conforme aux règles du fédéralisme avec les préoccupations d'équilibre des forces recherché par les pères de la Confédération.

Du point de vue politique, le ministre adresse une série de questions aux citoyens comme il l'avait fait dans sa campagne pour récupérer les frais encourus pour l'entretien de la Sûreté du Québec qu'Ottawa refuse de subventionner, comme il le fait indirectement en offrant les services de la Gendarmerie Royale à huit des provinces canadiennes.

Ces interrogations visent à démontrer que le dédoublement des structures entraîne des frais accrus, alourdit la bonne marche de l'administration de la justice et ne respecte pas les partenaires d'une confédération.

Au dernier rang pour le nombre de détenus

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — En dix ans, le Québec est passé de la première à la dernière place pour le nombre d'incarcérations par 100,000 habitants dans les provinces canadiennes.

C'est ce que révèle le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, dans le livre blanc sur la justice déposé hier à l'Assemblée nationale.

Le Québec incarcérait en 1970, 72 personnes par 100,000 habitants, le plus faible pourcentage au Canada. Le record, qui appartenait au Québec au début des années 60, revient maintenant à la Colombie-Britannique qui incarcérait en 1970, 162 personnes par 100,000 habitants.

"Ceci est dû, expliquait M. Choquette, à l'attitude des juges et aux lois adoptées au cours des dernières années. L'image que le justiciable se faisait de la justice en a été profondément modifiée. Il a pu constater l'effort entrepris par l'Etat pour humaniser et socialiser la Justice en faisant la part voulue à la réhabilitation et à la réinsertion sociale."

Le nombre des agents de probation a d'ailleurs grandement augmenté au cours des dernières années, passant de 29 à 140 durant les trois dernières années.

En 1974, le Québec a accueilli 32,459 détenus dont 30,914 hommes et 1,545 femmes. Dans 84 pour cent des cas, les sentences étaient inférieures à trois mois, et dans 66.6 pour cent inférieures à un mois.

Il y a eu 28 évasions et deux suicides en 1974.

la météo

Une amélioration lente et progressive des conditions météorologiques se produit presque dans tout le Québec. Une région anticyclonique se construit dans la baie d'Hudson et pousse son influence jusqu'au sud de la province. On observe toutefois de fréquents passages nuageux dans le nord de la province et spécialement dans l'extrême est où se développent quelques averses. Les températures montent continuellement tout en demeurant un peu sous la normale saisonnière. L'aperçu pour jeudi donne des conditions ensoleillées et un peu plus chaudes surtout dans l'ouest.

●

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: généralement ensoleillé. Maximum près de 10. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux surtout en après-midi. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

●

Région de Québec, Trois-Rivières: ensoleillé en matinée. Quelques passages nuageux en après-midi. Maximum près de 12. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

●

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau: généralement ensoleillé. Maximum près de 10. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

●

Régions de Sept-Iles, de la Gaspésie: nuageux avec pluie passagère ce matin. Dégagement cet après-midi. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

FILTEAU Frère Armand. A Montréal, le 29 avril 1975 à l'âge de 65 ans, est décédé, M. Armand Filteau, Frères des Ecoles Chrétiennes. Fils de feu Alfred Filteau et de feu Angélina Gagnon. La dépouille mortelle est exposée au Foyer LaSalle, 300 Bord de l'eau, Ste-Dorothée, où les funérailles auront lieu, jeudi 1er mai, à 10:00 heures, en la chapelle de la communauté. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Urgel Bourgie Limitée.

NÉCROLOGIE

Décès du Frère Armand FILTEAU (M.-Bernard) é.c.

Le 29 avril 1975 est décédé à l'hôpital du Sacré-Coeur, Cartierville, le Frère Armand FILTEAU (Maur-Bernard) é. c., âgé de 65 ans et 3 mois.

Né à Asbestos, le 22 janvier 1910, du mariage de feu Alfred FILTEAU et de feu Angélina GAGNON, il entra chez les Frères des Ecoles chrétiennes le 2 février 1926 et fit plus tard profession perpétuelle le 26 juillet 1935.

Il fut professeur à Varennes, à Longueuil et à Montréal (Ste-Cunégonde, Ste-Brigide, St-Jean-Baptiste de La Salle et Viauville); de plus, il dirigea l'école de St-Chrysostome (1947-50), celle de St-Laurent à Montréal (1953-57), puis le Juvénat de Compton (1957-59). Après avoir aidé dans différents autres endroits, il se fixa à la maison de Longueuil, rue Normandie, où la maladie le terrassa. Son décès survint à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, en ce 29 avril.

Outre sa famille religieuse, il laisse son frère Arthur, ses soeurs Mmes Anna Rondeau, Eveline Dufort, Angéline Filteau et ses belles-soeurs, Mmes Lovima et Gilberte Filteau.

La dépouille mortelle est exposée au #300, rang Bord-de-l'eau, Laval (Ste-Dorothée) où les funérailles auront lieu, jeudi, le 1er mai, à 10h00. L'inhumation aura lieu au lot des F.E.C. à la Côte-des-Neiges.

le livre blanc sur la justice

Les injonctions relèveraient du tribunal du travail

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement veut reconnaître le caractère particulier de l'injonction lorsqu'elle touche aux relations de travail. Dans ce cas, l'injonction sera transformée en un recours plus spécialisé et adapté, qui relèvera de la compétence du tribunal du travail, si l'on surmonte les difficultés constitutionnelles.

Telle est l'une des mesures les plus importantes qu'annonce le livre blanc sur la justice, au chapitre de la réforme des lois.

M. Jérôme Choquette constate que l'injonction est dénoncée par les syndicats comme un moyen pour les patrons de briser les grèves. De plus, près de 40 pour cent des injonctions ont été intentées à l'occasion de grèves. Il s'interroge sur l'aptitude des cours ordinaires à accorder un tel recours dans le contexte des relations de travail. Les entreprises et les syndicats, note le ministre, vivent dans un cadre où, malgré le climat de confrontation, les règlements des conflits doivent être négociés. Une interprétation trop tâtillonne des droits respectifs, dans un contexte qui exige des ajustements et des compromis, implique inutilement les magistrats et exacerbe la partie avec laquelle il faudra de toute façon négocier.

Le ministre de la Justice veut, par ailleurs, rendre plus difficile le retrait des plaintes qui sont intentées au cours de conflits de travail.

Le retrait des plaintes, au terme des négociations, encourage à la longue un sentiment d'impunité, estime M. Choquette; les lois des relations de travail doivent faciliter le règlement harmonieux des conflits, mais elles ne peuvent rendre négociable ce qui relève du maintien de la paix publique.

Une autre modification de taille: le cas de violation d'une injonction sera prévu à ce titre et non plus comme un outrage au tribunal; car l'ordonnance ne constate par un outrage qui aurait été commis contre le tribunal, elle est simplement une procédure d'exécution parce qu'il y a eu transgression ou refus de lui obéir. De plus, ce n'est pas le tribunal qui demande l'injonction, mais toute partie intéressée. L'emprisonnement sera conservé et le montant des amendes qui peuvent être imposées sera relevé.

D'autre part, un comité de spécialistes sera formé pour étudier et proposer des modifications aux lois statutaires, en priorité celles qui relèvent du domaine du travail. M. Choquette note que le droit statutaire ou pénal a été considéré jusqu'ici comme un domaine secondaire du droit et n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. Il annonce la création, au ministère, d'une direction générale des poursuites statutaires et pénales.

Il proposera par ailleurs une loi en vue de refondre la législation déléguée ou la réglementation ministérielle dans les meilleurs délais. En plus d'être scruté par le ministère de la Justice, tout règlement devra être étudié par une commission parlementaire spéciale.

M. Choquette veut également mettre à jour les lois du Québec et publier les statuts refondus, et il demande à l'Office de révision du code civil de conclure ses travaux d'ici le 30 juin 1976.

D'autre part, une commission permanente de réforme du droit sera chargée d'adapter les lois québécoises à l'évolution de la société. Formée d'environ cinq membres à plein temps et dotée d'un personnel permanent, la commission fera rapport de ses travaux au ministre de la Justice.

M. Choquette propose en outre la création du Conseil de documentation juridique du Québec, qui publie déjà les décisions disciplinaires des ordres professionnels. Le Conseil constituera une banque centrale des jugements de tous les tribunaux, à l'exception de ceux de la Cour suprême.

Enfin, un service d'accueil et d'information sera mis sur pied dans chaque palais de justice de Québec.

Les tribunaux siégeront plus longtemps et plus rapidement

QUEBEC — Le matériel et le personnel des cours, y compris les juges, sont sous-utilisés. Il n'y a pas de doute que la première mesure à prendre pour disposer d'un plus grand nombre de causes est une meilleure utilisation du personnel et de l'équipement.

Partant de cette prémisse, le ministre de la Justice annonce, dans son livre blanc rendu public hier, une série de mesures en vue de diminuer les délais judiciaires.

Parmi les mesures préconisées par M. Choquette, il y a les suivantes:

- une Commission permanente de réforme du droit se verra confier la tâche d'uniformiser et de simplifier les règles de procédure qui président au déroulement des procès;
- Dans les actions en dommages, le tribunal pourra entendre d'abord la partie de la preuve concernant la responsabilité, puis celle qui touche les dommages;
- En vue de libérer les juges des formalités de routine, les protonotaires pourront disposer des requêtes et motions qui ne sont que de simples formalités;
- Le gouvernement rétribuera les avocats qui voudront agir à titre d'arbitre d'une cause;
- Le ministère introduira un nouveau système de confection des rôles, de façon à éviter que certains avocats inscrivent une cause pour audition avant qu'elle ne soit prête;
- Deux rôles seront appelés, l'un l'avant-midi et l'autre l'après-midi, de façon à mieux utiliser les salles d'audience;
- Les heures d'audiences des cours seront désormais de 9h30 à 12h30, et de 14h. à 17h., soit six heures par jour au lieu de quatre heures trente;
- Les tribunaux siégeront même durant l'été, à l'instar de la Cour des sessions de la paix;
- Les heures de travail du personnel de soutien seront les mêmes que les heures normales d'audience;
- Un système d'enregistrement électronique sera installé dans les cours de juridiction civile, d'abord à Montréal, puis dans les autres districts.

D'autre part, le ministre de la Justice fait plusieurs demandes aux juges, dont les suivantes:

- D'utiliser davantage la conférence préparatoire, qui consiste à amener les parties à une entente à l'amiable;
- De former des équipes itinérantes et d'être beaucoup plus sévères à l'égard des remises de causes;
- De rendre jugement sur le banc lorsque le délibéré ne peut accroître la conviction de rendre justice aux parties, de limiter le délibéré au temps nécessaire pour rendre jugement, et de rédiger leurs jugements de façon plus concise et plus claire.

M. Choquette annonce par ailleurs qu'il émettra une directive à l'intention des procureurs de la couronne afin de rendre applicable au Québec la négociation des plaidoyers de culpabilité (plea bargaining). Toutefois, afin de sauvegarder l'intérêt public et de garantir à l'accusé toute sa liberté, des mesures seront prises afin de "formaliser" le système qui existe présentement dans les faits.

Les citoyens auront accès à leurs dossiers personnels

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Les citoyens auront accès à leurs dossiers personnels dans les secteurs public et parapublic, selon des règles similaires à celles qui s'appliqueront au secteur privé.

Au chapitre intitulé "Pour une justice humaine et sociale" du livre blanc qu'il a rendu public hier, M. Choquette prévoit la définition des divers éléments qui composent le droit au respect de la vie privée, en vue de régulariser les banques de données et les fichiers personnels.

La loi de la protection du consommateur comportera des dispositions de contrôle sur les fichiers personnels, consacrera le droit des individus à consulter et à faire corriger leur dossier personnel. S'appliquant également au secteur public et parapublic, la loi prévoira toutefois des exceptions justifiées par le rôle particulier que joue l'Etat dans certains domaines. Ces exceptions auront trait à la sécurité de l'Etat, aux relations du gouvernement avec les autres gouvernements, à la poursuite d'actes criminels, ou encore au bien-être d'une personne, par exemple dans le cas des dossiers psychiatriques.

M. Choquette recommande par ailleurs que la compétence en matière de petites créances soit augmentée selon l'évolution du coût de la vie et tienne compte du rapport entre les frais d'avocats et le montant en jeu.

Il a également l'intention de permettre l'accès à l'aide juridique aux groupes sans but lucratif et qui n'ont pas de moyens financiers satisfaisants. Il propose diverses mesures concernant l'aide juridique, dont l'étude d'une formule d'assurance volontaire de services légaux.

Toujours dans le but de rendre la justice plus humaine, M. Choquette annonce les mesures suivantes:

- Instauration d'un service de perception des pensions alimentaires;
- Création d'un service de conseillers en gestion budgétaire, pour aider et orienter les personnes qui recourent à la loi des dépôts volontaires ou à la loi de faillite;
- Indemnisation accrue aux victimes de certains actes criminels, notamment lorsque des personnes portent assistance à un policier ou tentent d'empêcher un acte criminel;
- Indemnisation des personnes victimes d'erreur judiciaire, après évaluation par le Protecteur du citoyen suivant les règles du droit commun;
- Fixation des amendes pour tenir compte des ressources et des revenus des inculpés, de façon à ce que les sentences soient individualisées dans la mesure du possible;
- Aide financière du gouvernement aux bénévoles qui s'occupent de la réadaptation des détenus et des délinquants.

Québec demande par ailleurs à Ottawa d'amender sa loi sur la remise en liberté provisoire, afin d'en faciliter l'interprétation et l'application. M. Choquette souligne que des criminels notoires ou dangereux ont bénéficié de cautionnements, mettant ainsi en danger la sécurité publique. Il demande donc qu'Ottawa précise et "objective" (sic) ses critères d'évaluation de façon à reconnaître l'autorité des juges et des tribunaux.

Le ministre de la Justice annonce également la construction d'une nouvelle prison à Montréal, afin de remplacer les prisons de Parthenais et de Bordeaux. Le nouvel immeuble coûterait au moins $25 millions et il prévoira la séparation des détenus et des prévenus. Sherbrooke et Trois-Rivières seront aussi dotés de nouveaux centres de détention, selon le même principe.

Octobre '70
Adaptation française de
Jean V. Dufresne
Jean-Pierre Fournier
Jean Paré
Armande Saint-Jean
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Les juges seront invités à respecter le secret professionnel du journaliste

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le ministre de la Justice recommande que le juge puisse protéger les sources d'information du journaliste ainsi que les confidences reçues dans l'exercice de leurs fonctions par les membres d'autres professions, tels les psychologues et les travailleurs sociaux, lorsque cette protection ne peut affecter l'issue d'un procès ou les intérêts de la justice.

La proposition est contenue dans le livre blanc sur "la justice contemporaine" rendu public hier sous la signature de M. Jérôme Choquette. Pour que la démocratie soit une réalité vivante, rappelle-t-il, il faut que la presse fournisse au citoyen toute l'information requise. Or, la presse ne peut jouer ce rôle essentiel que si ses représentants ont librement accès aux sources d'information nécessaires.

Il arrive parfois que le journaliste n'a accès à une information que dans le mesure où son informateur a l'assurance qu'il demeurera anonyme. Dès l'instant où les impératifs de la justice requièrent l'identification de cet informateur, un conflit naît qui oppose deux intérêts d'ordre public: celui que justice soit rendue en toute connaissance de cause, et le droit à l'information voulant que le journaliste ne révèle pas sa source d'information pour éviter qu'elle ne se tarisse.

Au Canada, il n'existe pas de protection légale du secret professionnel du journaliste. Après avoir pesé les arguments pour et contre, M. Choquette estime que le journaliste a droit à une certaine protection mais qu'on ne devrait pas d'une façon absolue lui permettre de se retrancher derrière.

On pourrait, conclut M. Choquette, adopter une règle qui permette au juge de protéger les sources du journaliste lorsque la non-divulgation ne peut affecter l'inssue du procès ou les intérêts de la justice. Et bien que les journalistes aient été les principaux animateurs des récents débats sur le sujet, d'autres professions ont réclamé un privilège identique pour leurs membres qui, dans l'exercice de leurs fonctions, reçoivent des confidences de leurs clients.

Déjà les ministres du culte, les avocats, les notaires, les médecins et les dentistes, de même que les fonctionnaires dans une certaine mesure, ne sont pas contraints de divulguer ce qu'ils ont appris sous le sceau de la confidence, en raison de leur état ou profession.

M. Choquette annonce par ailleurs que la rétribution des témoins en cour sera doublée et portée à $20 par jour ou $10 par séance. Les témoins auront de plus droit au remboursement des frais de repas, de chambre et de transport.

Le ministre précise toutefois que cette indemnité ne sera payable qu'aux personnes qui ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions et qui ne subissent pas de pertes de gain.

Le ministre veut d'autre part faire adopter une loi abolissant le procès par jury en matière civile, d'ailleurs presque tombée en désuétude. En matière criminelle, le procès par jury relève du gouvernement fédéral.

Enfin, le livre blanc recommande diverses mesures pour faire en sorte que le citoyen se sente partenaire de la justice et soit informé des lois qui le concernent.

Le choix des juges sera confié à un conseil de la magistrature

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — Les juges ne seront plus choisis par les politiciens mais par un Conseil de la magistrature, dont cinq des six membres seront cependant nommés par le gouvernement au pouvoir.

Annoncé dans le livre blanc sur la justice déposé hier par M. Jérôme Choquette, le Conseil de la magistrature sera également chargé de la rédaction d'un code de déontologie pour la magistrature.

Il sera composé de six membres et présidé par le juge en chef de la Cour du Québec. Les cinq autres membres seront nommés par le gouvernement, après consultation avec la Conférence des juges du Québec, du Barreau et du Conseil consultatif de la justice.

On y retrouvera deux juges puînés, deux anciens bâtonniers ou avocats éminents et une personnalité choisie hors du monde de Thémis afin d'y représenter le public en général.

Le ministre de la Justice continuera de nommer les juges mais sur l'avis du Conseil de la magistrature qui pourra opposer son veto à toute nomination directe du gouvernement. M. Choquette s'est en effet réservé le droit de soumettre ses candidats.

"Cette réforme majeure aura pour effet de faire disparaître toute connotation partisane dans la nomination des juges", commentait M. Choquette.

Ayant déjà subi un procès d'outrage au tribunal pour avoir traité les juges de créatures de politiciens, M. Michel Chartrand sera sans doute heureux d'apprendre ce changement.

Par ailleurs, le livre blanc annonce également la création d'un Comité de contrôle de la compétence professionnelle des juges.

Ce comité aura pour fonction de contrôler les aptitudes des juges à tout point de vue, y compris leur état de santé. Il entendra et décidera du bienfondé de toute plainte portée à l'égard des juges dans l'exercice de leurs fonctions. Les plaintes seront portées par le Procureur général qui assumera le fardeau de la preuve.

Le comité pourra imposer des sanctions allant de la simple réprimande, au retrait de certaines fonctions judiciaires, à la période de recyclage de perfectionnement, à la suspension sans traitement, à la recommandation au Gouvernement de mise à la retraite forcée et, en dernier lieu, à une recommandation de révocation.

Un centre permanent de recyclage des juges sera également mis sur pied avec des programmes de formation et de prefectionnement établis sur recommandation du Conseil de la Magistrature.

Aux journalistes, M. Choquette indiquait qu'il n'avait pas opté pour le système français, où les juges suivent un cours avant de monter sur le banc, mais plutôt celui en vigueur en régime britannique, où les avocats accèdent à la magistrature sur préparation formelle, quitte à imposer en cours de route du recyclage comme ce sera le cas au Québec.

ARMAND BOUDRIAS
Place Bonaventure/Plaza St-Hubert/Place Québec



Aquascutum
OF LONDON
Devant droit ou croisé tel qu'illustrés
disponibles dans toutes les tailles

LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE
TIRAGE: 24 JUIN - $1 LE BILLET
Nombre de billets limité
LA QUÉBÉCOISE
EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES : FAUT FÊTER ÇA

JOHANNESBOURG

Le consulat d'Israël était occupé...de l'intérieur!

JOHANNESBOURG (d'après Reuter) — Pendant un jour et une nuit, un déséquilibré a réussi à tenir en haleine le monde entier et les gouvernements israélien et sud-africain. Le mystérieux commando composé, selon certains, de Japonais, de Libanais et même d'une femme, n'était en fait constitué que d'une seule et même personne, David Protter, agent de sécurité au consulat même.

Juif sud-africain de 24 ans il était connu des services de sécurité israéliens. En Israel, où il a vécu, il est considéré comme un mythomane renvoyé du pays en 1966. Il y retourne en 1970 et s'engage dans l'armée israélienne qui se passe de ses services après trois mois, en 1972.

Comment ce déséquilibré qui se faisait passer pour un héros en Israel en s'affublant d'un uniforme de parachutiste et en racontant ses exploits imaginaires, a-t-il pu être engagé comme agent des services de sécurité de l'ambassade d'Israel en Afrique du Sud? L'enquête le révélera peut-être mais, selon les Sud-Africains, son geste était une manifestation politique.

Protter, qui tenait en otage depuis lundi 21 otages, dont trois enfants, et qui a causé la mort de trois personnes, et de nombreux blessés, avait engagé de longs pourparlers avec les Sud-Africains et l'ambassadeur d'Israel, M. Itzak Unna, arrivé du Cap par avion. Il exigeait tout d'abord un hélicoptère, puis un avion d'El Al pour être conduit avec ses otages en Israel.

Un massacre général et une bataille rangée paraissaient alors imminents. Les Sud-Africains, qui avaient reçu carte blanche des Israéliens, déclaraient qu'ils étaient déterminés à ne pas céder au chantage. Un colonel sud-africain précisait que des préparatifs étaient en cours pour faire sauter l'immeuble et des coups de feu étaient échangés avec des tireurs d'élite sud-africains. Tout laissait penser que l'épisode tragique de l'ambassade de la RFA, vendredi à Stockholm, allait se reproduire à plusieurs milliers de kilomètres de distance.

Protter déclarait, vers la fin du siège, au général Hendrik Van Der Berg, chef des services de sécurité sud-africains: "Mes hommes deviennent nerveux". Le général répondait: "Relâchez tous vos otages et descendez, je vais vous conduire à Pretoria, David, vous savez que ce jeu est terminé. Soyez un homme et descendez; nous allons aller à Pretoria".

Le déséquilibré, après un jour et une nuit de tension, devait céder une demi-heure avant l'expiration de l'ultimatum qu'il avait fixé pour que ses exigences soient satisfaites. Il a tout d'abord relâché un par un les otages. Au moment de sa reddition, il n'en retenait plus que deux. Protter a été conduit à Pretoria en compagnie de l'ambassadeur d'Israel, auquel il devait faire un compte rendu détaillé de l'affaire.

Selon M. James Kruger, ministre sud-africain de la Justice, le déséquilibré "voulait faire passer quelque idée politique" concernant le gouvernement israélien et "semblait avoir un intérêt politique à assouvir". Le ministre de la Justice a déclaré au Cap que Protter serait sûrement inculpé de meurtre. M. Kruger a indiqué qu'il ne savait pas dans quelle ville le procès aurait lieu, mais que ce serait en Afrique du Sud. Protter a été interrogé à la prison principale de Pretoria, car la police soupçonne que d'autres personnes ont participé aux fusillades.

Les Américains au Vietnam: de l'escalade à l'évacuation

WASHINGTON (AFP) — En 1943, un certain major Patti, chef d'une antenne de l'OSS (Office of Strategic Services, prédécesseur de la CIA) prenait contact à Hanoi avec un obscur nationaliste qui se faisait appeler Nguyen Ai Quoc (Nguyen le patriote), plus connu sous le nom de Ho Chi Minh, et l'encourageait à s'opposer au retour des "colonialistes français". Trente ans plus tard, M. Graham Martin, dernier ambassadeur des Etats-Unis accrédité à Saigon auprès de la république du Vietnam, s'apprête à amener la bannière étoilée.

Pas un Américain sur mille, il y a trente ans, n'aurait été capable de trouver l'Indochine sur une carte. Mais depuis lors, plusieurs millions de jeunes Américains, soldats du contingent pour la plupart, ont "crapahuté" dans les rizières du Vietnam, traîné dans les bars de la rue Tudo à Saigon, ou bombardé les villages et les villes du Sud et du Nord-Vietnam.

Si les Américains appuyèrent financièrement l'effort de guerre français au début des années cinquante, prenant à leur compte la plus grande part des dépenses du corps expéditionnaire et envisageant même de lancer une bombe atomique pour sauver la garnison encerclée de Dien Bien Phu en avril 1954, ce n'est qu'après la première conférence de Genève, qui consacre la division du Vietnam, que John Foster Dulles, le secrétaire d'Etat champion de la guerre froide, se décida à jouer à fond. "la carte Ngo Dinh".

Il fallut cependant attendre qu'un jeune président démocrate, John Kennedy, remplace en 1961 le président Eisenhower qui, après avoir réussi en 1953 à mettre fin à la guerre de Corée, demeurait opposé aux aventures militaires sur le continent asiatique, pour que fassent leur apparition en nombre appréciable au Sud-Vietnam les premiers "conseillers" américains. La cadence des arrivées est tout d'abord modérée: mille hommes sont envoyés en mai 1961, pour renforcer la mission d'instruction de six-cent-quatre-vingt-cinq officiers et sous-officiers qui y avaient remplacé les Français.

En juin 1962, ils sont quatre mille, en octobre de la même année dix mille, en juillet 1963 quatorze mille. Et déjà, le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, lance la première de ces vaines prophéties qui finiront par exaspérer l'opinion publique: "le gros de l'engagement américain, annonce-t-il, peut être terminé à la fin de 1965".

Mais, entre temps, l'insurrection vietcong, encouragée par la corruption et la gabegie d'un régime de plus en plus éloigné des réalités, s'est étendue, allant déjà jusqu'à faire dire en 1963 à des experts de la CIA que tout était perdu. Suivant la logique de sa politique de "présence", l'Amérique manipule ouvertement ses protégés, encourage en novembre 1963 quelques jours avant l'assassinat de Kennedy, celui de Ngo Dinh Diem et de son tout puissant frère Ngo Dinh Nhu. Ses ambassadeurs font figure de proconsul. Le pouvoir n'est plus, "il y a jamais été, au palais Doc Lap (indépendance), mais à l'ambassade des Etats-Unis ou plus encore, à la Maison-Blanche et au Pentagone."

En août 1964, c'est "l'attaque", fort controversée aujourd'hui, de destroyers américains par des vedettes nord-vietnamiennes. Le président Johnson déclenche les premiers bombardements aériens au nord du 17ème parallèle, et fait adopter par un Congrès qui ne le lui pardonnera pas, la fameuse "résolution de la baie du Tonkin" lui accordant les pleins pouvoirs pour protéger l'Asie du Sud-Est contre les "attaques communistes".

Désormais, ces bombardements, tantôt intensifiés, tantôt suspendus, vont constituer jusqu'à l'élection de son successeur Richard Nixon en novembre 1968, la pièce maîtresse de l'arsenal diplomatique de Johnson à l'égard de Hanoi. En septembre 1967, la "formule de San Antonio" propose sans succès d'y mettre fin en échange de l'ouverture de discussions avec le gouvernement nord-vietnamien. Parallèlement, et avec une intensité croissante, les campagnes du Sud sont dévastées par un pilonnage aérien sans précédent: défoliation et napalm sont employés pour décimer des bataillons, puis des régiments et des divisions nord-vietnamiennes dont l'"infiltration" à travers la piste Ho Chi Minh, semble toujours garder son avance sur l'escalade des GI's.

Celle-ci avait commencé en force en mars 1965, lorsqu'un premier bataillon de "marines" débarqua sur une plage proche de Danang. Dix ans plus tard exactement, en ce même lieu, d'autres "marines" recueillaient les débris d'une armée sud-vietnamienne en déroute et des dizaines de milliers de réfugiés.

Au début de 1966, les effectifs américains, combattants à terre, équipages des porte-avions de la 7ème flotte, aviateurs et services auxiliaires, atteignent 180,000, 400,000 un an plus tard, jusqu'à un plafond de plus d'un demi-million au printemps 1968 l'année du "Tet".

Cette offensive, qui vit les combattants vietcongs et nord-vietnamiens occuper partiellement l'ambassade américaine à Saigon et hisser leur drapeau sur la citadelle de Hué, constitue le tournant de la guerre. Désormais, l'opinion publique américaine ne croit plus aux assurances trop souvent répétées que "la lumière est au bout du tunnel". Et quand M. Clark Clifford, qui a remplacé au Pentagone M. McNamara, reçoit en mars 1968 du président du comité des chefs d'état-major de retour de Saigon, le général Earl Wheeler, une requête supplémentaire du commandant en chef au Vietnam, le général William Westmoreland, pour 206,000 hommes de plus, sans garantie qu'il s'agisse là d'un plafond, il comprend que la partie est perdue, et de "faucon", devient "colombe".

Le 31 mars 1968, alors que l'opposition à la guerre se manifeste par les suffrages accordés dans les élections primaires démocrates du New-Hampshire à son adversaire Eugene MacCarthy, Lyndon Johnson, virtuellement prisonnier à la Maison-Blanche, renonce à se représenter, et arrête les bombardements au nord du 20ème parallèle.

A partir de janvier 1969, c'est Nixon et surtout son conseiller pour les affaires de sécurité nationale qui vont avoir la charge du dossier vietnamien. Doublant les vaines négociations de Paris, M. Kissinger engage avec Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti des travailleurs nord-vietnamiens, une longue et délicate négociation secrète.

Mais sur le terrain, la guerre continue, s'étend même au Cambodge avec "l'incursion" américaine de mai 1970.

Et si, grâce à la "vietnamisation", les rapatriements se poursuivent régulièrement, seuls les matraquages massifs de l'aviation et de la flotte américaines permettent d'éviter le désastre lors de l'offensive nord-vietnamienne du printemps 1972 sur Hué, Pleiku et An Loc, préfigurant la ruée finale du printemps 1975.

En octobre 1972, la situation militaire semblant provisoirement stabilisée pour les troupes de Saigon, et quelque 45,000 militaires américains seulement demeurant au Sud-Vietnam, la paix paraît à M. Kissinger "à portée de la main". Pourtant pour assouplir des positions nord-vietnamiennes qu'il juge encore trop rigides, Richard Nixon déclenche les fameux "bombardements de Noël" des avions géants B-52 sur Hanoi et décrète le blocus du port de Haiphong en décembre 1972, en dépit de réactions particulièrement vives de l'opinion américaine et mondiale.

La "paix dans l'honneur", suivant la formule de Nixon, est finalement signée à Paris le 23 janvier 1973. Cinq-cent-quatre-vingt-quinze prisonniers américains capturés par les Nord-Vietnamiens sont libérés, et accueillis en héros aux Etats-Unis, et les derniers bureaucrates des états-majors américains et "conseillers" auprès des troupes et responsables territoriaux sont rapatriés, souvent pour devenir aussitôt "fonctionnaires consulaires".

Mais pour l'Amérique, le cauchemar vietnamien, qui lui a coûté 56,000 tués et 150 milliards de dollars — la guerre la plus longue, la plus coûteuse et la plus décevante de son histoire — n'est pas pour autant terminée.

Le grand public retrouve en effet l'Indochine à la une de ses journaux et en tête de ses émissions de télévision avec la chute de Phnom Penh et l'effondrement des armées sud-vietnamiennes en mars et avril 1975. Tandis que le président Ford et M. Kissinger tentent vainement d'arracher au Congrès, qu'ils rendent en grande partie responsable du désastre, d'ultimes miettes de crédits pour le Sud-Vietnam, et que Nguyen Van Thieu, longtemps l'homme irremplaçable aux yeux de Washington, abandonne le pouvoir en s'en prenant amèrement à ses anciens protecteurs, c'est le sort des civils américains de Saigon qui passe au premier plan.

Pour assurer leur évacuation, une gigantesque armada comprenant cinq porte-avions et porte-hélicoptères et quelque 5,000 "marines" se concentre une fois de plus, au large des côtes du Sud-Vietnam. Ce sera là l'ultime épisode d'un désengagement décidément bien difficile.

À l'issue de la nuit la plus longue, l'ordre d'évacuation

WASHINGTON (AFP) — Tandis que se déclenchait, à partir de 22h51 exactement, heure de Washington, sur l'ordre du président, l'évacuation des derniers Américains de Saigon, le Washington officiel a vécu, pour mettre un terme définitif à son engagement en Indochine, sa nuit la plus longue.

Et, si l'opération baptisée "Option numéro quatre" avait été soigneusement planifiée à l'avance au Pentagone, où avaient été envisagées plusieurs possibilités, elle n'en aura pas été pour autant exempte de confusion. Une fois au moins, un avion de combat américain Phantom F-4 a dû réduire au silence une batterie communiste, et à plusieurs reprises, les "marines" ont dû repousser, non sans peine, les masses de Sud-Vietnamiens tentant de prendre d'assaut des cars en direction des aires de départ des 81 hélicoptères de la 7ème flotte.

A la Maison-Blanche, où s'est réuni en début de soirée le Conseil national de sécurité, au Pentagone et au département d'Etat, les lumières ont brûlé toute la nuit. Le président Ford, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, le secrétaire à la Défense James Schlesinger et le général George Brown, président du comité des chefs d'état-major, ont suivi anxieusement, heure par heure, le déroulement des opérations.

C'est à 19h10 que le président, averti au milieu d'une réunion avec ses conseillers économiques des bombardements vietcong et nord-vietnamiens sur l'aéroport de Than Son Nhut et de la mort de deux "marines", convoque le Conseil national de sécurité à la Maison-Blanche.

La réunion, qui dure environ une heure, prend fin vers 20h30. Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen, déclare alors à la presse, ce qui est encore, mais pour peu de temps, "techniquement" exact, que l'ordre d'évacuation des 940 Américains restés à Saigon n'a pas été donné. Il le sera effectivement deux heures plus tard, à la demande, dit-on du moins officiellement, de l'ambassadeur à Saigon, M. Graham Martin.

M. Ford remonte brièvement dans ses appartements privés. Il en redescend peu avant minuit, heure de Washington, et M. Henry Kissinger, qui est demeuré dans la "situation room" où se tient l'état-major de crise, et où parviennent instantanément, en même temps d'ailleurs qu'au Pentagone, les derniers messages de Saigon et du bâtiment amiral de la 7ème flotte, fait un briefing.

Venant de Saigon, les informations se multiplient confirmant que l'opération, qui n'a toujours pas été annoncée à Washington, est effectivement engagée. M. Ford remonte prendre quelques heures de sommeil et M. Kissinger regagne, pour peu de temps, lui aussi, son domicile. Mais M. Schlesinger et le général Brown, sur les épaules duquel repose, une fois la décision prise, la responsabilité de son déroulement sans "bavures" demeurent au Pentagone. Et c'est simultanément là et au département d'Etat que, vers 04h45 du matin est lue la déclaration que chacun attendait: "Le président a ordonné l'évacuation des Américains encore au Vietnam. La situation militaire autour de Saigon s'est aggravée à un tel point que cette mesure est devenue nécessaire pour assurer leur sécurité".

Présence US réduite en Grèce

ATHENES (AFP) — La base aérienne américaine d'Hellinikon, près d'Athènes, et les facilités accordées aux navires américains sur la base navale d'Eleusis, à l'ouest du Pirée, sont supprimées, annonce un communiqué Gréco-Américain publié hier après-midi à Athènes.

Le communiqué précise que "Certaines facilités qui contribuent à la défense grecque se poursuivront sur la base nationale grecque d'Hellinikon".

Ces décisions qui ont été prises par le gouvernement américain à la demande du gouvernement d'Athènes, terminent la seconde phase des entretiens gréco-américains sur les facilités accordées aux Etats-Unis en Grèce, commencés le 7 avril dernier.

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais
Méthode "audio-visuelle"
Session Printemps II
les 12, 13 mai 1975
7 semaines - 42h : $72.00
Programmes l'après-midi et le soir
Niveaux: débutants, Intermédiaires et Avancés

Tests de classement jeudi 1er mai de 17.00 à 19.00 heures

YMCA CENTRE VILLE
Heures d'affaires
Lundi au vendredi de 9h à 9h.
samedi de 9h à 5h.
1441, rue Drummond
849-5331, poste 723

FUTURIC

ÉPARGNEZ CHEZ...
FUTURIC



BUREAU DE SECRÉTAIRE
FINI NOYER, MODERNE, À PRIX RAISONNABLE
- 60" x 30" avec rallonge de 37" x 19"
- Disponible avec rallonge, côté droit ou gauche
- Avec case pour papeterie
- Tiroirs opérant sur bras à suspension
- Plus de 30% de rabais sur prix régulier

Prix régulier: $330.00 SPÉCIAL $225.00

LIVRAISON IMMÉDIATE

Vous recevrez, sur demande, notre catalogue illustré de 44 pages

GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTREAL QUE TEL 381 8861

Ajoutez une nouvelle dimension avec Leroux.

Après dîner, une bonne tasse de café devient une excellente tasse de café avec Leroux, la crème de café supérieure, maintenant disponible au Québec. Procurez-vous nos recettes en écrivant à Les Distilleries Leroux Limitée, C.P. 800, Westmount, (Qué.) H3Z 2X4.



c'est avec d'l'argent qu'on fait d'l'argent STERLING

profitez-en!

La monnaie olympique, voilà bien la façon non seulement la plus précieuse, mais surtout la plus sûre, de faire des Jeux de 76 un événement inoubliable. Profitez-en!

La 3e des 7 séries de la monnaie olympique commémore les premiers sports canadiens. Ce jeu de 4 pièces en argent sterling fin à 92.5% saura donner à vos souvenirs précieux une valeur inestimable. C'est un heureux rappel qui, avec les années, deviendra pour vous hors de prix. Profitez-en! Et en vous procurant la 3e série de la monnaie olympique, en argent sterling, vous participez directement au bon succès des Jeux de 76, tout en appuyant le sport amateur et l'équipe olympique canadienne. Profitez-en!

Véritable collection d'oeuvres d'art, la monnaie olympique est précieuse à tout point de vue. Chez nous, c'est avec d'l'argent . . . sterling . . . qu'on fait d'l'argent. Profitez-en!

Vous avez tout intérêt à vous procurer sans tarder ce jeu de 4 pièces représentant la crosse ($10), le canotage ($5), le cyclisme ($10) et l'aviron ($5). La 3e série de la monnaie olympique, profitez-en!

Maintenant en vente partout où vous verrez le podium bleu, blanc, rouge de la monnaie olympique: dans les banques, caisses populaires, et institutions financières, chez les marchands de monnaie et distributeurs autorisés. ***Voilà une fierté bien placée.***



Avec la monnaie olympique, vous aurez beaux Jeux!

Monnaie Olympique — 1976
Canada

Washington tente d'éviter la conférence de Genève

Arafat marque sa réserve sur l'offre soviétique de garanties à l'État d'Israël

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — M. Yasser Arafat, arrivé lundi à Moscou en visite "amicale", a marqué d'emblée sa réserve vis-à-vis du projet soviétique d'offrir à Israël les mêmes garanties qu'aux autres Etats de la région en échange de l'évacuation des territoires occupés et de la création d'un Etat palestinien.

Le président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a appelé hier à la poursuite de la lutte contre le sionisme. "La lutte que mènent les peuples arabes contre l'impérialisme, le sionisme et la réaction est loin d'être terminée" a souligné le leader de l'OLP, dont la déclaration est citée par l'agence Tass. "Le peuple palestinien est résolu à continuer la lutte en puisant son inspiration dans la position favorable de l'URSS vis-à-vis de notre juste cause", a-t-il ajouté. L'agence soviétique ne précise pas si la déclaration de M. Arafat a été faite avant ou après son premier entretien, dans la journée, avec le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andrei Gromyko.

Cette déclaration, estiment les milieux diplomatiques à Moscou, ne ferme pas nécessairement la porte à la conférence de Genève, mais constitue néanmoins un avertissement du président de l'OLP, qui doit composer avec une opposition interne, à l'URSS de ne pas brûler les étapes. A deux reprises depuis le 19 avril, M. Gromyko a réaffirmé la volonté soviétique d'offrir à Israël les mêmes garanties et les mêmes droits d'existence et de développement qu'aux autres Etats de la région en échange du retrait israélien des terres arabes occupées et de la reconnaissance d'un Etat palestinien. Cette position impliquait la reconnaissance de ces droits par l'OLP, reconnue par tous les Etats arabes comme seul représentant légitime du peuple palestinien.

D'autre part, citant des sources diplomatiques occidentales, le Jérusalem Post écrit que des "négociations sérieuses" sont en cours entre les Etats-Unis, Israël et les Etats arabes voisins. Ces négociations tentent plus de ranimer les efforts en vue de la conclusion d'un accord intérimaire égypto-israélien, que d'aboutir à une reprise rapide de la conférence de Genève. L'issue de ces négociations, ajoute-t-on de même source, devrait avoir une influence sur le réexamen de la politique américaine, qui devrait être terminé d'ici la fin de la semaine prochaine.

Selon le Jerusalem Post, M. Kissinger continue de penser qu'il a été trompé par Israël dans son effort pour parvenir à un accord intérimaire dans le Sinai. Ce sentiment aurait amené des frictions entre le secrétaire d'Etat et l'ambassadeur américain en Israël, M. Kenneth Keating. Selon les mêmes sources, le réexamen de la politique américaine pourrait entraîner des mouvements diplomatiques dans la région: M. Keating ainsi que l'ambassadeur au Caire, M. Herman Eilts, pourraient, indique-t-on, être remplacés.

Par ailleurs, un crayon-feutre à la pointe trop épaisse, utilisé par M. Kissinger pour délimiter la zone tampon sur le Golan, serait — selon un officier des Casques bleus — à l'origine des "violations permanentes" de l'accord de désengagement syro-israélien.

"Comme le secrétaire d'Etat américain utilisait une carte où un centimètre représente un kilomètre sur le terrain, sur place, la marge d'imprécision due au trait trop large, atteint plusieurs centaines de mètres, parfois jusqu'à six cents", a expliqué à des journalistes cet officier responsable du secteur de la zone tampon.

"Cela ne facilite pas les discussions en cas de litige et, en fait, a ajouté l'officier supérieur, il existe trois cartes de cette satanée ligne: l'américaine, la syrienne et l'israélienne. En cas de litige, nous utilisons l'américaine".

Toutefois, ces "violations permanentes" qui n'ont jamais été dramatisées par les deux parties, sont en fait minimes, presque anecdotiques, a remarqué un représentant des forces de l'ONU. Elles n'ont en définitive jamais entravé l'application de l'accord de désengagement syro-israélien signé à la fin mai dernier.

Des progrès substantiels plus rapides que prévu à la réunion sur Chypre

VIENNE (AFP) — Les conversations de Vienne sur Chypre ont fait, en deux jours, des progrès substantiels et plus rapides que prévus.

A l'issue de leurs travaux hier, MM. Glafcos Clerides (Chypriotes grecs) et Rauf Denktash (Chypriotes-turcs) se sont accordés un jour de réflexion avant de se retrouver demain. Mais ils se sont déjà mis d'accord sur un calendrier à plus longue échéance pour la discussion des problèmes politiques de fond.

La relance de la négociation, bloquée depuis février, paraît donc bien assurée. C'est le premier progrès.

Ce calendrier prévoit, selon le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, qui participe en observateur aux conversations, que le comité d'experts (crée lundi pour étudier "les pouvoirs et les fonctions" du futur gouvernement central) commencera ses travaux "dans les premiers jours de mai" à Nicosie.

Ses résultats seront examinés fin mai ou début juin par MM. Clerides, Denktash et Waldheim au cours d'une nouvelle série de conversations, probablement à Vienne. Le secrétaire général les présentera au Conseil de Sécurité de l'ONU, à la réunion du 15 juin.

Le deuxième progrès porte sur "des questions importantes et plus concrètes". On croit savoir qu'il s'agit de mesures pratiques pour réduire la tension entre les deux communautés dans l'île, en gage de bonne volonté réciproque.

Les conversations ont porté hier, "sur des questions de substance, notamment sur celle des réfugiés et sur certains aspects géographiques d'un éventuel réglement du problème chypriote", a déclaré le porte-parole du secrétaire général de l'ONU.

Dans les milieux proches du secrétaire général de l'ONU on prévoit toujours que ces conversations pourront se terminer avant la fin de la semaine. "Bien entendu, il y a des progrès, mais les discussions sont plus difficiles quand on aborde les problèmes plus concrets", dit-on cependant.

La difficulté fondamentale du choix entre deux conceptions du futur Etat fédéral demeure. Rien n'est moins certain que les deux parties parviennent à un accord sur la définition du pouvoir central avant l'échéance du 15 juin.

Mais, les garanties qui viennent d'être données à la relance de la négociation n'en sont pas moins de bon augure. Elles paraissent en tout cas justifier l'optimisme des négociateurs et de M. Waldheim pour de nouveaux progrès, même s'ils doivent encore prendre beaucoup de temps.

Outre les bons offices de M. Waldheim, il ne paraît pas faire de doute que la sollicitude pressante de M. Kissinger ait contribué à la rapidité des progrès enregistrés à Vienne.

Phnom Penh expulse par camion les 610 personnes réfugiées dans l'ambassade de France

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement français a demandé hier l'évacuation prioritaire par avion des malades et des enfants se trouvant dans les locaux de l'ambassade de France à Phnom Penh, après que les autorités de la capitale cambodgienne eurent annoncé que tous les réfugiés de l'ambassade seraient évacués par camion vers la Thaïlande à partir d'aujourd'hui.

"Le gouvernement français souligne l'urgence de mesures destinées à mettre un terme à cette situation, contraire au droit des gens, indique un communiqué publié dans la soirée par les services de presse de la présidence de la république. Il estime en particulier que l'évacuation des malades et des enfants doit être traitée en priorité et faire l'objet d'une évacuation par la voie aérienne et qu'il est prêt à en fournir les moyens".

Le début de l'opération d'évacuation intervient à la suite de requêtes pressantes de la France et d'un appel du secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, actuellement à Vienne pour les conversations sur Chypre, aux autorités cambodgiennes.

La proposition par les Khmers rouges d'évacuer par la route les occupants de l'ambassade avait été annoncée dans la journée à Paris par le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues.

Le chef de la diplomatie française avait toutefois ajouté que son gouvernement insistait pour que cette évacuation se fasse par la voie des airs et non par la route, étant donné l'état de santé déficient d'un certain nombre de personnes présentes à l'ambassade. La frontière Thaïlandaise est située à plus de 350 km de Phnom Penh.

M. Sauvagnargues, qui venait d'être reçu par le président Valery Giscard d'Estaing à l'Elysée, a déclaré "les gens sont mal ravitaillés dans un état sanitaire déplorable et les conditions d'évacuation qu'on envisage vont mettre la vie de certains en danger".

Interrogé au sujet des objections françaises, le porte-parole de l'ONU à Vienne a déclaré que l'opération d'évacuation commencerait par la route mais que "peut-être d'autres moyens pourraient être ensuite utilisés".

M. Sauvagnargues a laissé entendre que des initiatives plus vigoureuses pourraient être prises par la France, si les réfugiés de l'ambassade de Phnom Penh n'étaient pas évacués comme elle le souhaite. La France poursuit son action sur le plan diplomatique et peut-être prendra-t-elle publiquement position, a-t-il dit.

Peu avant l'entretien de M. Sauvagnargues avec le président Giscard d'Estaing, la mission en France du GRUNK (Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea) avait diffusé le communiqué suivant rendu public la veille par son gouvernement.

"Les missions diplomatiques et consulaires accréditées auprès du régime traître de Phnom Penh ne sont pas admises à faire valoir auprès du GRUNK le bénéfice des privilèges et immunités reconnus par les usages et conventions en matière diplomatique. A plusieurs reprises durant les cinq années de notre lutte de libération nationale, le GRUNK avait fait connaître qu'il n'acceptait pas la succession du régime traître de Phnom Penh et qu'en conséquence, il n'était pas responsable des actes de ce régime".

La mission s'est refusé à toute précision en faisant valoir que le communiqué était très clair. M. Sauvagnargues a fait remarquer que la France n'était plus accréditée auprès de l'administration Lon Nol et qu'elle avait reconnu le GRUNK.

Ce groupe de six-cent-dix personnes est composé de diplomates, médecins, membres de la Croix rouge internationale, journalistes, représentants des Nations unies, et comprend des Français, Américains, Soviétiques, Allemands de l'Est, Suédois, Indiens, Pakistanais, ainsi que des personnes âgées, des enfants et des femmes qui avaient été rassemblés par les Khmers rouges le 17 avril au soir, après la chute de Phnom Penh.

Par ailleurs, le prince Norodom Sihanouk du Cambodge a reçu hier matin pour la première fois des nouvelles autorités de Phnom Penh l'assurance qu'il rentrerait dans son pays, apprend-on de source très bien informée à Pékin.

élèves faibles

Campeau – Ménard

Documents pour l'enseignement du français

éditions hurtubise hmh

380 ouest rue craig montréal

TOUTE UNE AUBAINE CHEZ BIRKS!

Derniers 4 jours

Une gamme de

MONTRES POUR DAMES

jusqu'à 50% de rabais

Une variété de jolies montres en or jaune ou blanc, 14 ou 18 carats, modèles à bracelets métalliques ou autres.

Ces soldes spéciaux s'appliquent également à nombre de montres serties de diamants.

Square Phillips, rez-de-chaussée

BIRKS JOAILLIERS

Etes-vous bien assuré?
L'inflation peut vous jouer un vilain tour!



Voilà quelqu'un qui en sait quelque chose! Tous ses biens personnels, qu'il avait assurés pour $5000., ont été détruits dans l'incendie et, pour les remplacer, il lui en coûterait aujourd'hui probablement au-delà de $8000. C'est ce qui s'appelle un coup dur!



Un homme averti en vaut deux. C'est pourquoi je me suis procuré au BAC deux dépliants gratuits intitulés *Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*, qui aident les assurés à faire une nouvelle évaluation de leurs biens.



Ensuite, je n'ai eu qu'à communiquer avec mon assureur pour obtenir un réajustement de mes assurances.



Maintenant, je peux dormir sur mes deux oreilles... à condition de ne pas fumer au lit!

Propriétaires ou locataires, tout le monde subit les conséquences de l'inflation. Ainsi, les assurances que vous avez souscrites il y a quelques années ne couvrent peut-être plus vos biens à leur valeur actuelle. Et un malheur est si vite arrivé. Il est temps de vous en occuper. Procurez-vous les deux dépliants que le BAC vous offre gratuitement pour vous aider à réévaluer vos biens; ils s'intitulent *Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*, et vous expliquent la manière de procéder. Pour les recevoir gratuitement, téléphonez au BAC, au numéro (514) 866-9801, ou remplissez le bon ci-contre et expédiez-le à l'adresse indiquée.

Bureau d'assurance du Canada (BAC)
1080, Côte du Beaver Hall
Montréal, (Québec) H2Z 1S8

Veuillez m'expédier les dépliants gratuits
Guide pratique d'évaluation des maisons et *Vos assurances habitation*.



nom_____

adresse_____

no de l'app._____ ville_____

prov._____ code postal_____

Bureau d'assurance du Canada (BAC)
Pour y voir clair

La FTQ craint que le rapport Cliche passe à côté des vrais problèmes

La Fédération des Travail du Québec, qui détient depuis la fin de novembre 1974 la tutelle du Conseil provincial des métiers de la construction, émet de sérieux doutes sur la capacité de la Commission Cliche de s'attaquer aux vrais problèmes de la construction dans son rapport.

C'est du moins ce qui ressort des propos tenus hier par le tuteur de la FTQ-Construction lors d'une assemblée régulière des opérateurs de machinerie lourde. Il s'est basé, pour émettre ses doutes, sur l'orientation que la Commission a donnée à ses travaux publics.

M. Daoust a signalé ce qui lui semble des attitudes révélatrices de la part des commissaires: "En plus de l'importance parfois démesurée qu'ils ont accordée à des gestes criminels ou à des comportements individuels, il faut noter leur silence absolu sur des questions vitales pour les travailleurs de la construction et le peu d'information qu'ils ont laissé filtrer sur les travaux commandés à des experts.

Sur ce dernier point, M. Daoust s'est dit très surpris: "On dirait, a-t-il affirmé, que la commission a des choses à cacher, soit que ces travaux d'experts n'aient pas couvert adéquatement les sujets proposés, soit que leurs rédacteurs aient été inacceptables au mouvement syndical. On sait, par exemple, que la commission a retenu les services de Jean-Yves Gagnon, jusque là directeur de l'Association de la construction de Montréal (ACM) et de Christian Van Houtte, aussi ex-employé du ACM et plus récemment chargé des relations de personnel à la SEBJ. Quoi qu'il en soit, comme tous ces travaux traitaient en exclusivité de problèmes que la commission n'a pas abordés en séance publique, ils revêtaient un caractère très important. Il aurait été essentiel qu'ils soient connus et discutés par les principaux intéressés".

Pendant qu'on s'évertuait à occuper les premières pages de journaux à coups de scandales gros et petits, une foule de questions n'étaient pas abordées. Le nettoyage que réclamait la commission Cliche va peut-être éloigner certains individus au comportement indigne, mais je doute qu'il puisse résoudre les problèmes suivants:

1) Le problème d'un système de qualification professionnelle que le gouvernement veut amender sans en corriger les lacunes (règlement no 1). Il n'en a d'ailleurs pas été question publiquement à la commission. La FTQ avait pourtant indiqué dans son mémoire qu'il était urgent de remettre le contrôle de ce système aux intéressés et de commencer à ajuster cette qualification aux vrais besoins de l'industrie.

2) Le problème du contingentement de la main-d'oeuvre, que nous avons décrit comme étant à la source des pires affrontements inter-syndicaux, de l'insécurité d'emploi généralisée et de la présence dans l'industrie de travailleurs occasionnels inexpérimentés, qui mettent souvent en danger leur propre vie et celle de leurs compagnons de travail.

3) Le problème de la sécurité physique, compromis chaque jour par des employeurs d'une voracité rare, préoccupés uniquement par la réalisation rapide de profits considérables.

4) La corruption patronale qui s'exprime par les tentatives quotidiennes de corruption des responsables syndicaux, par les faillites frauduleuses et par les liaisons indues avec un pouvoir politique tout aussi corrompu.

"On se demande comment après s'être presque exclusivement attardée à examiner à la loupe des comportements de dirigeants syndicaux, la commission Cliche pourra axer ses recommandations sur la solution des vrais problèmes. L'opinion publique, qui n'a entendu parler, depuis le début, que de pots-de-vin, de "shylock" et de fiers-à-bras, comprendra-t-elle qu'on lui parle maintenant de formation professionnelle, de contingentement de la main-d'oeuvre, de sécurité physique et de corruption patronale? Le juge Cliche et ses collègues ne risquent-ils pas, à l'heure de la rédaction de leur rapport, de rester prisonniers du sensationnalisme qu'ils ont eux-mêmes alimenté dans les media?"

"Cessons de mourir à l'ouvrage" *(FTQ)*

A l'occasion du premier mai, la Fédération des travailleurs du Québec a lancé une brochure sur la sécurité au travail et un nouveau mot d'ordre: "Cessons de mourir à l'ouvrage".

Lors d'une conférence de presse, convoquée à l'occasion du lancement de cette brochure, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a réclamé le droit pour tous les syndicats de déclencher la grève chaque fois qu'ils "estiment qu'il y a danger pour la sécurité ou la santé des travailleurs".

La FTQ demande que soient clairement établis dans les conventions collectives et dans le Code du travail les droits et pouvoirs suivants:

1) le droit individuel du travailleur de cesser le travail lorsqu'il croit qu'il y a danger;

2) le droit pour les représentants syndicaux de faire cesser tout travail qu'ils estiment dangereux;

3) le droit "en tout temps" de recourir à la grève sur des questions de sécurité et de santé;

4) le droit pour les représentants syndicaux d'enquêter sur les lieux de travail à propos des problèmes de sécurité et de santé;

5) le droit, enfin, pour les travailleurs et leurs représentants d'avoir accès à toute information concernant la sécurité et la santé.

Par ailleurs, la FTQ réclame que la Commission des accidents de travail (CAT) soit restructurée de façon à faire place paritairement aux représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi qu'à ceux du gouvernement, et devienne "l'unique organisme de coordination en matière de sécurité et de santé au travail".

On sait que la FTQ s'est fixée comme priorité cette année la prévention des accidents au travail et des maladies industrielles. La brochure publiée à l'occasion du premier mai constitue un prolongement du colloque organisé par la FTQ en janvier dernier et vise à alimenter la discussion sur cette question jusqu'au prochain congrès, qui aura lieu dans sept mois environ.

semaine de l'environnement

Clément Rondeau

S.O.S. Biosphère : Pollution

éditions hurtubise hmh

380 ouest rue craig, montréal

L'occupation continue chez Serge Joyal

Les bureaux du député fédéral d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Serge Joyal, seront occupés tant que les animateurs d'une petite boîte de la rue Adam, à Montréal, le café l'Extérieur, ne toucheront pas une subvention promise de $30,000, émanant de Perspectives-Jeunesse.

Pour des raisons qu'on ignore, la GRC a entrepris une enquête autour de cette subvention, de sorte qu'on l'aurait placée en fiducie. Mais pourquoi une enquête policière alors que les animateurs n'ont jamais reçu un cent du gouvernement fédéral? C'est la question que se pose M. André Desjardins, l'un des membres du centre culturel Hochelaga-Maisonneuve, qui rappelle que la seule subvention jamais obtenue fut accordée l'année dernière par le gouvernement provincial, et ne dépassait pas $1,400.

M. Desjardins signale que 200 à 300 personnes fréquentent le café, qu'on voudrait maintenant doter d'ateliers pour les jeunes.

L'occupation se poursuit sans heurts depuis samedi. M. Joyal y occupa ce jour-là son bureau comme à l'ordinaire. Animateurs et sympathisants, une quarantaine de personnes en tout, entendent y rester jusqu'à ce que la subvention soit versée. La police n'est pas intervenue.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 11

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
offres d'emploi

1. PROFESSEUR à temps plein
dans les disciplines suivantes:
— CHIMIE
— ÉCONOMIQUE
— ÉDUCATION PHYSIQUE
— HISTOIRE
Exigences: baccalauréat spécialisé ou l'équivalent

2. RESPONSABLE de l'AUDIO-VISUEL
Exigences: qualifications en audio-visuel
expérience pédagogique

Ces postes sont rémunérés selon les normes du décret et du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 9 mai au:

Directeur du personnel
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie,
Montréal H2M 1M3

AGENT DE SÉLECTION
SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:
Sous direction générale, est responsable du recrutement, de la sélection, du placement du personnel non-enseignant; établit des programmes de recrutement procède aux vérifications pré-emploi et effectue toutes autres tâches connexes.

Qualifications
Diplôme de premier cycle universitaire, de préférence en relations industrielles ou en sciences administratives - option personnel; quelques années d'expérience à des fonctions similaires; connaissance du français et de l'anglais; bonne capacité d'analyse et de synthèse et aptitudes à rédiger des rapports.

— Programme complet d'avantages sociaux.
— Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au:

SERVICE DU PERSONNEL
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal, Québec.

Hydro-Québec
Service du Personnel
340, rue Saint-Maurice
Trois-Rivières, Québec.

CONSEILLER EN ORGANISATION

Fonctions:
— Agir comme conseil ou ressource à la hiérarchie, coordonner, diriger ou exécuter des études relatives aux domaines organisationnels suivants:

Réorganisation:
— Développement et mise en place de structures et méthodes nécessaires et suffisantes pour atteindre certains objectifs préalablement concrétisés et coordonnés.
— Formation, maintenance, adaptation et perfectionnement nécessaires pour le maintien de l'équilibre entre les fins et les moyens.
— Participation à l'application des principes de répartition de fonctions et de délégation de pouvoirs.
— Diagnostic organisationnel, pronostic et thérapie.

Technologie de gestion:
— Organisation scientifique du travail.
— Génie industriel.
— Ordonnancement du travail.
— Systèmes de gestion (approche scientifique aux problèmes de gestion).

Amélioration de la productivité:
— Productivité humaine: technique de motivation et stimulation du personnel; direction participative par les objectifs, délégation, coopération, mise en concurrence,jugement sur les résultats, enrichissement des tâches, etc . . .
— Productivité technologique: Techniques de réduction des coûts, de normalisation et de standardisation (matériel, outillage, méthodes, etc . . . aménagement d'espaces de planchers, manutention, entreposage de matériel.
— Agir comme agent de formation à la demande des groupes opérationnels de la région.
— Collaborer au recrutement, sélection et formation du personnel du Service.
— Etre à la fine pointe des principes et techniques d'Organisation.

Exigences:
— Posséder une bonne connaissance théorique en organisation et en gestion.
— Posséder une disposition naturelle à communiquer et à établir une relation de confiance avec son interlocuteur.
— Posséder une expérience d'environ cinq ans dans un ou plusieurs domaines pertinents.
— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle, de préférence en sciences humaines, administratives, génie industriel ou formation équivalente.
— Posséder un jugement sûr, un esprit d'analyse et de synthèse, faire preuve de créativité et démontrer des aptitudes à agir comme agent de changement.

Lieu de travail: Trois-Rivières.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 14 mai 1975.

Maison Notre-Dame de Laval Inc.

Centre d'accueil et de réadaptation pour adolescentes, demande:

CONSULTANT PROFESSIONNEL
psycho-éducateur

Le consultant participe à l'élaboration de plans de traitement (théoriques et pratiques) pour les adolescentes et en supervise l'application. Il intervient occasionnellement auprès d'adolescentes ou de groupes d'adolescentes.

Qualifications:
— Diplôme universitaire en psycho-éducation.
— Expérience en milieu institutionnel de préférence.

Envoyer votre curriculum vitae complet à:

L'agent de recrutement,
Service du personnel,
Maison Notre-Dame de Laval Inc.,
310, boul. Cartier,
Laval-des-Rapides, Qué.

ÉTUDIANTS COMPTABLES AGRÉÉS

Nous recherchons des candidats pour remplir des fonctions d'assistants seniors.

Les candidats doivent être d'expression française avec une bonne connaissance de l'anglais. Ils débutent dans la profession publique. Ils ont beaucoup d'initiative et abordent les problèmes d'une façon positive. Leur rémunération veriera selon leurs qualifications.

Les demandes seront traitées confidentiellement et devront être accompagnées d'un curriculum vitae. Elle doivent être adressées à:

Jarrett, Goold & Elliott
Alexander Grant Tansley Witt
a/s M. Richard M. Patte, c.a.
Edifice Banque de Nouvelle-Ecosse
Suite 611, 715 carré Victoria
Montréal, Qué. H2Y 2H7

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU
recherche un
DIRECTEUR DU PERSONNEL

A cause des problèmes de la poste, les personnes qui ont posé leur candidature au poste de directeur du personnel, sont priées de s'assurer que leur curriculum vitae soit bien parvenu au:

Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920, boul. du Séminaire,
St-Jean, Qué.
Tél.: (514) 348-6101 poste 306 ou 307.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.
OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-1/75

POSTE:
Coordonnateur du Programme Famille

ENDROIT:
Amos.

FONCTIONS:
Assume l'élaboration du Programme de Services Sociaux à la Famille, assiste les directeurs de bureau et les praticiens dans l'application du programme et participe à l'évaluation des services rendus.

EXIGENCES:
— Formation universitaire en sciences humaines de préférence en Service Social;
— Expérience de travail clinique avec des individus, couples et familles;
— Capacité de travail en équipe;
— Une formation et une expérience équivalentes seront considérées.

CONDITIONS D'EMPLOI:
— Échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales;
— Prime de responsabilité;
— Bénéfices sociaux des cadres.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 10 mai 1975 au:

Directeur général,
282, 1ère Avenue est,
Amos, Qué.

Hydro-Québec
Direction Embauchage
C.P. 6106
Montréal, Québec.

AMÉNAGISTE RÉGIONAL
CONCOURS: C/L-5-089-J1

Fonctions:
Faire l'analyse et l'interprétation des données humaines et physiques nécessaires aux études d'environnement en vue de l'intégration harmonieuse des équipements de la région.

— Participer à l'élaboration des critères de choix du site de tout ouvrage de production, transport, transformation et distribution d'énergie électrique en fonction de la qualité de vie du public et de l'environnement.
— Entreprendre et participer à toute étude relative à l'analyse de l'utilisation du territoire au niveau de ses composantes physiques, naturelles et humaines.
— Décrire et expliquer un territoire en fonction de son organisation spatiale et temporelle.
— Évaluer, proposer et recommander une organisation spatiale et temporelle intégrée du territoire appelé à héberger un ouvrage de l'Hydro-Québec.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme, la géographie ou une discipline connexe.
— Posséder de trois à cinq années d'expérience en aménagement du territoire.
— Avoir déjà l'expérience d'une équipe de travail pluridisciplinaire.

Lieu de travail: Montréal.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES INFORMATIQUE
CONCOURS: C/Q-5-090-J1

Fonctions:
— Concevoir les procédés automatiques optimums pour rendre l'information accessible et formuler les spécifications requises.
— Définir le contenu, structurer scientifiquement et choisir les supports des banques de données.
— Coordonner l'utilisation des disciplines informatiques dans le développement de systèmes autonomes.
— Participer à la préparation des spécifications des méthodes de travail.
— Découper le système en modules de traitement de façon à optimiser l'utilisation de la main-d'oeuvre et de l'équipement.

Exigences:
— Posséder une formation universitaire (informatique, génie, commerce, etc)
— Posséder une formation collégiale en informatique ou l'équivalent.
— Posséder de trois (3) à cinq (5) ans d'expérience en programmation et conception.

Lieu de travail: Siège social.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

CHEF, GRAPHISME ET CARTOGRAPHIE
CONCOURS: C/L-5-037-J1

Fonctions:
Fournir un support technique nécessaire à la représentation graphique et à la cartographie de l'information relative aux études de la direction Environnement.

— Participer avec les Chefs de groupe et les Chefs de projets de la direction à la planification des activités de son équipe de travail et des groupes extérieurs, pour répondre d'une façon efficace aux besoins de la direction en matière de dessin et de graphisme.
— Assurer l'organisation matérielle de son équipe de travail pour faire le meilleur usage possible des ressources disponibles.
— Diriger et contrôler l'exécution du travail de son équipe dont les fonctions principales sont les suivantes:
— Concevoir et exécuter les dessins, cartes, graphiques et représentations graphiques relatifs aux études et rapports d'environnement.
— Exécuter des calculs de surfaces, de pentes et de densité d'occupation du sol et autres travaux du genre.
— Concevoir et exécuter la mise en page de certains rapports.
— Mettre sur pied et gérer un système de classification des cartes, plans et devis.
— Participer à l'attribution des contrats à des firmes extérieures pour des travaux qui relèvent de sa spécialité et contrôler la qualité du travail.

Exigences:
— Avoir déjà dirigé un atelier de graphisme et de cartographie ou exercé un travail similaire.
— Détenir un diplôme en cartographie ou, dans le cas d'une expérience exceptionnelle, détenir un diplôme en techniques graphiques ou l'équivalent.
— Avoir la facilité de travailler en équipe.

Lieu de travail: Montréal.

AGENT DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CONCOURS: C/L-5-036-J1

Fonctions:
Fournir un support scientifique aux spécialistes de la direction. Analyser et interpréter les données nécessaires aux études d'environnement.

— Diriger la collecte, la compilation, l'analyse et la cartographie des inventaires nécessaires aux études d'environnement de la direction pour les projets de l'entreprise présentant un impact majeur à la demande du Chef de groupe.
— Participer à la conception des devis d'étude de la direction.
— Participer aux études d'impact sur l'environnement.
— Participer à l'évaluation des potentiels agraires, urbains, industriels, récréatifs et touristiques du territoire et participer à l'aménagement et à l'organisation spatiale du territoire.

Exigences:
— Détenir un diplôme en techniques d'aménagement du territoire ou l'équivalent.
— Avoir de l'expérience en aménagement du territoire au Québec.
— Avoir la facilité de travailler en équipe.

Lieu de travail: Montréal.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

INGÉNIEUR
CONCOURS: I/RL-5-011-J1

Fonctions:
— Fournir aux responsables de l'entretien ouvrages de génie civil de la région l'assistance nécessaire à la solution des problèmes de nature exceptionnelle.
— Élaborer les plans et devis en rapport avec l'addition, la modification, la réparation ou le remplacement des structures de la région.

Exigences:
— Être diplômé en génie civil et être membre de l'O.I.Q.
— Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.
— Détenir ou être apte à obtenir un permis de chauffeur de l'entreprise.

Lieu de travail: Hull.

Salaire: Selon les barèmes établis.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible avant le 14 mai 1975 en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.

Le gérant avait eu le temps de mourir avant d'être débouté

L'engagement, en avril 1964, d'un gérant par la Commission scolaire catholique de Saint-Pierre-aux-Liens était entaché d'un vice qui permet à la Cour d'appel de relever aujourd'hui la Commission scolaire d'une obligation de payer $17,875 à ce gérant congédié sans cause.

Datée du 24 avril 1975, la décision rédigée par le juge Owen, de la Cour d'appel, casse le jugement prononcé sept ans plus tôt (22 mai 1968) par la Cour supérieure, district de Montréal. Entre-temps, le gérant, auquel la Cour supérieure accordait trois ans de traitement (le taux convenu était de $125 par semaine), est décédé et l'appel a été entendu sans que personne ne représente feu Léo Bourbonnais ou ses ayant-droit.

Selon le juge Owen, la requête de Bourbonnais en Cour supérieure aurait dû être rejetée parce que la Commission scolaire, en l'embauchant, avait engagé ses crédits qui auraient été soumis à l'approbation de la Commission municipale; cette étape de l'engagement ayant été escamotée, la décision de la commission scolaire devenait attaquable.

Le juge refuse de se substituer au gouvernement et rejette la requête des métallos de la Carter

par Clément Trudel

Le juge Réjane-L. Colas, de la Cour supérieure, estime ne pouvoir se substituer, par le biais d'une ordonnance d'injonction, aux autorités gouvernementales quant au respect de la Loi des établissements industriels et commerciaux, à la Carter White Lead Company, de la rue Delorimier. Elle rejette donc la requête des Métallos unis d'Amérique qui, dans un autre jugement, reçoivent l'ordre de ne pas participer à des arrêts ou ralentissements de travail pouvant affecter les opérations de la Carter. Le syndicat ne doit pas "encourager, aider, assister ou autoriser qui que ce soit" à violer l'ordre du juge Colas.

Le conflit touche au saturnisme ou intoxication par le plomb. Le 1er avril 1974, les employés de la Carter débrayaient, dans ce que le juge retient comme un mouvement concerté de débrayage basé sur des revendications salariales. Quelques jours plus tard se tenait au Jardin botanique un symposium sur les progrès de la toxicologie. Les employés en grève s'y rendirent et firent là une cueillette d'informations qui les aurait encouragés — selon le juge Colas — à insister davantage sur le volet médical de leurs revendications.

Mme Colas ne prise pas particulièrement les articles à sensation que firent des journalistes après le symposium. Entre les vues du Dr Joron et celles du Dr Lacasse, elle retient comme plus conforme à la vérité l'exposé du Dr Joron (les employés que Joron a examinés sont déclarés aptes au travail; de ceux que Lacasse a vus, aucun ne serait apte à travailler à l'usine).

Cette affaire a nécessité sept jours de preuve, en juillet et août 1974. Les plaidoyers furent terminés en octobre. Il y avait eu émission d'injonctions (respectées) jusqu'au 24 août mais, si les Métallos avaient voulu, il y aurait eu reprise de l'enquête en janvier 1975.

Le juge Colas se dit incapable de se substituer aux inspecteurs gouvernementaux dans ce dossier précis où les vapeurs et la poussière de plomb, de l'aveu même du juge, dépassent souvent la concentration admissible.

Reste donc à faire respecter l'article 21 de cette loi dont se sont déjà prévalus les Métallos, sans que l'inspecteur préposé à ce travail daigne décréter la fermeture de l'usine.

La Carter, d'après le jugement de Mme Colas, aurait consacré environ $150,000 à améliorer ses installations avant le débrayage mais il semble bien que les employés n'aient pas senti immédiatement l'effet des modifications apportées.

Le tribunal retient donc comme appréciable l'effort fourni par cette compagnie dans le but de procurer de meilleures garanties à ses employés. Mme Colas rappelle du même souffle aux employés qu'ils ont eu aussi leur part de responsabilité dans la protection de leur propre santé, en se soumettant scrupuleusement aux règlements de sécurité édictés par les patrons. Règlements qui n'auraient pas toujours été suivis à la lettre... quoique l'on semble déceler un fléchissement dans les rencontres patronales-syndicales sur des thèmes de sécurité, dans les mois qui ont précédé le débrayage.

Le syndicat aurait voulu obtenir copie des rapports médicaux de chacun de ses membres, en plus de faire annuler la convention signée en 1973 (expirant en décembre 1975). Le juge dit ne pas pouvoir donner raison sur ces points au syndicat; elle penche pour la communication, à chacun des intéressés, du dossier médical mais se refuse à ordonner l'affichage de ces bulletins de santé qui indiqueraient le degré de concentration de plomb dans l'urine et le sang des employés.

Le tribunal se dit satisfait, entre autres, de constater que malgré les vues alarmistes du Dr Lacasse, nombre d'anciens employés ont dépassé l'âge de 70 ans....

Le témoignage de Sharp est déposé au procès des sucriers

La transcription du témoignage donné à huis clos le 15 avril, à Ottawa, par le ministre des Affaires extérieures, Mitchell Sharp, devant le juge Kenneth C. Mackay, a été déposée hier à l'enquête sur les compagnies accusées de s'être entendues pour gonfler les prix du sucre dans l'est du Canada: Atlantic Sugar Refineries, Redpath et St. Lawrence Sugar.

Ces notes sténographiées — 32 pages au total — ne révèlent rien de nouveau, M. Sharp ayant surtout été interrogé sur le sens à donner à une intervention qu'il fit aux Communes, le 12 novembre 1973, relativement à la hausse des prix du sucre.

Le juge Mackay, de la Cour supérieure, est appelé à présider des commissions rogatoires dans le but de recueillir des témoignages sur le fonctionnement du marché du sucre et sur l'attitude de divers gouvernements face à cette question.

Après un survol de la carrière de M. Sharp, on fait spécifier à M. Sharp le sens du tarif de préférence accordé aux pays du Commonwealth exportateurs de sucre.

Le ministre confirme que le gouvernement canadien aurait voulu — fin '73 ou début '74 — modifier sa politique d'approvisionnement en sucre brut mais que tout le projet a avorté, particulièrement pour les Antilles britanniques (West Indies).

M. Sharp a dit que ses fonctionnaires et lui s'étaient montrés toujours soucieux (careful) de respecter la loi canadienne contre les coalitions dans toutes les discussions au sujet du sucre, traitant de gouvernement à gouvernement et laissant jouer le marché "libre" (même si d'anciens porte-parole de gouvernements étrangers revenaient parfois au dossier comme mandataires de groupes d'intérêts, tels Robin Austin ou Sir Henry Hancock).

Le tribunal siège toujours sans jury dans la cause Samson

Le tribunal présidé par le juge Jacques Dugas et chargé d'entendre le procès de l'ex-agent de la GRC, Robert Samson, ne siège pas aujourd'hui. Il est prévu des séances demain, vendredi et lundi, toujours en l'absence du jury.

Occupent pour la défense: Me Maurice Hébert et Me Claude Lanctôt. Pour le ministère Public: Me Fernand Côté.

Le juge doit rendre demain une décision sur une partie seulement de la preuve technique qui lui est présentement versée par Me Côté et Me Hébert. Viendra ensuite l'audition d'une autre preuve technique, de sorte que le président du tribunal a donné hier instruction au greffier de ne convoquer le jury que pour le mardi matin, 6 mai.

Choisis le 21 avril, les jurés n'ont siégé à ce jour qu'un après-midi complet une matinée, soit les 21 et 22 avril. Mise à part une présence de quelques minutes, lundi, de onze des douze jurés, on peut dire de ce jury qu'il s'est "acclimaté à l'absence du tribunal", comme l' l'a fait remarquer hier au juge le procureur Fernand Côté.

Le but de cette preuve technique est de tamiser en quelque sorte un projet de preuve que la Couronne entendrait présenter au jury si le tribunal l'y autorise. De multiples points de droit et une abondante jurisprudence sont soulevés au cours de ces séances, accessibles au public, mais dont il est interdit de rendre compte pour l'instant.

Robert Samson subit son procès sous deux chefs d'accusation: avoir fabriqué et déposé une bombe. La cible de l'attentat à la bombe dont il est question ici était la propriété occupée par la famille Dobrin, à Ville Mont-Royal. Date où se produisit l'explosion: 26 juillet 1974.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 10

Université du Québec à Rimouski

OFFRE D'EMPLOI

VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE

FONCTIONS :

Dans le cadre de sa juridiction, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est responsable devant le recteur :

— de la direction des organismes d'enseignement et de recherche, du registrariat et des services du secteur communications ;
— de l'organisation et du développement de l'enseignement et de la recherche, des nominations aux fonctions de direction d'enseignement et de recherche, de l'engagement et de la promotion des membres du corps professoral ;
— il a la responsabilité de faire rapport au Conseil d'administration des recommandations de la Commission des études ; il exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confie le recteur ou le Conseil d'administration et exerce les fonctions et les pouvoirs du recteur en l'absence de ce dernier ; en outre, il fait partie de droit de la Commission des études.

MANDAT :

cinq (5) ans.

CONFIDENTIALITE :

Sur ordonnance du Conseil d'administration, le comité de sélection a adopté un protocole visant à assurer la plus grande confidentialité aux candidats.

EXIGENCES :

Le candidat doit posséder :
— une diplômation universitaire complète ou l'équivalent ;
— une expérience universitaire d'enseignement et de recherche ;
— une expérience d'administration universitaire ;
— une bonne connaissance des structures de l'Université du Québec.

TRAITEMENT :

Selon l'échelle de salaire des vice-recteurs adoptée par le Conseil d'administration.

Toute candidature accompagnée d'un curriculum vitae doit parvenir avant 17:00 heures, le mercredi 14 mai 1975 au :

Secrétaire général,
Université du Québec à Rimouski,
300 avenue des Ursulines,
Rimouski. G5L 3A1

Université du Québec à Trois-Rivières

SESSION D'AUTOMNE 1975
ÉTUDES DE 2IEME ET 3IEME CYCLES

MAITRISES SCIENTIFIQUES

Lettres (ès arts) — Philosophie (ès arts)
Psychologie (ès arts) — Théologie (ès arts)
Énergie (ès sciences) — Physique (ès sciences)

MAITRISES PROFESSIONNELLES

Éducation
Pâtes et papiers
Sciences de la santé (sport)
Théologie

DOCTORATS

Énergie (ès sciences) — Philosophie

CONDITIONS D'ADMISSION

Maîtrises: Baccalauréat spécialisé ou l'équivalent.
Doctorats: Maîtrise dans la discipline choisie ou l'équivalent.

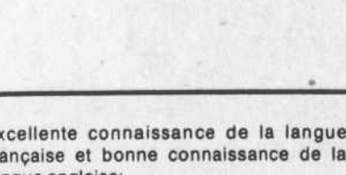
DEMANDE D'ADMISSION DES MAINTENANT

Renseignements complémentaires disponibles:

Bureau du registraire
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières,
G9A 5H7
Tél.: (819) 376-5454

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'Université du Québec à Trois-Rivières est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec



CRSSS SUD DE MONTRÉAL

CONSEIL RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION SUD DE MONTRÉAL (6-C)

POSTES:	AGENT DE PLANIFICATION ET COORDINATION	AGENT DE RECHERCHE	AGENT D'INFORMATION	PRÉPOSÉ AU PLAINTES (protecteur des droits des usagers)	SECRÉTAIRE DE DIRECTION
FONCTIONS ET TÂCHES:	*Identifier et évaluer les ressources et besoins du milieu en vue d'une meilleure planification régionale — prendre connaissance des projets ou programmes locaux, sous-régionaux ou régionaux dans le domaine du réaménagement et du développement des services de santé et des services sociaux; — voir à la coordination et au bon fonctionnement des comités d'étude et de travail en matière de recherche et de planification; — favoriser la participation adéquate des représentants d'établissements, d'organismes et de la population au sein de ces comités; — après identification des besoins et ressources, recommander les priorités de développement ou du réaménagement; — proposer les projets nécessaires pour une amélioration des services et pour leur meilleure répartition dans le territoire; — assumer les autres tâches pertinentes au poste.	*Concevoir et effectuer des études socio-économiques, en fonction des services socio-sanitaires de la région. — étudier et analyser les projets ou problèmes régionaux et sous-régionaux; — compléter et mettre à jour le dossier régional d'information de base (données sur les divers milieux de la région, constitution de dossiers particuliers, etc.); — étudier et analyser les implications dans la région des politiques et des priorités provinciales du ministère des Affaires sociales; — établir les modes de collaboration avec les organismes de recherche de la région ou à l'intérieur de la région; — assumer les autres tâches pertinentes au poste.	*Concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'information et de consultation auprès des divers publics dans le milieu régional; assurer la continuité de ces programmes. — Coordonner (et mettre en place au besoin) divers canaux de communication entre le CRSSS, les établissements, la population et le ministère des Affaires sociales; — informer la population de ses droits, devoirs et recours; — identifier et mettre en oeuvre des mécanismes pour assurer aux divers publics concernés une participation qui soit réelle et utile (contribution à l'identification des besoins et ressources, au fonctionnement et au developpement des services; — assumer une fonction de publicité, en terme d'éducation populaire, production écrite, montages audio-visuels, etc.; — assurer une présence constante et dynamique du CRSSS auprès de ses divers publics cibles; — organiser séances publiques d'information, colloques, etc.; — assumer les autres tâches pertinentes au poste.	*Appliquer la politique du CRSSS relative à la protection des droits des usagers et développer en collaboration avec d'autres secteurs d'activités du Conseil, des relations soutenues avec les usagers et leurs représentants les établissements, les associations provinciales, les corporations professionnelles et le ministère des Affaires sociales. — Voir à l'élaboration, à l'application et au contrôle de mesures favorables à la prévention des causes et des situations susceptibles de brimer les usagers dans leurs droits; — élaborer et réaliser, en collaboration avec l'agent d'information, des programmmes d'information et de consultation relatifs aux plaintes; — recevoir et traiter les plaintes; — organiser des mécanismes sous-régionaux pour la protection des droits des usagers; — assumer les autres tâches pertinentes au poste.	*Secrétaire du directeur général. — Assister le directeur général dans certaines tâches; — recevoir et dépouiller le courrier du directeur général; — rédiger la correspondance courante; — transcrire lettres, rapports et document pris en sténographie ou enregistrés sur dictaphone; — rédiger les procès-verbaux du conseil d'administration et du comité administratif; — assumer les autres tâches pertinentes au poste.
QUALIFICATIONS	— diplôme de niveau universitaire (de préférence 2e cycle) en sciences humaines ou en sciences de la santé; — expérience pertinente: minimum de cinq (5) ans.	— diplôme universitaire (de préférence 2e cycle) dans une discipline appropriée, préférablement en sciences économiques; — expérience pertinente : minimum de cinq (5) ans.	— diplôme de niveau universitaire (2e cycle) dans une discipline appropriée: préférablement en relations humaines et en communications; — expérience dans le milieu des communications: minimum de cinq (5) ans.	— Diplôme de niveau universitaire (2e cycle) en sciences humaines de la santé; — expérience minimum de trois (3) ans dans le réseau des Affaires sociales.	— excellente connaissance de la langue française et bonne connaissance de la langue anglaise; — dactylographie et sténographie; — facilité d'établir de bonnes relations; — expérience pertinente: de préférence, au moins deux (2) ans comme secrétaire de direction.

TRAITEMENT: — SALAIRE: selon les qualifications, l'expérience et l'échelle de traitement du C.R.S.S.S.
— BÉNÉFICES MARGINAUX: ceux en vigueur dans le secteur public et para-public.

DATE LIMITE DU CONCOURS: le 14 mai 1975.

Adresser demande écrite et curriculum vitae à:

M. André Cormier, directeur général
CRSSS Sud de Montréal
201, Place Charles Lemoyne (7e)
Longueuil, Qué.

télévision

par Jean Basile

Les événements d'octobre 1970

Une fois encore, ainsi qu'on l'avait déjà remarqué lors du passage de la série d'émissions sur les origines de la Révolution tranquille, on s'aperçoit que l'histoire du Québec peut être non seulement intéressante mais riche en humanité et en enseignements.

Telle est du moins la première constatation que l'on fait après avoir vu, lundi soir au canal 2, le film de l'ONF sur les événements d'Octobre 1970. En effet, en une heure et demie, nous avons pu voir défiler devant nous toute une gamme de sentiments de l'arrogance à la démagogie, en passant, heureusement, par la simple humanité. Et je suis sûr que plus d'un se sont interrogés bien au-delà de la tristesse de ces deux mois. D'ailleurs, le temps qui passe est un bon maître et l'image filmée a quelque chose d'impitoyable en ce qu'elle peut confronter, sans synapse, le passé au présent.

Ce qui m'a le plus frappé dans ce film, c'est l'absence du peuple québécois. Si l'on peut parler de paternalisme en politique, le film de Robin Spry nous en a donné un exemple presque parfait. Voilà, d'un côté, une action insensée entreprise par une poignée d'hommes et, de l'autre, la réaction de ceux qui sont au pouvoir au nom d'une démocratie qui suit bien plutôt le découpage électoral que la vérité du vote populaire. Entre les deux, il n'y a rien ou presque. Est-ce le parti pris du réalisateur ou la vérité historique, je ne sais pas. Mais, il y avait certainement quelque chose d'éprouvant, de fort triste et d'apeurant à la fois, de voir ainsi manipuler par toutes sortes de gens le mot de démocratie et de s'en autoriser pour excuser toute action. Cinq ans après, cette question reste la grande question: la démocratie est-elle une simple délégation de pouvoir?

Il y a certainement une satisfaction à voir que ce film, engagé politiquement, ait été montré sur les écrans de la télévision d'Etat. Il faut bien dire qu'il est irréprochable au plan du contenu historique et que le portrait qu'il dresse, par exemple, de la montée du séparatisme, est juste. La première partie du film, assez longue, est, de fait, une mise en situation honnête et indispensable. Mais c'est, naturellement, la deuxième partie, les événements eux-mêmes ainsi que les cascades de réactions secondaires qui en ont découlé, qui donne à cette oeuvre toute sa valeur.

A ce propos, on peut sans doute faire quelques reproches à la vision du réalisateur. Il ne fait pas, par exemple, une différence assez nette entre le mouvement séparatiste en soi et une fraction de ce mouvement qui confond l'indépendance du Québec avec la lutte des classes. En fait, le FLQ était essentiellement d'inspiration marxiste. Autre exemple, le réalisateur passe très rapidement sur les efforts réels d'un certain nombre de Québécois pour reprendre en main la situation; par conséquent, le rôle de la presse québécoise est à peu près passé complètement sous silence.

En fait, ce film est avant tout une suite de portraits qui vont de celui du premier ministre Trudeau dont l'entrevue, célèbre, nous paraît aujourd'hui encore plus insensée qu'elle ne le parut lors des événements. Ces portraits furent réalisés de main de maître.

Il y a une chose que je regrette toutefois. Peut-être aurait-on dû coupler ce film important avec une sorte de table-ronde où ceux qui ont vécu de près cette aventure nous auraient proposé leurs commentaires, cinq ans après. Qu'on le veuille ou non, qu'on le dise ou non, ces événements ont été un traumatisme qu'a ressenti non seulement le Québec mais aussi bien des Canadiens anglais. Ce traumatisme est à mon avis loin d'être guéri, s'il peut l'être jamais.

Je pense que l'on pourra reprocher au film de Spry un certain parti pris idéologique. Il n'en reste pas moins vrai que le réalisateur, par le truchement d'une crise, ait surtout voulu nous montrer comment un gouvernement démocratique peut jouer le jeu de la démocratie pour imposer de fait des mesures anti-démocratiques. En ce sens, le film est un modèle de commentaire politique et une leçon qui vaut encore aujourd'hui.

Puis nous en sommes à l'histoire, il semble que Radio-Canada commence à s'y intéresser plus sérieusement. C'est ainsi qu'on y présentera bientôt, plus exactement à partir du 9 mai (à 22h), une petite série sur l'affaire Charbonneau. Ce sera, n'en doutons pas, passionnant.

Il est vrai que le cas de Charbonneau est largement désamorcé. En fait, c'est encore le canal 6 qui fêtera les événements d'Octobre. On y prépare, en effet, une émission d'envergure pour cet automne. Que fera le canal 2. Dans une vingtaine d'années peut-être.



danse

par René Picard

Ce n'est pas le Pérou...

L'Ensemble national du Pérou présente depuis lundi, à la salle Wilfrid-Pelletier, un éventail de danses régionales, de Junin à Lima en passant par Puno et Cuzco.

Le déroulement d'un tel spectacle s'avère assez simple. Après avoir loué la salle, vous éclairez la scène en rouge, en bleue et en jaune, et vous présentez votre troupe de danseurs folkloriques accompagnés d'un ensemble de musiciens folkloriques. Premier numéro; fin; le noir total; au suivant et ainsi de suite. Habituellement, une quinzaine de danses se succèdent.

En fait, l'Ensemble National du Pérou n'est pas pire que bien d'autres: les danseurs et les musiciens effectuent leur travail consciencieusement, le spectacle est rodé, plusieurs danses présentent des visages masqués qui, l'espace de brèves secondes, nous laissent soupçonner le mystère de civilisations que l'on connaît de façon superficielle. Mais, est-ce suffiant?

Ce genre de divertissement a sa place; il a aussi son rôle à jouer, celui d'ouvrir à d'autres cultures. Le moment semble venu où bien des directeurs artistiques de groupes de ce genre devraient se poser de sérieuses questions sur les buts qu'ils poursuivent et sur les moyens pour les atteindre. Avec la quantité de folklore qu'il nous a été donné de voir à Montréal ces dernières années, il est permis de commencer à avoir des idées sur le sujet.

Dans le cas présent, le fabuleux héritage des Tiahuanacos, des Chavins et des Incas me semble bien dilué et j'en suis le premier peiné. Le grand "finale" statique et plat n'avait rien de la force des ruines de Cuzco.

musique

par Gilles Potvin

Un Saint-Saens grandiose

Le concert hors-abonnement de l'Orchestre symphonique de Montréal, lundi soir à l'église Notre-Dame, a rassemblé un public suffisamment nombreux pour remplir l'immense nef du temple, mais les jubés latéraux étaient par contre passablement vides. Le choix de l'église était motivé par le fait qu'elle possède l'un des plus grands Casavant de la métropole, ce qui permettait l'exécution de deux oeuvres avec orgue, le Concerto en ré mineur, op. 7, no 4, de Haendel et la célèbre Symphonie no 3, avec orgue, de Saint-Saëns. L'effectif instrumental, placé sous la direction de Franz-Paul Decker, occupait la quasi totalité du jubé. Dans ce nouvel environnement, la sonorité de l'OSM est soudainement devenue plus soyeuse, comme patinée, les cordes étant particulièrement avantagées par l'immense voûte. Cette position surélevée de l'orchestre affaiblissait par contre les basses.

C'est l'oeuvre de Saint-Saëns qui a obtenu le plus de succès auprès de l'auditoire. Cette curieuse symphonie, dans laquelle l'orgue ne joue qu'un rôle épisodique et complémentaire, n'est pas, comme l'indiquait le programme, "pour orgue et orchestre" mais "avec orgue". A sa création en 1886, elle fit dire à un critique que la France avait enfin son Beethoven, une affirmation pour le moins dangereuse et que la postérité n'a d'ailleurs jamais endossée. Decker en a dirigé une exécution grandiose, très sonore, au cours de laquelle Raymond Daveluy a collaboré de façon efficace, produisant au moment de la coda une sonorité d'une telle puissance que l'orgue couvrait littéralement l'orchestre.

Auparavant, cet excellent organiste et improvisateur avait joué un concerto de Haendel, avec la participation des cordes et de deux hautbois. Il a joué avec sobriété, s'illustrant particulièrement dans le troisième mouvement qui est un solo d'orgue facultatif, au cours duquel Haendel en profitait pour charmer son public en improvisant.

Le concert avait commencé par une exécution assez quelconque du Concerto brandebourgeois no 2, en fa, de Bach, oeuvre qui demande le concours de quatre solistes. Placés à l'avant du jubé, le jeu des solistes était trop détaché de l'ensemble des cordes et aucun d'entre eux ne s'est particulièrement signalé.

La CCA présentera à Ottawa trois rapports d'orientation

Trois rapports d'orientation, regroupés sous le titre général de "Association pour Action", témoignent des efforts continus de la Conférence canadienne des arts pour encourager la coopération dans la promotion des arts et seront présentés, demain, à Ottawa, à l'occasion d'un colloque.

Le rapport sur "Les arts et les villes" incite les municipalités à assumer davantage de responsabilités dans le domaine des arts. Les arts ont certes connu un essor rapide durant les vingt dernières années, mais ce développement a été surtout soutenu par le gouvernement fédéral et les provinces. Le rapport est d'avis que, pour accroître la participation des municipalités, il convient de mettre sur pied une planification et des structures administratives efficaces permettant de coordonner et de développer les arts au niveau local.

Les municipalités sont instamment invitées à se doter d'installations appropriées aux activités artistiques, à favoriser la participation du public aux activités artistiques dans le cadre de ses loisirs et à accorder des subventions suffisantes aux organismes artistiques et artistes professionnels. Le rapport expose certains moyens permettant aux municipalités de développer les arts.

Selon le deuxième rapport, intitulé "Les arts et l'éducation", il faut entreprendre immédiatement des actions concertées pour renforcer l'enseignement des arts dans le système scolaire canadien.

Le rapport souligné que l'élargissement des possibilités d'accès à l'éducation ne s'est pas traduit forcément par une amélioration du niveau de l'éducation ni par un plus grand développement des ressources humaines. Mettant en jeu toutes les facultés humaines, les arts constituent un outil de premier ordre pour assurer le développement des ressources de l'individu.

Les arts, en tant que méthodes intégrées d'enseignement et d'apprentissage, devraient être enseignés de façon continue aux élèves. Les élèves qui montreraient des aptitudes ou des intérêts particuliers devraient avoir la possibilité de se spécialiser dans ce domaine.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les arts sont généralement considérés comme quantité négligeable au niveau élémentaire et secondaire. Le rapport considère que la formation efficace des enseignants est une condition nécessaire pour un bon enseignement des arts. Les programmes scolaires devraient être établis en coordination avec ceux des organisations artistiques privées et publiques.

Le troisième rapport, "Les arts et les média", soutient qu'un fossé de plus en plus grand se creuse entre l'intérêt réel du public pour les arts et la façon dont les média perçoivent a montré que les hypothèses "traditionnelles" sur les arts et leur public ne sont plus valables.

Pour satisfaire le désir croissant du public d'être informé sur les activités artistiques à travers le pays, les média devraient utiliser davantage le réseau national de la Presse canadienne et des nouvelles téléradio.

Les média devraient chercher à aller "plus loin" dans le domaine des arts comme ils le font dans les autres domaines. Pour orienter correctement l'opinion publique, les média doivent être parfaitement au fait des principaux problèmes de la vie des arts au Canada. Tous les média devraient faire une place plus grande aux activités artistiques, et améliorer la qualité de la critique dans ce domaine.

Le Conseil des arts du Canada et les organismes provinciaux qui subventionnent les arts sont instamment invités à organiser des colloques et des ateliers dans l'ensemble du pays afin d'aider les artistes et les organisations artistiques à être de meilleurs "communicateurs".

Toutes les stations privés de radio et de télévision devraient offrir de plus grandes possibilités aux artistes. Un règlement du CRTC limitant la diffusion d'émissions pré-enregistrées permettrait de renforcer substantiellement le rôle de ces média.

Pour accroître l'efficacité des média, il convient de développer la coopération et les initiatives chez les personnes oeuvrant tant dans les média que dans les arts.



Les Grands ballets canadiens ont croisé le fer à la Place Jacques-Cartier, dans le Vieux Montréal, en avant-première au spectacle qu'ils présentaient en fin de semaine dernière à la salle Wilfrid-Pelletier. Ce nouveau programme, haut en couleurs, sera repris vendredi, samedi et dimanche sur la même scène et comprend la chorégraphie de "Roméo et Juliette", dans la version multimedia de Brian McDonald, de même que la "Sérénade" de Balanchine.

arts en bref

EDITION: l'Editeur officiel du Québec procédera bientôt au lancement de deux ouvrages importants. Il s'agit de "Le Guide du citoyen" et de "Les Voix de la liberté.

●

COMMUNAUTE: du 2 mai au 4 juillet, on pourra voir une émission communautaire au canal 9 NC. Cette émission d'une heure est intitulée "Montréal en ville" et est réalisée par Michel Benoît. On tâchera d'initier les citoyens de Montréal aux processus décisionnels propres à une grande ville. Elle sera en onde de 22h. à 23h.

●

CINEMA: dans le cadre de la série "Cinéma québécois d'aujourd'hui, d'hier et d'avant-hier, le Conseil québécois pour la diffusion du cinéma et la direction du théâtre Outremont proposent une soirée rencontre avec, en primeur, le film d'Arthur Lamothe "Ntesi Nana Shepen" ou "On disait que c'était notre terre", le 30 avril à 21h.15. Le cinéaste sera présent.

Arthur Lamothe à l'Outremont

Un autre long métrage d'Arthur Lamothe, consacré aux Montagnais de la Côte-Nord, sera présenté ce soir, en première, au cinéma Outremont. Il s'agit de "On disait que c'était notre terre" qui nous met en présence d'Indiens de Sept-Iles chassés de leurs terres par ITT et harcelés par les autorités municipales de l'endroit. Lamothe et des Montagnais seront sur place pour discuter avec les spectateurs. Le film, réalisé en montagnais, sera présenté en version québécoise à 21h15. A ne manquer.

AIR CLIMATISÉ
elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
UN FILM DE LUIS BUNUEL
la femme de jean
un film de yannick bellon
avec france lambiotte, claude rich
POUR TOUS
LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ

Les FILMS MUTUELS présentent
le chef d'oeuvre de
INGMAR BERGMAN
14 ANS
Scènes de la Vie Conjugale
réalisé par LIV ULLMANN et ERLAND JOSEPHSON
avec BIBI ANDERSSON
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÉS D'IBERVILLE 721-6060 Sem. 6.00 - 9.00

une ténébreuse enquête policière
POUR TOUS
UNE NUIT EN AMÉRIQUE
1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.10
PAPINEAU 1
Papineau & Mt. Royal 527 8635

LE NOUVEAU POLANSKI
14 ANS
PLUS ENVOUTANT QUE ROSEMARY'S BABY
un film de ROMAN POLANSKI
JACK NICHOLSON
FAYE DUNAWAY
"CHINATOWN"
SEM: 7.15 - 9.30
SAM. DIM: 12.15 - 2.30 - 4.55 - 7.15 - 9.30
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT
POUR TOUS
la gifle
VILLERAY
ST-DENIS, JARRY 388-5577
Sam. - Dim.: 12.55-3.00-5.10-7.20-9.25
Sem.: 7.20-9.20

CARNAVAL DE RIO
BRASILIANA '75
40 DANSEURS, CHANTEURS & MUSICIENS



Billets: $8, $7, $6, $4, $3
18 au 24 JUIN 8:30 P.M.
Matinée 22 JUIN 2:30 P.M.
SALLE WILFRID-PELLETIER

DE PARIS
IL ETAIT UNE FOIS...
L'OPERETTE



30 ARTISTES
25 DÉCORS
100 COSTUMES
Un siècle d'opérettes et de comédies musicales au rythme du CAN-CAN et des VALSES VIENNOISES.
Spectacle entièrement parisien
THÉÂTRE MAISONNEUVE: 9 au 12 JUIN 20h30
Billets $10, $8, $6, $4
WILFRID-PELLETIER: 25 au 30 JUIN 20h30
Mat. 29 JUIN 14h30
Billets: $10, $8, $6, $4, $3
EN VENTE DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest Sherbrooke
Commandes postales acceptées
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
Nombre limité de billets à demi-tarif sur 2e prix: étudiants et Âge d'Or.

arts en bref

VOIX: le ténor Luciano Pavarotti donnera un récital salle Wilfrid Pelletier le mardi 13 mai. Au programme des oeuvres de Bononcini, Pergolese, Rossini, Verdi et Respighi.

COOPERATIVE: les éditions coopératives Albert St-Martin procéderont au lancement de leurs trois premières publications ce soir.

MUSIQUE: le dernier concert de l'orchestre de chambre McGill aura lieu lundi soir, le 5 mai, au théâtre Maisonneuve, sous la direction d'Alexander Brott. La soliste sera Colette Boky qui chantera notamment les "Illuminations" de Britten sur des poèmes de Rimbaud.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Les Contes de la Rivem
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La légende de Bas de Cuir
12.00 D'Iberville
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Visages Afghans" (Documentaires — Français 1971)
4.00 Bobino
4.30 Picotine
5.00 Le monde merveilleux de Disney:
"Les espions volent haut"
6.00 Le comportement animal
6.30 Actualité 24
7.30 Baseball:
"Montréal à Philadelphie"
10.00 Consommateurs avertis
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma:
"La fille des Tartares" (Aventures — Franco-Italien 1962)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les Bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 Pep '75
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-Mercredi:
"La danseuse de Cadix" (Chorégraphie — Espagnol 1956)■
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Sam Cade
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Le ranch à Willie
8.00 Les grandes productions:
"Le Saint prend l'affut". (Comédie policière — Français 1966)
10.00 Si Québec m'était conté
10.30 Les nouvelles TVA
11.15 San pantoufles:
"On déménage le colonel" (Comédie — Français 1955)■
12.45 Le 10 vous informe
12.50 Fin des émissions

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
1.00 Dr Kidare
2.00 That girl
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and Friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Forest rangers
5.00 Mr. Wizard
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Bon appétit!
7.30 Baseball:
Montréal à Philadelphie
10.00 Canadian sports report
10.30 Keith Hampshire's
11.00 The national news
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Heritage highway
12.01 Ciné-six:
"The Hucksters" (drame-1947) ■
2.10 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The community
10.00 Dick Van Dyke ■
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan:
"Funfight at comanche" (Western-1963)
2.30 He Knows, She Knows
3.00 Another World
4.00 What's the good word
4.30 Pay Cards
5.00 Truth or Consequences
5.30 It's Your Move
6.00 Pulse
7.00 That's may mama
7.30 Sing a song
8.00 McGowan and Co
8.30 As it is
9.00 Cinéma:
"The great white hope" (biographie-1970)
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"Man who could cheat death" (drame-1959)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Hythmes
Les danses de l'époque 1895—1925 au Québec
19.30 C'est quoi ça
D'un sexe à l'autre
20.30 Si on s'y mettait:
"Le quartier Saint Louis", son comité de logement et sa clinique juridique.
21.00 Le monde d'aujourd'hui:
Nous les cubains.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Un justicier dans la ville" 6.00, 10.00 et "Les valseuses" 7.50.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E 288-2943 "La contesse aux seins nus" 1.00, 4.15, 7.30 et "La clinique diabolique" 2.45, 6.00, 9.20.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Scenes from a marriage" 6.00, 9.00.
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Prisoner on the 2nd avenue" 12.45, 2.30, 4.10, 5.30, 7.40, 9.30.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Split beaver girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et "Female chauvinists" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Guet-Apens" 2.10, 5.50, 9.30 et "Dynamite Jones" 12.35, 4.15, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "L'annonce faite au mari" 12.10, 3.30, 6.35, 9.55 et "Ma femme vous plait" 1.40, 5.05, 8.30.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E 523-5180 "Les dernières neiges du printemps" 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 et "Junior Bonner" 2.05 5.25, 8.40.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E 524-1685 "747 en péril", 2.35, 6.05, 9.40 et "Duel" 1.00, 4.25, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La jeune fille assassinée" 12.20, 2.35, 4.55, 7.10, 9.40.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Homebodies" 7.30, 9.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Sweet movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Amarcord" (de F. Fellini) 9.25 et "Nada" 7.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "La mort était au rendez-vous" 8.00 et "Meurtre dans la 110ème rue" 6.00, 10.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7385 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Chinatown" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" 6.00, 9.00 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.
ELYSEE: 25 Milton 842-6043 (Salle Resnais) "La femme de Jean" 7.30, 9.30 et (Salle Eisenstein) "Le fantôme de la liberté" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Vous intéressez-vous à la chose" 7.00, 8.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: [illegible]8 Ste-Catherine E. 288-3303 [illegible] Movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Harry and Tonto" 12.30, 2.30, 4.35, 6.40, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Les dernières neiges du printemps" 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05, 5.25, 8.40.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "The executives wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Mondo erotica" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
RIVOLI I: "La contesse perverse" 2.05, 4.45, 7.30, 10.10 et "Malaise" 12.45, 3.25, 6.05, 8.50.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Le conseiller" 6.20, 9.45 et "4 marmitons aux grandes manoeuvres" 8.10.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "L'autre" 2.45, 6.15, 9.40 et "Y'a un os dans la moulinette" 1.20, 4.45, 8.10.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie, 482-1322 "Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Reincarnation of Peter Proud" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Amarcord" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les dernières neiges de printemps" 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 8.40.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Escape to witch mountain" 1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.25.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "4 musqueteers" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Dorothea" 8.20.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Couples au Bois de Boulogne" 8.00 et "Malicia" 6.30, 9.30.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The conversation" 2.55, 7.30 "The Great Gatsby" 12.30, 4.50, 9.25.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Histoires d'A" 7.00 et "On disait que c'était notre terre" 9.15.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Yakusa" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.25.
PAPINEAU: 5119 Papineau 521-6853 (Salle no I) "Nuit en Amérique" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. et (Salle II) "Tout feu, tout femme" 2.40, 6.05, 9.30. et "Gina" 1.00, 4.20, 7.45.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377-Dorchester O. 861-4595 "Funny Lady" 7.00, 9.30.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E 353-4020 "Justice sauvage" 6.00, 9.25 et "Pas de pardon, je tue" 7.50.
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbrooke E 352-4020 "Le conseiller" 6.20, 9.45 et "4 marmitons aux grandes manoeuvres" 8.10.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 "Astronomie" de N. Picard 8h.
VILLERAY: 8042 St-Denis 383-5577 "La gifle" 7.20, 9.25.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Telle est la vie" (de K. Junghans — Allemagne-Tchécoslovaquie 1929) 7h30. et "Corporation: after Mr. Sam" (de A. Hammond Canadien 1975) 9h30
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 Relâche.

sur scène

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-4691. Du jeudi au dimanche 22h30.
IN CONCERT: 2, Le Royer 861-5669 Cannonball Adderley — 21h30 — 23h30 — 1h30.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario est 844-6284. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE: 12 Bleury 866-1964 "Antigone" jeudi, vendredi 19h30 sam.: 20h30 du lundi au mercredi 14h30 Dim.: Relâche.
PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 Julie Arel — Sem. et dim.: 21h. Sam. 20h. — 23h. Relâche lundi.
PATRIOTE EN HAUT: "Un jour ce sera notre tour" de Serge Sirois tous les soirs — 20h. Sam.: 19h30 — 22h. Relâche lundi, mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "L'autre Don Juan" E. Manet tous les soirs 20h. Dim.: 19h. Relâche lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: Festival du Pérou — 20h30.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211. "Le beau, bon pas cher" de J. C. Germain — 20h30 relâche lundi.
THÉATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Les fourberies de Scapin" — de Molière. Mardi au vendredi, 20h., sam.: 17h., 21h., dim.: 19h.
THÉATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Ave des Pins, 845-7277 "La tragédie américaine de l'enfant prodigue", une création du grand cirque ordinaire. Mercredi au vendredi, 20h.30, sam.: 19h30, 22h30, relâche lundi, mardi.
THÉATRE MAISONNEUVE: Jean-Pierre Ferland — 20h30.
THÉATRE PORT-ROYAL: "Le Gardien" de H. Pinter — 20h30.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir ne sera responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
L.E.P., rédacteur (844-3361).

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 la pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est: Tél.: 276-9067 J.N.O.

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires
POUR ACHAT OU VENTE
de propriétés dans
• CÔTE-DES-NEIGES
• OUTREMONT
• VILLE MONT-ROYAL
Un agent **"très spécial"**
ROBERT LAMARCHE
rés: 738-2355,
bur: 735-6381
courtiers en Immeubles
1-5-75

ACHATS

NOUS ACHETONS vos vieux volumes. Pour renseignements: 651-3152 entre midi et 5 p.m. 12-5-75

ANIMAUX À VENDRE

BEAUX PETITS SIAMOIS, pure race, âgés de 10 semaines, très affectueux et très propres. Tél.: après 5 p.m. 324-3310 1-5-75

AUTOS À VENDRE

renault 12, 1972, 39,000 milles, en bon état. Tél.: 274-1485 3-5-75

RENAULT R10, 1970, excellente condition, radio AM-FM. Tél.: 389-6130. 2-5-75

PEUGEOT 504: 1971, une occasion, départ pour l'Europe. $1,200. Tél.: 489-2205. 3-5-75

FIAT 124, coupé sport, 1972, 30,000 milles, radio AM-FM, anti-rouille, aubaine, particulier, demandez J.P. Geoffrois 9h. à 5h. Tél.: 861-9661. 3-5-75

PEUGEOT 304, 1972, 28,500 milles, radio AM-FM, traction avant. Pneus Michelin. $1,300. Tél.: 737-4811 3-5-75

ROLLS ROYCE, "Silver Chadow", 1971, 4 portes toit rigide, complètement équipée, air, portes et fenêtres électriques, original, état neuf. Tél.: 844-5054 entre 5 et 7 p.m. 7-5-75

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE: 2575 Bourgogne. 658-6623, vous offre la gamme des voitures Austin - M.G. - Triumph — Volvo. en plus d'un service pièces, débosselage, pour la Rive-Sud. 1-5-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

APPARTEMENTS A LOUER

SOUS-LOCATION: 4½, Ville d'Anjou, $149. par mois, Libre immédiatement. Tél.: 842-3471, jour. 2-5-75

SOUS-LOCATION: 3½, meublé, tout payé, $115.00 près du Carré St-Louis et métro Sherbrooke. Entrée personnelle. Tél.: 871-1378 entre 5 et 7 p.m. 2-5-75

ANTIQUITES A VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG.: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés). Reconnu et renommé. 2-7-75

COLLECTION PRIVÉE: d'antiquités canadiennes: armoires, tables, chaises, commodes, huches, coffres, encoignures, bancs, lave-main, lampes, rouets, cadres. Bas prix. Pièces authentiques. 671-2276. 5-5-75

ARTICLES À VENDRE

DICTIONNAIRE "Universel" Tél.: 729-0807 5-5-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit, cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux, Location: saisonsemaines. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-75

COURS

COURS DE DACTYLOGRAPHIE: $5.75. Idéal pour écoles, avec diplômes. Albert St-Yves enseigne son manuel moderne, complet par correspondance et à 3550 Lévesque, Chomedey. 332-0044 ou 688-5777 9-5-74

CHALETS À VENDRE

JOLI CHALET été-hiver, 5 pièces, 3 chambres à coucher, grand terrain; très bien fini en pin noueux. Prix demandé: $13,000. M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 331-1577. Immeubles Westgate, courtiers 1-5-75

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

DÉMÉNAGEMENTS

Hydro-Québec
Votre déménagement s'en vient...
Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?
Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.
1-5-75

ENTREPRENEURS

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale. galaerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-5-75

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-74

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
Pour travail à temps régulier de nuit.
De 23:30 heures à 7:30 a.m.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
1-5-75

Maison d'importations
recherche
SECRÉTAIRE BILINGUE
avec expérience et notions de comptabilité. Entre 20 et 30 ans. Position stable. **Salaire,** selon expérience. 3 semaines de vacances.
Tél: 849-8331
1-5-75

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
Société financière reliée à Banque. Endroit: Montréal, centre-ville.
Travail diversifié et intéressant: Réception, magnétophone, assistante-collaboratrice.
Qualifications: Polyvalente, initiative, français excellent, anglais très bon, personnalité agréable, travail exigeant, ambiance agréable.
Salaire: selon qualifications.
Faire parvenir renseignements pertinents à:
DOSSIER 1520,
Service du Personnel,
Banque Canadienne Nationale,
500, Place d'Armes,
Montréal, H2Y 2W3,
Attention: Mlle I. Blain
1-5-75

SECRETAIRE BILINGUE pour notaire, à temps partiel, 2 à 3 jours. Expérience sténo, dactylo. Boul. St-Joseph. Tél. 270-1904 3-5-75

DACTYLO, français, sur place, secteur Côte-des-Neiges, horaire flexible, partiel. Salaire selon compétence. Pour bureau d'aménagement 733-5303 Mme Fayolle. 7-5-75

HOMMES DEMANDÉS

COMPAGNIE INTERNATIONALE PETROLIFÈRE offre TRÈS GROS REVENUS plus bonus en argent et entrainement à homme bilingue, sérieux, pour la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion: T.I. Read, prés. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 3-5-75

LOGEMENTS À LOUER

BOUL. ROSEMONT: 2598 — meublé ou non, 3½ pièces. Tél.: 331-1591 2-575

COTE-DES-NEIGES: Haut-duplex 6½ et garage chauffés; cuisinière-réfrigérateur compris. Localisation privilégiée. Libre 1er juillet. $250. Tél.: 738-7544 après 19 heures. 2-5-75

JEAN BRILLANT, près Légaré, site de choix, haut-duplex 8½, complètement équipé. Idéal pour administrateur ou professionnel. Doit être vu. Occupation: 1er juillet. Tél.: 342-2389. 1-5-75

LOGEMENTS À PARTAGER

Cherche jeune fille sérieuse pour partager 4½ meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél.: 739-1365 après 5h. 5-575

LOCATION À L'ÉTRANGER

COTE D'AZUR: Jolie maisonnette, située dans Mat d'Olivier, 10 milles de Monaco. Prix: $300. par mois. Tél.: soir 486-3442 1-5-75

LOGEMENTS DEMANDÉS

• VILLE ST-LAURENT
• AHUNTSIC OUEST
OU
• CARTIERVILLE
3 adultes travaillant à l'extérieur, recherchent haut duplex ou 2e étage d'un logement, 4½ grandes pièces, chauffées, très propres.
Prix raisonnable
Occupation: Immédiate ou plus tard.
Tél: 744-0134

DESIRE TROUVER logement ou maison, 6 à 8 pièces, dans Montréal ou extérieur jusqu'à 20 milles. Pour occupation immédiate. Tél: 861-8094 (prendrais aussi chalet) 1-5-75

MAISONS À LOUER

ST-BRUNO
Impeccable bungalow, 5 pièces, spacieuse cuisine porte-patio, grand terrain paysagé, face au parc. $300. par mois. Non chauffé. Occupation 1er juin.
Janine Hudson
653-2496 ou 653-2701
Immeubles Westgate,
courtiers
12-5-75

QUEBEC: près Université Laval, 5 chambres, salon, vivoir, solarium, sous-sol fini, 2½ chambres de bains, foyer, $725. par mois. Bail 1 an. Libre 1er juillet. Tél.: (514) 731-1537 après 5 p.m. 5-5-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION D'AFFAIRES POUR GRAPHISTE
Pour un graphiste qui aimerait s'installer à son compte sans risque inutile.
Je dispose d'un trrès bel espace de bureau meublé, angle De Maisonneuve et de la Montagne. Je peux lui confier suffisament de travail pour assurer au moins le loyer et les frais divers.
Envoyez-moi votre nom et numéro de téléphone, je vous appellerai.
Yvan Pelland,
Suite 300,
1454 de la Montagne,
Montréal
5-5-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite E. Marthe Gaudette, b.a. b. péd. b. ph. L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial; veuf (ves) personnes seules. Ecrire case Postale, 101, Station Rosemont, Montréal, Informations: 729-0680. 1-5-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

REPENTIGNY: Bungalow pierre, brique, 7 pièces, 4 chambres, salle de jeux, bar, fenêtres aluminium au sous-sol, porte aluminium, terrain paysagé, propriété impeccable. $32,000. Faites vite, M.L.S. Mance Lapierre, 254-6083 ou 581-5702 Immeubles Westgate, courtiers 1-5-75

ST-JEROME: Bungalow brique avec garage, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, sous-sol fini, tapis mur à mur. Prix: $30,500. Tél.: après 5 p.m. 1-514-438-6153 (pas d'agent). 3-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

HAMPSTEAD
Cottage semi-détaché en brique de 7 pièces: **Rez-de-chaussée:** vestibule en tuile, salon avec foyer naturel, salle à manger, cuisine, salle à déjeuner séparée. **Au 1er étage:** 4 chambres à coucher, grenier fini. **Sous-sol:** Salle familiale, salle de lavage. Garage double. Maison en excellente condition.
Stella Mongeau
Rés: 342-5747,
bur: 849-4553
SHERBROOKE TRUST
courtiers 3-5-75

OUTREMONT
Grand cottage détaché, en brique, récemment renové. **Rez-de-chaussée:** grand vestibule, salon avec foyer naturel, salle à manger, salle familiale, cuisine moderne, "powder-room", boiseries et planchers en chêne. **Premier étage:** 5 chambres à coucher, boudoir, 2 salles de bains complètes. **Sous-sol:** très bien fini. **Grenier:** 50' x 37'.
Stella Mongeau
Bur: 849-4553
Rés: 342-5747
SHERBROOKE TRUST,
courtiers
3-5-75

VILLE ST-LAURENT: Magnifique bungalow de 8 pièeces dont 4 chambres à coucher, salle à diner, foyer dans le salon, garage M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 331-1577 Immeubles Westgate, courtiers. 1-5-75

ST-BRUNO REGION: Immense demeure style Victorien, 14 pièces, entièrement rénovée, redécorée. Tapis luxueux, grandes pièces, 3½ salles bains, salle diner, salle à café, solarium hiver, etc. Résidence digne d'un seigneur. Grand terrain magnifiquement boisé, 60,000 pieds carrés. Foule d'extras. $150,000. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 1-5-75

LONGUEUIL: Charmant duplex de style vieillot, 1x6, 1x7, brique, rez-de-chaussée entièrement rénové, salle à manger séparée, moquettes dans chaque pièces et sous-sol. Chambre froide, 2 systèmes de chauffage, un nouveau lave-vaisselle Vicking. $45,000. Rita Bourner 679-8220 MLS. Immeubles Westgate, courtiers 1-5-75

LONGUEUIL: Bungalow brique avec garage, 3 chambres, grande cuisine-dinette, lave-vaisselle inclus. Salon avec beaux miroirs. Terrain boisé immense. Marie-Elaine 651-5300 ou 674-7266 M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers 15-75

BUNGALOW 5½ pièces, abri d'auto, sous-sol fini, tapis mur à mur, chauffage électrique, situé dans le village de Ste-Madeleine. Prix: $26,000. Directement du propriétaire. Tél.: 1-795-3244 3-5-75

OUTREMONT: maison attachée, 8 pièces, près parc, école, grand salon, salle à manger, vaste cuisine moderne, nouveau "powder-room", boiseries en chêne partout. A l'étage: 4 chambres à coucher, grande salle de bain moderne. Electricité, plomberie toiture refaites à neuf. Excellente condition. Prix: $60,000. Tél.: 277-1642. 1-5-75

BROSSARD: Grand bungalow surélevé de 8 pièces, $45,000. Cuisine toute équipée avec armoires en pin noueux, salle de jeux, terrain magnifique tout clôturé avec plusieurs arbres adultes, garage au niveau du sol. M.L.S. Marcelle Beauchamp 672-9520 ou 671-9932. Immeubles Westgate, courtiers. 1-5-75

ST-LAMBERT: Luxueux cottage canadien. 4 chambres à coucher 2 salles de bains complètes à l'étage. Portes patio dans dinette. Terrain magnifique dans Préville. M.L.S. Hélène Provencher 672-9520 ou 671-5337 Immeubles Westgate, courtiers 1-5-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES
STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES BILINGUES
(2 postes)
$12,991. - $15,195.
Plus prime de bilinguisem de 7%
LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION
MONTRÉAL, QUÉ.

Pour ces postes, les titulaires devront posséder les conditions essentielles suivantes:
— Avoir complété une dixième année d'études ou avoir réussi l'examen niveau I de la Commission de la Fonction publique;
— L'habilité à dactylographier en français et en anglais, à une vitesse de 40 mots à la minute avec pas plus de 2% d'erreurs;
— L'habilité de prendre textuellement les témoignages en sténographie en français et en anglais, à la main ou à la machine, à une vitesse de 140 mots à la minute et de les transcrire sans plus de 2% d'erreurs;
— Expérience comme sténographe judiciaire.

Veuillez remplir votre formule de demande d'emploi (PSC 368-4110) que vous pouvez vous procurer aux bureau de poste, aux centres de main-d'oeuvre du Canada ou aux bureaux de la Commission de la Fonction publique et l'adresser comme suit:

LE DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS
COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION
116, RUE LISGAR
OTTAWA, ONTARIO.
K1A 0K1.

Veuillez mentionner le numéro de concours: 75-IAB-300-4-204

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Greffier, à la Commission d'Appel de l'Immigration, à Montréal. Téléphone 283-7733.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Fonction publique Canada / Public Service Canada

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT: terrasse Neufchatel, maison de ville, 9 pièces avec foyer, garage, sous-sol fini, piscine extérieure. Condominium. Pour vente rapide directement du propriétaire. $33,000, Hypothèque 9%. Tél.: 672-8173 1-5-75

BORD DU LAC DES SEIGNEURS: 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, sous-sol fini, garage. $60,000. Informations: 274-5826 ou 274-2046. 1-5-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT
48 appartements, 5½, 4½, 3½. Hypothèque à 8%. Terrain 40,000 pieds. Revenus bruts $52,000. Exclusif.
CARRÉ ST-LOUIS
Propriété à revenus 7 x 4½, 5 x 3½. Très bonne condition. Revenus: $17,880. Prix $120,000. Exclusif.
Pour informations.
Mme L.C. Simard, 738-8575
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
1-5-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

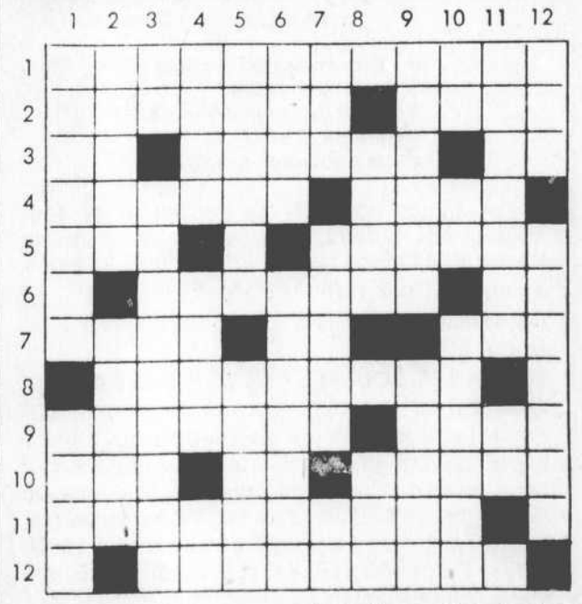
LAURENTIDES: 3 milles avec vue de pentes ski Tremblant, 450 acres de développement touristique-résidentiel avec chemins primitifs entourés de grands chemins, rivière et lacs. Prix: $95,000. Propriétaire 1-819-688-2177. 7-5-75

LES EBOULEMENTS, Cté Charlevoix. Cap-Aux-Oies, 100,000 pieds carrés, subdivision possible de 5 lots de 20,000 pieds carrés environ. Bordure du fleuve, vue magnifique, accessible en tout temps de l'année. Tél.: soir (418) 683-4553. 2-5-75

ST-VINCENT-DE-PAUL: Attention constructeurs. 10 lots, prêts pour la construction de duplex et appartements. 10% de comptant demandé. Blance de vente possible. Prix demandé: $1.40 le pied carré. M.L.S. Nicole H. Gohier, 334-5330 ou 735-3273. Immeubles Westgate, courtiers. 1-5-75

Demain? Le jour où vous deviez commencer à être actif!
PARTICIPACTION
Le mouvement canadien du bien-être physique
En forme... la seule vraie façon de vivre.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Conjonction.
2—Perdre le souvenir. — De la Turquie.
3—Cinq cent un. — Comédien — Marque l'alternative.
4—Moquerie sarcastique. — Endroit déterminé.
5—Pièce où s'emboîte le soc de la charrue. — Altéré par l'air.
6—Donner aux terres un troisième labour. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
7—Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie. — Erbium — Triage.
8—Enlever le morfil
9—Principe auquel on se réfère et qui permet de distinguer le vrai du faux — Recouvre la main.
10—Parcourus des yeux — Sodium — Enlevée de force.
11—Relatif à l'ostréiculture.
12—Famille de plantes dicotylédones gamopétales.

Verticalement
1—Intoxication par l'iode — Furoncle.
2—Faire tort à — Voisin de l'écureuil
3—Terbium — Qui a tendance à voir tout en bien.
4—Mouvement pour s'élancer — Petite île. — Rubidium.
5—Imprégné d'huile de ricin — Prénom féminin.
6—Solennité — Ce qu'une personne répète sans cesse.
7—Epoque — Prononce en criant — Cela.
8—Algue verte marine — Masse de pierre très dure.
9—Le cavalier y appuie le pied — La même en nature.
10—Sans vêtement — Dans — Rangée de bancs
11—Manger (arg). — Nickel.
12—Ancien bouclier — Etre.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	T	O	R	I	S	A	T	I	O	N
2	A	B	R	E	A	C	T	I	O	N	■	E
3	R	E	I	N	S	T	A	L	L	E	R	■
4	M	I	■	O	S	E	R	■	U	P	A	S
5	O	R	■	L	E	R	O	T	■	U	N	I
6	T	■	P	O	R	E	S	■	P	I	C	S
7	T	A	R	G	E	■	T	I	S	S	U	■
8	E	P	O	I	N	T	E	R	■	A	N	A
9	M	U	S

Les réacteurs nucléaires répandent l'inquiétude aux USA

WASHINGTON (AFP) — Rien ne permet d'affirmer avec certitude que les systèmes de sécurité installés sur la plupart des réacteurs de puissance américains permettront d'éviter un accident grave et l'émission de matières radioactives, conclut un rapport préparé pendant un an par un groupe de spécialistes américains.

L'étude, financée par la Fondation nationale des sciences et par la Commission à l'énergie atomique (divisée depuis en deux agences distinctes) critique en particulier les conclusions d'une autre étude, le rapport Rassmussen. Celui-ci, également financé par l'administration, contient, selon la nouvelle étude, un nombre substantiel d'erreurs.

L'équipe dirigée par le professeur Harold Lewis, de l'Université de Californie, estime qu'il n'est pas possible d'affirmer que les systèmes de refroidissement d'urgence et les enceintes de réacteurs refroidis à l'eau légère sont capables de faire face à un accident grave uniquement à partir d'extrapolations mathématiques. Elle demande en conséquence des études plus poussées et plus réalistes.

Selon le groupe du docteur Lewis, le nombre de morts dues à des cancers provoqués par un accident nucléaire s'élèverait entre 10,000 et 20,000 et non pas 300 comme l'affirme le rapport Rassmussen. En outre les conséquences génétiques d'une telle catastrophe seraient 60 fois plus importantes.

L'Agence de réglementation nucléaire a admis que cette partie du rapport Rassmussen contenait des erreurs et allait être modifiée.

Le rapport Lewis doute également que les chances d'un grave accident nucléaire sont infimes et n'ont qu'une chance sur cent de se produire tous les 2.500 ans, comme l'affirme le rapport Rassmussen.

Le nouveau rapport contient en outre des critiques voilées de la communauté nucléaire aussi bien dans l'administration que dans l'industrie.

Il est publié à un moment où un nombre croissant de membres du Congrès américain commencent à s'intéresser de près qux questions de sécurité nucléaire. Ils prêtent une oreille de plus en plus attentive aux critiques de cette forme d'énergie et notamment à la demande formulée par l'avocat Ralph Nader d'un arrêt de la construction de centrales nucléaires tant que leur sécurité sera douteuse.

L'attention du Congrès et du public américain a en outre récemment été attirée par une série d'incidents survenus dans les centrales américaines, qui ont entraîné la fermeture provisoire de certaines d'entre elles.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 14-001-170-752

GARY WOOLLEY,
Requérant
-vs-
Dame Evelyn Willa Pasher Woolley,
Dame Faith Woolley, Edward Brian Woolley,
Intimés

Prenez avis que la présente requête pour obtenir des lettres de vérification attestant que Edward Benjamin Joseph Woolley, décédé, gérant de son vivant et résidant au 4355 Montclair, Notre Dame de Grâce, P.Q. est mort sans testament et que les sommes versées par "The Eaton Retirement Annuity Plan" auquel il participait sont dévolues à ses héritières légaux à savoir un tiers à Dame Evelyn Willa Pasher-Woolley, deux neuvième à Dame Faith Woolley, deux neuvième à Brian Woolley et deux neuvième à Gary Woolley, sera présentée le 30 mai, 1975 à 9:30 a.m. Chambre 2.16 pour adjudication.

Mtre. Simon Richter
455 Craig w. Ch. 303
Montréal, P.Q.
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-006237-751

CAMFLO MINES LIMITED, corps politique, dûment incorporé ayant son bureau chef et principale place d'affaires en la Cité de Toronto, Province d'Ontario et
GEORGE T. SMITH, avocat de la Cité de Toronto, Province d'Ontario
DEMANDEURS
-vs-
M. M. PLEVEN, de lieux inconnus.
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur M. M. PLEVEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 28 avril 1975
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes AHERN, DE BRABANT, NUSS & DRYMER
4111 Tour de la Bourse,
Montréal, QUE.
PROCUREURS DES DEMANDEURS

Avis est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2593860 Banque de Montréal (ici référée la Banque) a cédé, réassigné et reporté a NEW SYSTEM LINEN SERVICE LTD. (ici référée le client), 5955 rue De Gaspé, Montréal, Service de Linge-location tout droit, titre et intérêts de la Banque a partir du 15ième jour d'avril 1975 en vertu d'un transport général de créances par le client à la banque en date du 31ième jour de décembre 1968 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2111012. Daté le 22ième jour d'avril 1975.

BANQUE DE MONTRÉAL

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002779-757

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 612 ouest St-Jacques, suite 703, Montréal dit district
DEMANDERESSE
-vs-
BUTLER CORPORATION,
et
JOSEPH V. BUTLER,
et
JOHN C. BUTLER, autrefois tous trois résidants et domiciliés en la Cité de Laval, district de Montréal, présentement de lieux inconnus, & Als.
DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs BUTLER CORPORATION, JOSEPH V. BUTLER et JOHN C. BUTLER, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.

Montréal, ce 28 avril 1975
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes VALIQUETTE' BLOUIN & KOCHENBURGER
612 ouest St-Jacques, suite 703
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Le requérant Marcel Provost, 942 Montée Ste-Henriette, St-Lin, demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis additif spécial de camionnage en vrac dans la région no: 10 catégorie Artisans, pour une période de 364 jours afin de pouvoir transporter pierre, terre et sable.

Toute personne intéressée à faire opposition à cette requête devra le faire dans les quatre (4) jours suivant la première parution de cet avis.

1ère parution — 29 avril
2ème parution — 30 avril
3ème parution — 1 mai

Avis est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2593859 Banque de Montréal (ici référée la Banque) a cédé, réassigné et reporté a NEW SYSTEM LINEN SUPPLY LTD. (ici référée le client) 5955 rue De Gaspé, Montréal, Service de Linge-Location tout droit, titre et intérêts de la Banque a partir du 15ème jour d'avril 1975 en vertu d'un transport général de créances par le client a la banque en date du 4ème jour de novembre 1971 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2311523. Daté le 22ème jour d'avril 1975.

BANQUE DE MONTRÉAL

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que St-Jérôme Express Limitée 227, rue Bélanger, Case Postale 7, St-Jérôme, P.Q. permis no: 10339-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtention d'un permis spécial de 364 jours. En donnant le service autorisé par les clauses (c) et (d) de son permis 10339-V, la détentrice est autorisée à tirer les remorques arrivant à ou partant de Montréal par service régulier de la rampe "Piggy back" de la compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ème publication: Le lundi 28 avril 1975
2ième publication: Le mardi 29 avril 1975
3ième publication: Le mercredi 30 avril 1975.

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

Valleyfield Ready Mix Inc s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé par permis spécial à donner le service de transport suivant:

CLASSE: Transport restreint — longue distance — territoire.

SERVICE: De tout point à tout autre point situé dans un rayon de 100 milles de Montréal pour le transport de béton mélangé par Bétonnière pour le Public en général.

Quiconque désire s'opposer à la présente requête devra le faire dans les 4 jours suivants la 1ère publication du présent avis.

VALLEYFIELD READY MIX INC
PAR: Denis Demers,
Secrétaire-Trésorier.

1ière publication 29 avril 1975.
2ième publication 30 avril 1975.
3ième publication 1 mai 1975.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 12-1401" concernant:

LOCATION DE MATÉRIEL
POUR LA REMISE EN ÉTAT DE LA DIGUE (1975),
CANAL DE LA RIVE-SUD
VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues aux bureaux de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Immeuble Transport Canada, 19ième étage, Place de Ville, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble dela Voie maritime, Suite 312, écluse de Saint-Lambert, boîte postale 97, Saint-Lambert, P.Q. J4P 3N7, jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'est, mardi, le 13 mai 1975.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en français ou en anglais, en s'adressant à la Direction des Services de Génie, 7ième étage, 5250 Ferrier, Montréal, P.Q., H4P 1L4, ou au Secrétaire, Immeuble Transports Canada, 19ième étage, Place de Ville, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au directeur régional, immeuble de la Voie maritime, Suite 312, boîte postale 97, Saint-Lambert, P.Q., J4P 3N7, contre le versement de cent dollars ($100.00½, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

La soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins dix pour cent(10 p. 100) du montant de la soumission ou 25,000 dollars plus cinq pour cent (5 p. 100) de la différence entre le prix de la soumission et la somme de 250,000 dollars, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, devenant nulle s'il passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de l'Administration.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications. La langue dans laquelle l'adjudicataire aura présenté sa soumission sera adoptée pour le contrat et sa gestion.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 29 avril 1975.
S/VM-41C-1-75

Le Secrétaire,
L.E. Béland

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

SOUMISSIONS

La Cité de Montréal-Nord recevra d'ici le 13 mai 1975, 17.00 heures, des soumissions scellées pour la fourniture à la Cité d'essence, huile à moteur et graisse.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les formules de soumissions au bureau de l'acheteur de la Cité, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, si aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le 13 mai 1975, à la salle du Conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord, à 20.00 heures.

LE GREFFIER
Aline Ouimet

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 5e étage, 625, avenue du Président-Kennedy, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

No 75-70P - Ste-Anne de Bellevue (Qué.)
Hôpital Ste-Anne
Enlever deux convoyeurs existants et installer deux nouveaux monte-plats.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de poste de Ste-Anne de Bellevue et Dorion (Québec) ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Date limite: Le mercredi 21 mai 1975
Dépôt: $50.00

BUREAU DE SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC

Les sous-entrepreneurs pour les travaux d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de Soumissions déposées du Québec, 4970, Place de la Savane, Suite 215, Montréal (Québec H4P 1Z6 au plus tard à 15h00 (HEURE DE MONTRÉAL) Le vendredi 16 mai 1975 conformément au document ((Procédures et Principes canadiens types régissant les Bureaux de Soumissions déposées lors des projets du Gouvernement fédéral", deuxième édition, 1er avril 1970.

AVIS

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'A PARTIR DU LUNDI 5 MAI 1975 LES BUREAUX DU MINISTÈRE SERONT AMÉNAGÉES AU 2001, RUE UNIVERSITÉ, 18e ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1K3.

INSTRUCTIONS

Le depôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un cheque bancaire vise etabli à l'ordre du Receveur general du Canada. Il sera rembourse sur retour des documents en bon etat dans le mois qui suivra le jour du depouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront presentees sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnees de la garantie determinee aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, "(Québec)"

D.B. Norwood

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

No 77571 - Nouvelles fenêtres en aluminium, Centre des données, Parc Tunney, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: le 22 mai 1975
Dépôt: $50.00

PROLONGATION

No 78100/356 - Installation électrique principale, phase III, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis que la date limite de réception des soumissions du 1er mai 1975 est reportée au jeudi le 15 mai 1975.

INSTRUCTIONS

Le depôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un cheque bancaire vise etabli à l'ordre du Receveur general du Canada. Il sera rembourse sur retour des documents en bon etat dans le mois qui suivra le jour du depouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront presentees sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnees de la garantie determinee aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, "(Québec)"

D.B. Norwood

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES S75-4012

pour 10H30 a.m. heure de Montréal le mercredi 21 mai 1975

RADISSON
TRAVAUX DE FOSSÉS ET PONCEAUX, DE TERRASSEMENT ET DE RACCORDS VERTICAUX

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au:

Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4L8

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut avant 10h30 a.m. le 21 mai 1975.

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE ($100,000.00) DOLLARS, sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner. **Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le Chef de service de l'Approvisionnement à (514) 284-0270.**

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DMY-75-19084
pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mai 1975

Région Montmorency

CONSTRUCTION D'ENTREPOTS, UN (1) A LA TABATIÈRE ET UN (1) A BLANC-SABLON
COMTE DE SAGUENAY
(SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS ($6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 22 avril 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DST-75-19062
pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mai 1975

Région Saint-Laurent

INSTALLATION ET REMPLACEMENT DE CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUES EN LOCATION (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50,000); chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 16 avril 1975

VILLE D'OUTREMONT

AVIS PUBLIC

A l'assemblée Spéciale du 23 avril 1975, le Conseil a adopté le règlement numéro 1065-1 relatif aux taxes d'affaires et au coût des licences.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville d'Outremont.

DONNE en la Ville d'Outremont, ce 30ème jour d'avril 1975.

PIERRE FAIVRE, o.m.a.
Greffier de la Ville

Societe d'energie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
1XC 651-01-001
DATE DE FERMETURE: le 30 mai 1975
15h.30, heure de Montréal

AMENAGEMENT RIVIERE LA GRANDE

Gestion et distribution de carburant dans les régions LG-2 et LG-1

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de $25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, en s'adressant au:

Service des Contrats
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage
Montréal H2L 4M8, Québec Canada

Un dépôt de soumission au montant de deux cent mille dollars ($200,000), sous forme d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements, les deux émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doivent être préparés sur les formules jointes l'appel d'offres et doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

aux 4 coins du monde

Savants sur une chaude piste

NEW YORK (AFP) — Une équipe de chercheurs de l'Université de Pittsburgh affirme avoir découvert un vaccin contre la blennoragie. Au cours d'un séminaire organisé à New York par l'Association américaine de microbiologie, le professeur Charles Brinton, chef de cette équipe, a expliqué que le vaccin conférait à celui à qui il était administré, une protection quarante fois supérieure à la normale.

Le docteur a précisé que près d'une année sera encore nécessaire avant la mise au point définitive du vaccin. Celui-ci a déjà été expérimenté avec succès sur deux individus. Ceux-ci s'étaient fait injecter directement dans l'urètre, comme trois autres patients non vaccinés, les microbes de la blennoragie. Les résultats démontrèrent que les deux patients vaccinés, présentaient quarante fois plus de résistance à la maladie, que les trois personnes non soumises au vaccin. Ce dernier est fabriqué à partir de gonocoque, isolés par l'équipe du Dr Brinton.

Butin plus riche qu'annoncé

LONDRES (AFP) — Le montant du butin du hold-up, jeudi dernier, à la "Bank of America" dans ce quartier de Mayfair, à Londres, qui avait été provisoirement évalué à environ un million de livres, pourrait s'élever à plus de deux millions de livres sterling. Selon des informations, plusieurs clients de la banque auraient en effet révélé qu'ils avaient déposé pour 600,000 livres de bijoux et de devises dans les coffres dérobés par les bandits. Ces clients avaient à l'origine refusé, pour des raisons fiscales, de révéler le montant des sommes déposées dans leurs coffres.

Saisie de coco: $1,300,000

BUENOS AIRES (AFP) — Une importante saisie de cocaïne — pour une valeur de près de $1,300,000 — a été effectuée lundi par la police argentine dans un laboratoire clandestin de Bella Vista, à 40 km au nord-ouest de Buenos Aires.

La drogue, d'une grande pureté, venait de la capitale argentine pour être ensuite expédiée, après "traitement" vers les Etats-Unis par courrier spécial.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Les Sabres en avant 2-0

L'échec-avant du Buffalo lui procure la victoire



Bobby Clarke, des Flyers de Philadelphie, poursuit Bob Nystrom, des Islanders de New York alors que Nystrom tente de s'échapper. Clarke fut pénalisé sur ce jeu ce qui n'a pas empêché les Flyers de l'emporter 4-0 lors du premier match de demi-finale. (Téléphoto PA)

BUFFALO (Le Devoir) — Les Sabres de Buffalo ont remporté une victoire de 4-2 aux dépens du Canadien de Montréal, hier soir, pour prendre une avance de 2-0 dans la série demi-finale opposant les deux équipes.

Le Canadien avait adopté une toute autre stratégie que celle employée dimanche dernier, se portant constamment à l'attaque, quand il n'était pas embouteillé dans sa zone, mettant ainsi en pratique le vieil adage qui veut que la meilleure défensive soit l'offensive.

Scotty Bowman a opposé au trio de Perreault, Richard Martin et Fred Stanfield (René Robert, grippé, n'a pas pris part au match) sa meilleure ligne d'attaque qui était pivotée autour de Guy Lafleur. Comme résultat, la "French Connection" n'a récolté aucun point.

Mais les Sabres ont de la réserve. Privés des services de Robert et de Rich Dudley, incontestablement deux de leurs meilleurs joueurs, le second trio des Sabres a assumé la relève à la relative carence offensive des Sabres, réussissant trois des quatres buts du Buffalo.

Le Canadien a démontré pourtant que la leçon de la première partie avait été utile. Tous les joueurs montréalais ont été conscients de leur défensive mais ce sont quand même deux erreurs défensives de Jim Roberts et Pierre Bouchard qui devaient permettre aux Sabres d'en profiter pour marquer deux buts sans éclat.

Mais le mérite de cette victoire durement acquise revient à l'échec-avant tenace du Buffalo, qui a souvent congestionné les attaquants montréalais dans leur zone, les forçant donc à commettre des erreurs ou à faire des passes aveugles.

Pour une fois, le Canadien semble être pris à son propre jeu. Réputé pour sa vitesse, Montréal, dans cette série, se fait carrément damer le pion dans ce domaine.

Sabres 4, Canadien 2

1ère période

1—BUFFALO, Luce (2e), Wajt, Ramsay 17:20
Pun.: Lafleur M 6:06, Tremblay M, Luce B majeures 10:09, Perreault B 10:48, Risebrough M, double mineure, Gare B 17:10.

2e période

2—BUFFALO, Lorentz (4e), McNab, Spencer 9:53
3—MONTREAL, Lambert (1er), Mahovlich, Lapointe 11:22
Pun.: Martin B 2:14, Mahovlich M 4:10, Rajt B 6:22, Korab B 10:03.

3e période

4—BUFFALO, Ramsay (2e), Luce, Gare 1:27
5—MONTREAL, Richard (1er), Shutt, Bouchard 9:00
6—BUFFALO, Gare (5e), Luce 19:50
Pun.: Aucune.

Lancers par:

Montréal	6	10	11—27
Buffalo	14	7	14—35

Gardiens: Dryden (M); Crosier (B).
A. — 15,863.

Même sans Parent, Philadelphie vainc les Islanders 4-0

PHILADELPHIE (PA) — Même sans Bernard Parent devant leur filet, les Flyers de Philadelphie ont blanchi les Islanders de New-York 4-0 pour prendre une avance de 1-0 dans la série demi-finale.

Parent, qui souffrait de douleurs dorsales, fut blessé au genou durant la période de réchauffement précédant le match. Wayne Stephenson, le gardien auxiliaire le remplaça pour réussir son premier blanchissage à vie au cours d'une série éliminatoire. Il ajouta l'insulte à l'injure quand il récolta une passe sur le premier but du match, le gagnant, réussi par Don Saleski.

Bill Barber, Bobby Clarke et Rick MacLeish ajoutèrent au pointage.

●

Dans l'AMH, les Nordiques de Québec ont pris une avance de 3-2 dans la série demi-finale les opposant aux Fighting Saints du Minnesota, en les battant 6-3 à Québec.

La recrue Réal Cloutier a dirigé l'attaque québécoise en enfilant deux buts, les autres allant à Robert Guindon, Christian Bordeleau, Marc Tardif et Renald Leclerc.

Flyers 4, Islanders 0

1ère période

1—PHILADELPHIE, Saleski (1er), Stephenson, Harris 6:04
Pun.: Clarke P 3:03, Nystrom I 14:15, Hart I 15:04, Schultz P 17:50.

2e période

2—PHILADELPHIE, Barber (3e), Schultz, MacLeish 2:39
3—PHILADELPHIE, Clarke (1er), ... 18:19
Pun.: Clarke I 16:11, Van Impe P 18:01.

3e période

4—PHILADELPHIE, MacLeish (5e), Clarke, Bladon 1:34
Pun.: Hart I 1:20, Schultz P 7:04, Howatt I 7:04, Howatt I majeure, mineure, Fortier I, Schultz P, Kindrachuk P majeures 11:59.

Lancers par:

New York	6	10	5—21
Philadelphie	111	6	8—25

Gardiens: Stephenson (P); Rasch (I).
A. — 17,007.

Association Mondiale

Nordiques 6, Saints 3

1ère période

1—QUÉBEC, Guindon (6e), Tardif 12:21
2—QUÉBEC, Bordeleau (2e), Guindon, Roy 13:08
Pun.: Aucune.

2e période

3—MINNESOTA, Connely (8e) 2:01
4—QUÉBEC, Cloutier (2e), Leclerc, Roy 4:31
5—MINNESOTA, Walton (10e), Ball 8:53
6—QUÉBEC, Tardif (7e), Bordeleau 9:01
Pun.: Shuterland Q 0:05, D. O'Shea M 2:03, Shuterland Q 6:39, Busniuk M 6:39.

3e période

7—QUÉBEC, Leclerc (6e), Gilbert, Cloutier 5:57
8—MINNESOTA, Morrison (5e), Walton, Smith 8:43
9—QUÉBEC, Cloutier (3e), Leclerc, Gilbert 19:13
Pun.: Aucune.

Lancers par:

Minnesota	8	18	12—38	Québec 17
10	14—41	Gardiens: Garrett (M); Brodeur (Q).		

A. 8,844.

Au colloque sur les loisirs en milieu urbain

Le bénévole aura droit de parole

par André Tardif

Les bénévoles du loisir et du sport, ceux-là même qu'à une époque de spécialisation on est de plus en plus tenté de rabrouer, auront bientôt la chance de faire entendre leurs doléances, grâce au Service des loisirs de Montréal.

L'occasion? Un colloque régional sur les loisirs en milieu urbain, et dont le thème sera: "Loisirville... à inventer".

Où et quand? Samedi le 10 mai prochain, de 9 à 17h en l'école Emile-Nelligan, au 4750, rue Henri-Juien.

"Nous aimerions y voir le plus grand nombre possible de gens qui s'occupent de loisir et de sport dans la région métropolitaine", a dit hier M. René Boulay, trésorier du SLM et président du comité organisateur du colloque.

"Bien sûr, nous invitons particulièrement les professionnels dans ce domaine à y assister, a-t-il poursuivi. Mais pour une fois, ils devront se contenter d'écouter. Leurs solutions, nous les connaissons déjà. Nous aimerions plutôt entendre des expériences vécues par les bénévoles et en tirer les conclusions qui s'imposent.

"Nous voulons que les gens s'y défoulent mais de façon constructive, sans jeter le blâme sur les organismes municipaux, et qu'ils fassent un bilan susceptible de découvrir des loisirs capables de donner un sens à leur vie", a ajouté M. Boulay.

L'objectif du colloque est de faire un bilan de la situation du loisir dans la région de Montréal, de l'état de son développement du point de vue des quelque 400 organismes bénévoles et associations volontaires appartenant au SLM, et enfin de poser les interrogations majeures en fonction de l'avenir.

A cet effet, les participants auront l'occasion de choisir entre neuf ateliers, dont les sujets vont (I) des corps publics: aide ou entrave à l'organisation des loisirs, jusqu'à (IX) est-ce que c'est vrai la liberté en loisir?, en passant par (VI) les "p'tites patries" et (V) la condition physique des citoyens, ça ne nous regarde pas, ce n'est pas possible en ville.

M. Boulay a expliqué que le colloque était uniquement dû à l'initiative du SLM, organisme privé subventionné à la fois par Centr'aide et le haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

"Ce que nous voulons ce jour-là, c'est une participation dynamique et spontanée, aucunement chapeautée par des spécialistes, et dont le SLM veut profiter afin d'en faire bénéficier ses organismes affiliés.

"En un mot, on veut du brasse-canadien qui pourrait ensuite permettre au HCJLS de se brancher dans le domaine du loisir."

A cet effet, le SLM a prévu une diffusion presque instantanée des grandes conclusions du colloque, d'abord au cours d'une conférence de presse en fin de journée, et ensuite à l'aide d'un rapport écrit dans les jours qui suivront, lequel sera l'oeuvre d'une équipe volante de trois ou quatre spécialistes que dirigera Jean Hubert, un permanent du SLM.

Ce dernier a expliqué que des invitations avaient été lancées non seulement à tous les membres des organismes affiliés, mais également aux spécialistes des loisirs et sports oeuvrant en milieux muncipaux et scolaires, de même qu'aux conseillers des municipalités impliquées (celles des îles de Montréal et Jésus, ainsi que Repentigny et l'Assomption).

"En un mot, a dit M. Hubert, nous aimerions y accueillir une majorité de ceux qui occupent un palier de décisions dans le domaine du loisir."

Selon M. Luc Ouimet, directeur général adjoint du SLM, le colloque est la phase initiale d'un bilan dont les lignes de force serviront à une seconde réunion du genre à l'automne, où les thèmes seront déjà mieux définis.

"Nous entendons y mettre suite aussi bien pour le bénéfice de ceux qui fournissent les fonds que ceux qui oeuvrent dans ce domaine".

M. Ouimet a également précisé que depuis l'an dernier, le SLM devant fournir ses services à toute la population métropolitaine, les non-francophones sont cordialement invités à participer au colloque.

"Ici au SLM, nous parlons de populations et de sous-groupes vivant dans un milieu urbain qu'on veut tous améliorer. Nous voulons nous mettre à l'écoute de tous ceux qui peuvent nous communiquer des expériences valables".

Les Expos blanchis 5-0

PHILADELPHIE (d'après PA) — Jim Lonborg a limité les Expos de Montréal à trois coups sûrs pendant que Greg Luzinski et Jay Johnstone ont frappé des coups de circuit alors que les Phillies de Philadelphie ont blanchi Montréal par le pointage de 5-0, hier soir.

Lonborg (2-1) n'a jamais eu de trouble au cours de la partie, réussissant son second blanchissage de la saison contre Montréal, ayant battu les Expos 3-0 voilà dix jours.

La défaite des troupiers de Gene Mauch était leur 10e de la jeune saison. Ils se retrouvent toujours au dernier rang de la section Est de la LN, à 5½ matches des surprenants Cubs de Chicago.

Des trois coups sûrs réussis par les Expos, deux l'ont été au champ intérieur. Lonborg a accordé son premier simple à la 4ème manche alors que Bob Bailey put se rendre sauf au premier coussin pendant que l'inter Larry Bowa jonglait avec la balle. Les Phillies comptèrent trois points à la manche suivante pour porter hors d'atteinte des Expos la victoire. Lusinski catapulta son 5e circuit de la saison après que Mike Schmidt eut été gratifié d'un but sur balles. Deux retraits plus tard, Johnstone passait la balle au-dessus de la clôture au même endroit que son copéquipier.

Larry Parrish a réussi les deux autres "cs" des Expos, l'un au champ d'extérieur et l'autre entre le champ intérieur. La seule menace des Expos a débuté à la 7e avec le simple de Parrish. Il avança au 2e coussin sur une erreur de Bowa mais Pete McKanin frappa dans un double-jeu, Parrish se rendant au 3ème coussin. Lonborg éventa Pepe Mangual pour clore la manche.

MONTRÉAL (0)	ab	p	cs	pp	PHILADELPHIE (5)	ab	p	cs	pp
Mangual, cc	4	0	0	0	Cash, 2b	4	0	0	0
Foli, ac	4	0	0	0	Sowa, ac	4	1	2	0
Jorgensen, 1b	3	0	0	0	Schmidt, 3b	2	2	0	0
Bailey, cg	4	0	1	0	Luzinski, cg	4	1	2	3
Carter, cd	3	0	0	0	Montanez, 1b	4	0	1	0
Parrish, 3b	3	0	2	0	Johnstone, cd	4	1	1	1
Foote, r	3	0	0	0	Boone, r	4	0	2	0
Mackanin, 2b	3	0	0	0	Hahn, cf	0	0	0	0
Blair, r	1	0	0	0	Anderson, cd	2	0	0	0
Blittner, fo	1	0	0	0	Lonborg, l	4	0	0	0
Renko, l	0	0	0	0					
Scanlon, fo	0	0	0	0					
Montague, co	0	0	0	0					
DeMola, l	0	0	0	0					
Totaux	29	0	3	0	Totaux	29	5	8	4

Montreal	000	000	000 — 0
Philadelphie	101	030	000 — 5

E—Foots, Bowa. DJ—Montreal 3, Philadelphie 2. LSB—Montreal 4, Philadelphie 5. 2B—Bowa. CC—Luminski, 5e Johnstone 3e, BV—Bowa, Boone.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Blair P (0-3)	5	7	5	4	5	2
Renko	2	1	0	0	0	2
DeMola	1	0	0	0	0	0
Lonborg G (2-1)	8	3	0	0	2	6

LE—Blair.
D—1:44. A—5,477.

Ligue Nationale

New York	350	000	010-9	11	1
Chicago	000	010	000-1	7	1

Seaver (3-2) et Grote; Hooton (0-2), Wilcox 2e, Locker 6e, Frailing 7e, Jnowles 9e et Swisher.
CC: NY-Milner 1er.

St-Louis	000	011	010-3	5	2
Pittsburgh	000	000	00-0	5	0

McGlothern (2-1) et Simmons; Brett (1-1) et Dyer.
CC: St-L-Melendez 1er.

Ligue Américaine

Détroit	000	000	020	2—4	10 2
Baltimore	001	100	000	0—2	10 0

Lolich, Walker (1-1) 9e et Freehan; Grimsley (0-2), Alexander 10e et Duncan.
CC: Baylor 2e; Det.
CC: Bal- Baylor 2e; Det- Horton 5e, Roderigvz 2e, LeFlore 3e.

Cleveland	020	000	100	—3	9 2
New York	000	000	100	—1	4 3

Hood (1-1) et Ahsby; Gura (0-1), Tidrow 7e et Munson.

Chicago	000	100	010	—2	9 0
Texas	102	000	000	—3	6 0

Osteen (1-3), Gossage 5e et Downing; Jenkins (3-2) et Sundberg.
CC: Tex- Randle 1er.

Californie	009	000	300	—12	13 2
Kansas City	000	010	001	— 2	8 2

Hassler (3-1) et Rodriguez; Splittorf (13-1-3), McDaniel 3e, Dal Canton 5e, Pattin 9e et Martinez.

●

BOBBY HULL, qui a marqué 77 buts cette saison pour les Jets de Winnipeg, a été choisi le joueur par excellence de l'Association mondiale de hockey par l'hebdomadaire "Sporting News". Gordie Howe et André Lacroix ont été nommés pour compléter le trio à l'attaque de l'équipe d'étoiles de l'AMH. Jean-Claude Tremblay et Berry Long ont été choisis les meilleurs défenseurs tandis que Don McLeod complétera l'équipe à titre de gardien. Enfin, Gary MacGregor, un joueur de centre de 20 ans, a été élu la recrue par excellence.

Omnium canadien 1976

Windsor oblige l'ARCO à revenir sur sa décision

WINDSOR (PC) — L'Association royale canadienne de golf, cédant sous les pressions d'un groupe de Windsor, a annoncé hier qu'elle accordait définitivement la présentation de l'Omnium canadien de 1976 au club Essex.

L'ARCG avait accordé la présentation du tournoi au club de la région de Windsor au début de l'année, mais était revenue sur sa décision le 4 avril dernier, estimant que les conditions économiques de la région de Windsor-Détroit pourraient mettre en danger les succès financiers du tournoi.

"La communauté, les hommes d'affaires, les organisations civiques et les autorités civiques ont réagi de telle façon à nous assurer les succès du tournoi sur tous les plans", a mentionné Bruce Forbes, directeur-exécutif de l'Association, hier, à Toronto.

"L'intérêt démontré par toute la population de Windsor a eu pour résultat que l'Association a été forcée de revenir sur sa décision. Il nous apparaît maintenant évident que les conditions économiques de la région pourront supporter un tournoi d'une telle envergure", a-t-il poursuivi.

La ville de Windsor voulait que l'ARCG admette qu'elle avait commis une erreur en déclarant que la situation économique de la région était faible.

"Je m'attends encore à ce qu'ils admettent qu'ils n'ont pas étudié comme il se fallait la situation économique et qu'ils ont sous-estimé la vitalité de cette communauté", a déclaré Gord Ellis, un contracteur de Windsor, qui a organisé la campagne pour obtenir la présentation de l'omnium.

hockey

Ligue Nationale
(Demi-finale — 4 de 7)
Dimanche
Buffalo 6, Montréal 5
Hier soir
Philadelphie 4, Islanders NY 0
Buffalo 4, Montréal 2
Jeudi
Buffalo à Montréal
Islanders NY à Philadelphie

Association Mondiale
(Demi-finale — 4 de 7)
Mardi
Québec 4, Minnesota 1
Jeudi
Minnesota 5, Québec 3
Vendredi
Houston 4, San Diego 0
Samedi
Québec 6, Minnesota 1
Dimanche
Minnesota 4, Québec 2
Houston 2, San Diego 1
Hier soir
Québec 6, Minnesota 3
Houston 6, San Diego 0
Jeudi
Québec à Minnesota
San Diego à Houston

LIGUE NATIONALE

Série "I"

PHILADELPHIE	1	1	0	4	0	2
ISLANDERS NY	1	0	1	0	4	0

Série "J"

BUFFALO	2	2	0	10	7	4
MONTREAL	2	0	0	7	10	0

ASSOCIATION MONDIALE

Série "E"

HOUSTON	3	3	0	12	1	6
SAN DIEGO	3	0	3	1	12	0

Série "F"

QUEBEC	5	3	2	21	14	6
MINNESOTA	5	2	3	14	21	4

baseball

Ligue Nationale
Hier
New York 9, Chicago 1
Philadelphie 5, Montréal 0
St-Louis 3, Pittsburgh 0
Houston à San Diego, 22h30
Atlanta à Los Angeles, 23h
Cincinnati à San Francisco, 23h
Aujourd'hui
New York, Matlack (2-1) à Chicago, Stone (3-0), 14h30
Cincinnati, Billingham (1-1) à San Francisco, Barr (1-1)
Montréal, Rogers (0-3) ou Renko (0-1) à Philadelphie, Carlton (0-3) 19h35
St-Louis, Forsch (1-2) à Pittsburgh, Reuss (0-2), 20h.
Houston, Dierker (3-1) à San Diego, Siebert (2-0), 22h30
Atlanta, Morton (5-0) à Los Angeles, Rau (2-1), 23h.

Ligue Américaine
Hier soir
Détroit 4, Baltimore 2,
Cleveland 3, New York 1
Californie 12, Kansas City 2
Texas 3, Chicago 2
Oakland à Minnesota, remis
Aujourd'hui
Détroit, Ruhle (1-1) à Milwaukee, Slaton (1-4), 18h.
Cleveland, G. Perry (3-2) à Boston, Tiant (2-2), 20h.
Baltimore, Torrez (2-1) à New York, Dobson (2-2), 20h.
Californie, Tanana (1-0) à Kansas City, Fitzmorris (3-1), 21h.
Oakland, Holtzman (1-3) à Minnesota, Blyleven (2-1), 21h.
Chicago, Bahnsen (0-3) à Texas, Bibby (0-2), 21h.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	11	5	.688	—
NEW YORK	9	6	.600	1½
PITTSBURGH	8	7	.533	2½
ST-LOUIS	7	9	.438	4
PHILADELPHIE	7	10	.412	4½
MONTREAL	5	10	.333	5½

Section Ouest

LOS ANGELES	13	8	.619	
ATLANTA	12	10	.545	1½
SAN DIEGO	10	9	.526	2
CINCINNATI	11	10	.524	2
SAN FRANCISCO	9	10	.474	3
HOUSTON	7	15	.318	6½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
DETROIT	10	5	.667	—
MILWAUKEE	8	7	.533	2
BALTIMORE	7	8	.467	3
BOSTON	7	8	.467	3
NEW YORK	8	10	.444	3½
CLEVELAND	6	8	.429	3½

Section Ouest

OAKLAND	12	8	.600	—
KANSAS CITY	11	8	.579	½
CALIFORNIE	11	8	.579	½
TEXAS	8	9	.471	2½
MINNESOTA	6	10	.375	4
CHICAGO	7	12	.368	4½

beaucoup de solide peu de liquide

LAMBRETTA, le scooter sécuritaire avec moteur central, suspension à ressorts et amortisseurs.

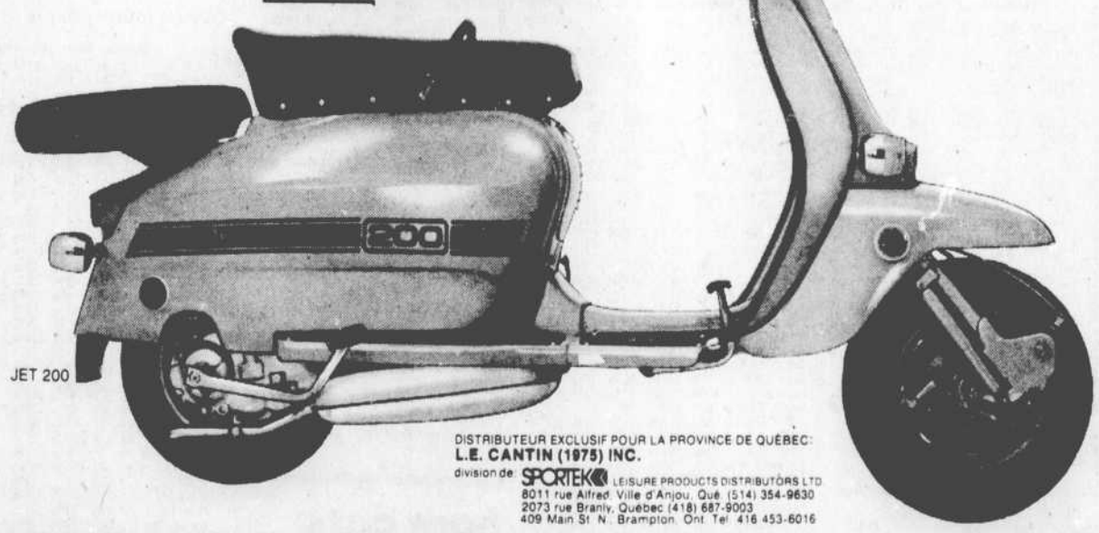
LAMBRETTA, le vigoureux. Choix de 2 puissants moteurs appuyés d'une solide transmission 4 vitesses.

LAMBRETTA, c'est de la mécanique d'avant-garde. Sensationnel à conduire, il est rapide et nerveux.

UNE FAÇON CONFORTABLE D'ÉPARGNER L'ÉNERGIE.

	SPECIAL 150	JET 200
Cylindrée	148 c.c.	198 c.c.
Puissance	7.6 H.P.	9.75 H.P.
Vitesse maximum	60 mph.	65 mph.
Autonomie de parcours	190 m.	160 m.

Lambretta



JET 200

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC:
L.E. CANTIN (1975) INC.
division de SPORTEK LEISURE PRODUCTS DISTRIBUTORS LTD
8011 rue Alfred, Ville d'Anjou, Qué. (514) 354-9630
2073 rue Bramly, Québec (418) 687-9003
409 Main St. N., Brampton, Ont. Tel: 416 453-6016

SOREL **YVON CHARTIER SPORTS ENR.** 1280, Chemin St-Ours	GRAND-MÈRE **MONTCALM NEAULT&FILS INC.** 705, 7ième avenue	SHAWINIGAN SUD **DESPRÉS EQUIPEMENT ENR.** 2005, 5ième avenue	TROIS-RIVIÈRES **JUNEAU MOTO ENR.** 7595 boul. des Forges	ALMA **ATELIER ANDRÉ FORTIN LTÉE** 270 Du Pont Nord
JONQUIÈRE **R. SPENCE** 8, R.R. #3, L'Orée des Bois	GRANBY **L.S. SPORTS ENR.** 23, Leduc, R.R. #5	THETFORD-MINES **LÉANDRE VACHON SPORT INC.** Rang A	ARTHABASKA **SPORTS CARRIER INC.** 55 Girouard	PLESSISVILLE **SPORTS CARRIER INC.** 1430 Forand
GRENVILLE **CHEVRIER SPORTMOBILE** 157 Principale, C.P. 279	LACHUTE **HUBERT PROVOST** 138 Ste-Elizabeth	LA TUQUE **GARAGE DAVID AUDY** 1000, boul. Ducharme	JOLIETTE **BEAUDRY SPORTS INC.** 757 St-Antoine	BERTHIERVILLE **FERLAND SPORTS INC.** 120 Montcalm
ACTON VALE **GARAGE MARCEL MESSIER** 1610 Landry	STE-BRIGITTE DE LAVAL **AUCLAIR & LANDRY INC.** 275, Ste-Brigitte	NOTRE-DAME DES LAURENTIDES **AUCLAIR & LANDRY**	STE-FOY **L. BÉDARD LTÉE** 2831, boul. Laurier	VILLENEUVE **B.L.M. AUTO INC.** 1280, boul. Ste-Anne
CHARLESBOURG **PRESTO SPORTS INC.** 4252, boul. Henri Bourassa	BAIE COMEAU **HAMILTON & BOURASSA LTÉE** 276, LaSalle	LORETTEVILLE **STATION GÉDÉON MARTEL INC.** 347, boul. L'Ormière	ST-MALACHIE, Cté Dorchester **DORCHESTER SPORT INC.** 640, boul. Henderson	MONTMAGNY **MONTMAGNY CHAIN SAW** 65, boul. Taché
PORTNEUF STATION, Cté Portneuf **MICHEL LAVALLÉE** 80 St-Arthur	MONTRÉAL **CENTRE DE MOTO TNT INC.** 2121 Ste-Catherine ouest	MONTRÉAL **ACTION CYCLE & SPORTS** 7870 Sherbrooke est	LONGUEUIL **ACTION CYCLE & SPORTS** 1834, Chemin Chambly	LAVAL OUEST **S.M. SPORTS ENR.** 5952 boul. Arthur Sauvé
CHOMEDEY **MOTO CARTIER** 3168 boul. Cartier	VIMONT, LAVAL **BOUCHARD SPORTS ENRG.** 1863 boul. des Laurentides	ST-LÉONARD **LESSARD & TREMBLAY SPORT** 9989 boul. Pie IX	ST-ANTOINE DES LAURENTIDES **BUREAU CYCLE & SPORTS** 1410 boul. des Laurentides	MARIEVILLE **GARAGE L. JODOIN** Branche du Rapide
ST-LIN DES LAURENTIDES **R. D'AOUST ÉQUIPEMENT ENR.** 1508 Route 65	STE-AGATHE DES MONTS **GARAGE MAURICE LANTHIER** 90 De Montigny	STE-ADÈLE **DESJARDINS STE-ADÈLE MARINE INC.** 1961 boul. Ste-Adèle	STE-ROSALIE **A. BEAUREGARD** 270 boul. Laurier	BOIS DES FILION **R-100 SPORT INC.** 512 Chapleau
VALLEYFIELD **GARAGE MARCEL VENNE** 206 Chemin Larocque	ORMSTOWN **GARAGE CHARTRAND ENR.** R.R. #14			

toronto

Baisse des cours

Tendance très irrégulière et activité faible hier à la Bourse de Toronto. L'indice industriel, principal indicateur de la tendance du marché, a clôturé en baisse de .29, à 183.39.

Les secteurs de l'alimentation et des boissons ont essuyé les plus lourdes pertes et les communications et les mines industrielles venaient en tête des gagnants.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 235 contre 178 alors que 225 valeurs demeuraient inchangées. Le volume et la valeur des transactions ont augmenté à 1.51 million d'actions et $14.92 millions par rapport à 1.36 million d'actions et $13.71 millions lundi.

Glendale Corp. était l'industrielle la plus active, en hausse de 16 cents, à $1.35. Firan International, une compagnie privée, a annoncé avoir acquis 56 pour cent des actions de Glendale de R. L. Thorne, le fondateur de Glendale. Les détails de la transaction ne sont pas connus et aucune offre n'a été faite aux actionnaires publics.

Burns Foods a perdu 1 3-8, à $9 1-6, Rothmans 1 1-4, à $50 1-2, Great-West Life 1, à $11 1-6, Walker-Gooderham A 7-8, à $32 et Home Oil A 3-4, à $21 1-2. Argus Corp. a gagné 1, à $23, Shaw Pipe 3-4, à $5 3-4, TD Realty 1-4, à $26 1-2, Southam A 1-2, à $26 et Inco A 3-8, à $28. Patino a reculé de 1 1-2, à $13 1-2, Sherritt de 1-4, à $7 et Dome Mines de 1-4, à $47 1-4. Liberian Iron a avancé de 1 3-4, à $14 et Agnico-Eagle de 1-2, à $5 3-4. Ranger a perdu 1-2, à $19 1-4 tandis que PanCanadian s'est adjugé 3-8, à $15 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	1600	292	290	290	— 1
Aby Gln w	z650	93	92	92	
Abitibi	5688	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Abitbi 7½p	100	$42½	42½	42½	
Acklands	1330	$14½	14½	14½	— ⅛
Acme Gas	z500	5	5	5	
Acres Ltd	875	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Acres A pr	336	$36	36	36	+ ½
Advocate	500	140	140	140	—20
Afton Min	500	390	385	390	— 5
A.G.F.M	100	210	210	210	+ 5
Agnc E	13685	$5¾	5⅜	5¾	+ ½
Agra Ind	2150	$5½	5⅛	5⅛	— ¼
Akaitcho	3000	185	180	180	— 5
Albany	3000	33½	33	33½	+ ½
Alt East G	2200	$6⅞	6⅝	6⅝	— ⅛
Alta Gas A	5133	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅛
Alta G E p	200	$21½	21½	21½	
Alta Nat	1784	$21	20½	20¾	+ ¼
Alcan	17545	$23⅞	23⅜	23¾	+ ¼
Alcan pr	z35	$27½	26⅜	26⅜	
Algo Cent	2610	$15	15	15	+ ¼
Algoma St	2187	$27½	27⅛	27⅛	— ⅜
Alliance B	z20	460	460	460	
Alminex	1045	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Alum 4½ p	z8	$30	30	30	
Am Bonza	1200	204	195	195	— 5
Am Larder	1500	35½	35½	35½	— ½
Am Leduc	2000	5	5	5	
A Quasar P	400	$10	10	10	
Ang CT 4½	z5	$20⅞	20⅞	20⅞	
Ang U Dev	5800	120	110	120	+10
Aquitaine	4225	$19⅜	18¾	18¾	— ⅝
Argus	900	$23	22½	23	+ 1
Args 250 p	z25	$27	27	27	
Argus B pr	z75	$27	26⅜	27	
Argus C pr	130	$14½	14½	14½	
Asamera	2300	$10⅝	10⅜	10⅜	+ ⅛
Asbestos	833	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Ashland C	2053	$7¾	7¼	7¾	+ ¾
Atco A	450	$18⅞	18¾	18⅞	
Auric Res	7051	35	32	32	+ ½
Ato Hard A	200	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅜
Bad Boy	1400	375	365	375	+ 5
Banister C	875	$6⅜	6¼	6⅜	
Bankeno	2400	185	176	176	— 2
Bank B C	208	$16⅜	16⅜	16⅜	— ½
Bank Mtl	8730	$14¼	14	14	— ⅛
Bank N S	1692	$42¼	42	42¼	
Bartaco	800	210	210	210	+20
Baton B	200	$7	7	7	— ¾
Bell Canad	5352	$45¼	45	45⅛	— ⅛
Bell A pr	z20	$44¾	44¾	44¾	
Bell B pr	262	$44⅞	44⅞	44⅞	— ⅛
Bell D pr	1030	$50¾	50½	50½	—1¼
Beth Cop A	760	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅜
Bl Hawk	z100	33	33	33	
Blkwod A	850	$5¾	5⅜	5¾	+ ¼
Block Bros	2300	315	305	305	—10
Bombrdier	1500	300	300	300	
Border C	500	220	220	220	+ 5
Bovis Cor	100	117	117	117	+ 1
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bow Val	23775	$15¾	15⅜	15½	+ ⅛
BP Can	777	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
Bralor Res	1800	140	137	137	+ 1
Bramalea	250	$5½	5½	5½	+ ⅛
Brameda	5039	83	81	81	— 2
Brascan A	6737	$13⅜	13¼	13⅜	
Brenda M	200	465	465	465	
BC Forest	1267	$15⅞	15½	15½	— ¼
BC Sugar A	900	$22	22	22	— ¼
B Phone	3050	$11	10⅜	11	
BCPh 4⅜ p	z50	$32¾	32¾	32¾	
BCPh 4.84	200	$12½	12½	12½	+ ¼
BCPh 6.80	100	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Brunswk	3500	420	410	420	+ 5
Budd Auto	330	$5¾	5⅜	5⅜	— ¼
Budd A w	z30	225	225	225	
Bulora Cor	500	127	127	127	— 2
Burns Fds	1417	$9⅞	9⅛	9⅛	—1⅜
CAE A	425	$8¼	8¼	8¼	
Cal Pow	1982	$23⅜	23	23	— ⅜
Cal P 7 p	200	$80	80	80	
Cal P 7½p	100	$81½	81½	81½	+1½
Cal P 10 p	35	$102⅜	102½	102½	— ½
Calvrt Dle	1000	140	140	140	+ 1
Calvert	11500	10½	10	10	— 3
C Mine	15000	26	25	25	— 1
Cambridg	2200	$21¼	21	21⅛	+ ⅛
Camflo	1635	$13	12¾	13	+ ¼
C Chib A	400	395	395	395	
Campau A	1493	$5½	5½	5½	+ ⅛
Campau 7p	300	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Can Cem L	160	$10½	10½	10½	— ¼
Can Malt A	1000	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅜
C Nor West	400	340	330	330	— 5
CPac C	15500	$17½	17¼	17¼	— ¼
Can Perm	2850	$16¼	16¼	16¼	
C Safway p	z20	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	3000	189	183	189	+ 3
CSL pr	710	470	470	470	— 5
C Tung	1630	345	340	345	+15
C Cablesy	100	$14½	14½	14½	— ¼
C Cable w	236	140	140	140	— 4
Cdn Cel	600	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
C Ex Gas	4000	345	335	340	— 5
C Found pr	119	$8⅞	8⅞	8⅞	
CG Invest	300	$19	18⅜	19	+ ⅜
C Hidrogas	1100	156	151	151	— 9
C Homestd	1900	495	470	475	—20
C Hydr	100	$5½	5½	5½	
C Imp Bank	6435	$23½	23¼	23½	— ⅛
CIGO	10539	$6⅞	6¾	6¾	
CIL	1048	$20¾	20¾	20¾	
C Manoir	2400	375	370	370	—10
C Marconi	1525	325	320	320	
C Merrill	620	295	295	295	
C Ocdental	485	$9¼	9	9	— ½
CP Inve	5085	$15⅜	15⅛	15¼	+ ⅛
CP Inve pr	225	$30⅛	30⅛	30⅛	— ⅜
CP Ltd	32140	$15⅜	15⅜	15⅜	— ¼
CPL A p	1000	$8⅜	8⅜	8⅜	
C Reserve	100	240	240	240	
CRenol A p	z75	$10	10	10	
Cdn Salt	400	$14	14	14	+ ¼
Cdn Sup O	1507	$36⅜	36	36	— ⅜
Cdn Tire	330	$45	45	45	+ 1
Cdn Tire A	3736	$47	46½	47	+ ⅜
C Utilties	1053	$9⅜	9⅜	9⅜	
CUtil 6 pr	z5	$55	55	55	
C Util $1.25	z75	$18	18	18	
C Util 10¼ p	575	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ¼
C Util w	500	220	215	215	— 5
C Vickers	900	$15½	15½	15½	
CWN 5½ p	190	$11½	11½	11½	— ⅜
Canbra	1000	350	350	350	
Canron	1170	$18¾	18½	18¾	+ ¼
Capit Div	2500	41	40	40	
Cara	100	390	390	390	— 5
Carl OK	5310	259	251	251	—13
Carl OK A p	175	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Carl OK B p	550	$20½	20¼	20⅜	
Carma D	300	$8½	8½	8½	+ ⅜
Cassiar	1400	445	440	445	+ 5
Cassidy L	z25	395	395	395	
CC Yachts	600	277	276	276	— 4
Celanese	200	420	420	420	+10
CFCN	100	$6	6	6	+ ⅛
Chestrvile	2000	9½	9	9½	+1½
Chib Kay	2700	14½	14	14	
Chieftan D	2400	$8⅜	8⅛	8⅜	— ⅛
Chimo	200	100	100	100	
Chrysler	3865	$10⅜	10¼	10¼	— ⅜
City Sav T	1700	$8¼	8¼	8¼	
Coch Will	1500	105	105	105	
Coldstm	z375	82	82	82	
Coles Book	3260	$7⅞	7¾	7⅞	+ ¼
Cominco	3595	$31	30½	30½	— ½
Com Cap	2250	190	190	190	
C Holiday I	1000	310	310	310	+10
Comtech	200	350	350	350	
Conduit A	300	310	310	310	
Coniagas	2500	105	105	105	+ 6
Conn Chm	100	335	335	335	
Con Bath	z137	$24¼	24	24	
Con Bath p	300	$16½	16¼	16½	+ ½
C Bath 68 w	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Con Bldg	700	290	285	285	— 5
Con Fardy	900	136	136	136	— 2
C Durham	2700	56	55	55	— 1
C Marben	3000	55	54	55	+ 1
C Morisn	2500	126	120	122	— 4
Cons Prof	1500	41	40	41	+ 1
C Rexspar	z80	22	22	22	
Con Distrb	1400	$5½	5	5	— ¼
Cons Gas	8690	$14⅛	13⅞	14	+ ⅛
Con Gas D	1300	$22	22	22	
Control F	100	185	185	185	—15
Conwest	500	300	300	300	
Cooper C	z25	320	320	320	
Corby vt	460	$16½	16⅛	16⅛	— ⅛
Cornat Ind	5597	470	450	465	—10
Coseka R	1600	270	265	265	— 3
Coseka 6	100	270	270	270	—10
Costain R	1825	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Costin R w	610	275	260	275	+ 5
Craigmt	1500	405	400	400	—15
Crain R L	700	$12	12	12	
Cstland	600	16	16	16	
Crwn Life	271	$61	61	61	
Crwn Trst	100	$18	18	18	
Crush Intl	275	$6½	6⅜	6⅜	— ¼
Cuvier M	4300	118	115	116	— 1
Cyprus	2630	$8⅜	8½	8½	
Dalmy A	1800	$8	7¾	8	+ ¼
Daon Dev	1250	$8⅜	8¼	8¼	— ¼
D Aragon	8500	20	20	20	
D Eldona	1000	23½	23½	23½	
Delhi Pac	1000	7	7	7	+ 4
Deltan Ltd	500	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Denison	1151	$46½	46¼	46½	
Dicknsn	2200	$8⅜	8⅜	8½	+ ⅜
Doman I	200	$7⅛	7⅛	7⅛	
Dome	1200	$47½	47⅛	47¼	— ¼
Dome Pete	595	$26¾	26¾	26¾	
D Bridge	400	$24	24	24	
Dofasco	5895	$24	23½	23½	— ¼
Dofasco p	100	$52½	52½	52½	+ 1
Dom Store	7050	$17	17	17	— ⅜
D Text A	800	$8¼	8¼	8¼	
Domtar	1260	$21½	21¼	21¼	
Doer Ind	z4	$15	15	15	
DRG Ltd A	2000	$7¼	7¼	7¼	
Dunde Pal	1000	25	25	25	
Du Pont	250	$21	21	21	+ ⅜
Dustbane	900	460	460	460	+10
Dylex Ltd	250	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅜
Dylex A	2800	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Estn Can S	z50	$12¼	12¼	12¼	
Estn Prov	100	290	290	290	+10
East Mal	3137	390	385	390	
East Sul A	110	170	170	170	
Ego Mines	1700	60	55	60	
E-L Fin w	z100	72	72	72	
Electro A	1700	410	410	410	— 5
Elks Stors	200	$7¼	7	7	— ¼
Emco	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Emco w	500	225	225	225	—11
Exquisite	400	105	105	105	—10
Extndcar	100	480	480	480	
Falcon C	730	$6⅜	6⅜	6⅜	
Falcon	2678	$35	34¾	35	— ¼
Fed Ind A	z50	400	400	400	
Fed Pion	400	$18½	18½	18½	+ 1
F City Fin	700	$6½	6½	6½	
Foodex S	370	255	250	255	+ 5
Ford Cnda	225	$71	71	71	
Francana	200	$9¾	9½	9½	— ¼
Fruehauf	100	$7½	7½	7½	
GH Steel	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Gaz Metr	1954	$6⅜	6½	6½	
Gaz M 66w	2500	50	45	50	+ 5
Gen Distrb	1000	$7½	7½	7½	— ⅛
GMC	333	$44¼	44	44	— ½
Genstar L	2765	$18	18	18	
Gt Mas	27500	63	60	63	+ 4
Gibraltar	1000	$5¼	5¼	5¼	
Gldal	84000	150	120	135	+15
Gozlan	200	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Graft G	500	$28	28	28	+ ¾
Gt Oil Sds	z53	$7⅛	7⅛	7⅛	
GL Nickl	2200	62	61	62	
GL Paper	1010	$19½	19½	19½	+ ¼
GL Pap w	100	370	370	370	—15
Gt W Life	502	$63	62½	62½	— 1
Gt West S	1600	$6½	6⅜	6½	
G Wst wt	300	176	176	176	+ 1
Greyhnd	1000	$16¼	16¼	16¼	
Guar Trst	1970	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Gulf Can	3180	$30½	30	30½	+ ½
Halifax D	z50	195	195	195	
Hambro C	446	190	175	190	+15
Hardee	3500	95	94	95	
Hard Crp A	1200	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Hard Crp C	z60	455	455	455	
Harlequin	2445	$17¾	17½	17¾	— ¼
Harris J S	3000	470	450	470	
HWood A	2648	400	395	400	+ 5
Hawker S	4355	$5¼	5	5	— ¼
Hawker pr	100	$58	58	58	—1½
Hay DA	15051	460	450	460	+ 5
Hollinger A	100	$27	27	27	—1¼
Home A	9425	$22¼	21½	21½	— ¾
Horne Pit	1200	350	345	345	—15
H Bramor	125	300	300	300	— 5
Houston O	1000	130	128	130	+ 5
Hoden DH	700	$6¼	5⅞	6¼	+ ¼
Hud Bay A	2300	$18	17¾	17¾	
HBay C	11672	$18⅛	18	18	
HB Oil Gas	1300	$27⅜	27⅜	27½	
Huron Eri	3580	$23	23	23	
Husky Oil	1600	$17	16⅜	17	
Husky A pr	z25	$33⅛	33⅛	33⅛	
Husky E w	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ¼
Hy's Ltd	400	275	275	275	—15
IAC	5055	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
IAC 4½ p	z25	$50	50	50	
Imasco A	1350	$30½	30½	30½	— ⅛
Imp Gen	500	300	300	300	
IOil A	13206	$27¾	27½	27½	+ ⅛
Imp Oil B	100	$27¾	27¾	27¾	+ ¾
Indal Can	6250	$11	11	11	
Inglis	200	$10½	10½	10½	— ½
Inland Gas	700	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Inland G p	100	$10½	10½	10½	+ ⅛
Inter-City	2400	470	470	470	
Inter C B w	700	270	264	270	+ 5
Intrmetco	1900	$6⅛	6	6	— ⅛
IBM	290	$205½	201	202	— 1
Int Mogul	115	242	242	242	+ 7
Inco A	42264	$28½	27⅞	28	+ ⅜
Inco B	352	$28¼	27⅞	28¼	+ ½
Interpool	800	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Intpr Pipe	3468	$13	12¾	13	+ ¼
Int Pipe w	1400	154	154	154	+ 4
Ipsco	2250	$18½	18⅛	18½	+ ⅛
Inv Grp A	600	$6⅜	6⅜	6⅜	— ¼
Inv Grp 5 p	200	$13½	13½	13½	— ⅛
Iron Bay T	700	490	490	490	
Island Tel	z6	$7¼	7¼	7¼	
Iso	1400	96	96	96	+ 1
ITL Ind	400	120	120	120	
IU Intl	17196	$12¼	12	12	— ¼
Ivaco A	1425	$12½	12½	12½	— ¼
Jannock	100	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Jannock D	1000	$6⅛	5⅞	5⅞	+ ⅛
Janock 6 p	z10	$59½	59½	59½	
Jannock A	100	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Jelex	1000	10	10	10	
Joliet	2000	22½	22½	22½	+ 1
Jorex Ltd	3500	23	23	23	
Kaiser Re	6485	$9½	9⅜	9⅜	+ ⅛
Ksr w	15025	$6½	6⅜	6½	
Kaps Tran	2800	280	275	279	— 3
Keen Ind	400	360	360	360	—10
Kelsey H	100	$8	8	8	
Kenting	150	450	450	450	—50
Kerr A A	3150	$12¾	12⅜	12¾	+ ⅜
K Anacon	4500	23	23	23	— ½
Koffler	2300	340	335	335	— 5
Koffler w	6000	25	25	25	— 4
K-Tel Intl	1100	270	270	270	— 5
Labatt A	5759	$17⅛	16⅝	16⅝	— ¼
Labatt A p	400	$16¾	16¾	16¾	— ¾
Lacanex	2000	110	110	110	+ 5
Laidlaw A	1100	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Lakehead	z250	6	6	6	
LOnt Cem	850	335	335	335	— 5
L Shore	z17	305	305	305	
Lau Fin	200	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅜
Liberian	3002	$14½	12½	14	+1¾
Lincoln Tr	100	$11½	11½	11½	— ½
LL Lac	2044	168	168	168	
Lob Co A	150	$6½	6½	6½	— ½
Lob Co B	6752	$6½	6¼	6¼	— ⅜
Lob Co pr	z165	$23⅜	23⅜	23⅜	
Lob Ltd Ap	200	$15½	15½	15½	+ ¼
Lob Ltd Bp	z30	$15½	15½	15½	
Lochiel	2900	100	95	100	
Logistec C	300	140	140	140	—20
Lost River	1300	370	350	360	—10
Lytton M	3000	121	121	121	— 1
Maclarn A	250	$28	28	28	
Mclan H A	965	$8	8	8	
MB Ltd	2737	$23	22⅞	22⅞	— ⅛
Madeline	800	267	255	255	— 5
Madsen	3400	55	53	53	
Magnetcs	2000	28	28	28	
Magnum	z2	$22½	22½	22½	
Maislin I	300	375	375	375	—15
Majst Wil	800	350	340	340	
Major H D	100	370	370	370	
Man Bar	7800	73	71	72	— 3
M Lf Mills	250	$25¼	25	25	— ½
Mrtme El A	100	$6⅝	6⅜	6⅝	— ¼
Maritime	200	$16	16	16	
Mar T 860	z42	$9¼	9¼	9¼	
Martin	16200	28	27	28	
Mass Fer	7359	$17	16¾	16¾	— ¼
Matchan	2500	11	11	11	+ ½
Mattgmi	1900	$17⅜	17⅛	17⅜	— ⅛
Mc Adam	1000	33	33	33	+ 1
Mc Intyre	475	$47⅞	47⅛	47⅛	— ¾
McLaghln	128	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Melchers	550	375	370	370	— 5
Melton R E	1000	270	270	270	+10
MEPC	2600	$8	8	8	
MEPC w	1300	180	180	180	—10
Mercantil	1635	$18¾	18½	18½	— ⅜
Merland E	1000	205	205	205	
Met Stores	600	$14	14	14	
Met Trust	z11	$13¾	13¾	13¾	
Mex LP pr	z50	$6¼	6¼	6¼	
MICC	950	$9¾	9¾	9¾	
Microsyst	z100	235	215	235	
Midcon	1000	63	63	63	
Mindamr	500	19	19	19	— 1
Moffat A	200	$7	7	7	+ ¼
Molson A	1335	$17⅞	17⅜	17⅜	
Molson B	700	$16	16	16	+ ¼
Monenco	945	$11½	11	11½	+ ½
Moneta P	500	39	39	39	— 1
Moore	6078	$48	47⅜	47⅜	— ¼
Mt Wright	5000	20	20	20	
MPG Inv	500	310	310	310	+10
Multi-Mi	1000	55	55	55	+ 2
Multi Acc	260	340	320	320	—20
Murphy	100	495	495	495	+15
NaChrs I	4910	$9½	9¼	9¼	
Nat Drug	500	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Nat pete	8500	33	31½	32	+ 1
Nat Sea A	875	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Nat Trust	2400	$17	17	17	— ⅛
N B Cook	z100	125	125	125	
NBU Mine	300	260	260	260	— 5
Neonex	200	153	153	153	+ 3
NB Tel	125	$13½	13½	13½	— ¼
N Dimens	z200	17	17	17	
N Kelore	7500	23½	22	22	— 1
Nfld LP	464	$11¼	11	11	— ¼
Nick Rim	z200	5½	5½	5½	
Noranda A	9540	$35¾	35¼	35½	+ ⅛
NC Oils	2200	425	415	425	— 5
Nor Ctl G	3447	$10⅜	10½	10½	— ⅛
Nor Cl A p	z10	$21	21	21	
Nor Ctl B p	450	$19¼	18⅞	18⅞	+ ⅛
Nor Ct 270 p	z10	$25¾	25¾	25¾	
Nor Ct 150 p	z50	$18⅜	18⅜	18⅜	
Nor Elect	5482	$24½	24¼	24¼	
NE B w	11475	490	480	480	
Northgat	2250	435	425	430	—15
Northld	6500	12	12	12	
NS Savngs	z35	$13	13	13	
Nowsco W	800	$10¼	10	10¼	+ ⅜
NRD Min	4500	23	21	23	+ 1
Nudlama	4000	72	65	72	+12
Numac	3100	$11⅛	10⅞	11	— ⅛
Nu-Wst A	275	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
OPI Ltd	200	210	210	210	
Oakwood P	3843	85	81	81	— 4
Obrien	1200	67	67	67	+ 1
Ocdentl Pt	300	$14½	14½	14½	— ½
Ocelot Ind	3200	$6⅛	6	6	— ¼
Orchan	4150	260	251	251	— 9
OSF Ind	650	365	355	355	—15
Oshawa A	5760	$5¼	5	5⅛	— ⅛
Oshawa w	5200	25	20	21	— 7
Osisko	1000	25	23	25	+ 4
Pac Coper	7000	65	61	63	+ 3
Pac P	14821	$21⅛	20¾	21	
Page Pet	200	170	170	170	+ 5
Paloma P	215	120	120	120	— 3
Pamour	1250	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
PanCdn P	1952	$13⅛	12¾	13⅛	+ ⅜
Pan Centr	1050	150	147	150	
PangoGld	2500	120	120	120	— 5
P Ocean	15493	$12½	12¼	12½	+ ⅜
Patino N V	2104	$13¾	13½	13½	—1½
Pe Ben O	z25	250	250	250	
Peerless	576	310	310	310	
Pembin A	2200	210	200	200	—20
Pembin B	400	230	230	230	+10
Pennant	1400	150	143	143	—17
P Dept S	1200	$7⅞	7¾	7⅞	
Petrofina	200	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
Petrol	300	130	128	128	— 7
Peyto Oils	5200	390	380	380	— 5
Phillips Cb	600	$11	11	11	
Pick Crow	500	27	27	27	— 2
Pine Point	1520	$31¾	31¼	31¼	— ¼
Pitt Eng C	100	$7	7	7	
Place G	1000	25½	25½	25½	+2½
Placer	100	$17½	17½	17½	— ⅜
Pow Corp	1300	$9⅛	9	9	— ⅛
Pow Crp pr	z20	$23	23	23	
Precamb	1500	121	120	120	— 4
Pre Cable	100	$8	8	8	
Preston	400	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Price Co	249	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Puma P w	3000	15	15	15	
Pure Silv	2000	291	280	291	+ 1
Pursides	300	104	103	103	
QCI Ind	z40	145	145	145	
QCI Ind A	1310	215	205	205	+ 5
Qasar Pet	1100	145	135	135	—10
Q Mattgmi	3500	37	36	37	+ 1
Que Sturg	2500	440

Les sociétés d'État au Québec

Il faut créer d'autres caisses de dépôt

par Michel Nadeau

L'heure est maintenant venue de songer à la mise sur pieds de d'autres gérants de fonds publics du genre de la Caisse de dépôt et placement du Québec, selon le résident de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger.

Prenant la parole au colloque sur les sociétés d'Etat qui se déroule cette semaine à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, M. Bélanger a soutenu que la Caisse de dépôt a maintenant atteint une taille au moins comparable à celle des autres institutions financières du secteur privé et que le développement d'un super-géant ne contribuerait pas à l'efficience du marché boursier.

Aussi, il ne voit pas pourquoi il y aurait qu'une seule caisse responsable de la gestion des fonds provenant des régies gouvernementales et des régimes de rente d'employés du secteur public et para-public.

Pour sa part, le directeur général adjoint de la Caisse, M. Jean-Michel Paris a dit ne pas s'objecter à cette proposition en autant qu'elle ne conduise pas à l'élimination de participants actuels au marché des valeurs mobilières.

"Il est vrai que la Caisse a atteint une taille respectable mais ce serait une grave erreur que de vouloir morceler son champ d'action. Il peut être souhaitable de créer d'autres organismes similaires pourvu que ces derniers ne viennent pas diminuer la clientèle des institutions du secteur privé, comme, par exemple, les compagnies d'assurance" a ajouté M. Paris.

Au cours de son exposé, M. Bélanger a rappelé l'importance des transactions de la Caisse par rapport à l'ensemble du volume d'affaires sur le parquet de la Bourse montréalaise avait triplé en quelques années. Entre 10 et 12% des ventes et des achats d'actions proviennent de la Caisse. Avec des transactions de l'ordre de $140 millions en 1974, et un portefeuille d'une valeur comptable de $602 millions, la Caisse de dépôt et placement du Québec vient au premier rang des institutions canadiennes pour ce qui est de la détention en propre de titres de firmes canadiennes. Si on tient compte des portefeuilles sous administration, elle se classe au cinquième rang.

Cette proposition de M. Bélanger reflète les préoccupations des autorités de la Bourse devant la croissance soutenue des investisseurs institutionnels sur les places boursières canadiennes.

Alors qu'en 1960, les institutions comptaient pour 35% environ dans la valeur totale des transactions, leur part atteint maintenant 70%. Dans ce contexte, on conclut aisément que le rôle de l'investisseur individuel va en s'amenuisant.

Deux institutions contrôlent à elles seules 29.7% de la totalité des actions canadiennes détenues par des institutions au pays. Ce pourcentage atteint 44.1% lorsque l'on considère les cinq plus importants détenteurs institutionnels.

Récemment un rapport du Comité des gouverneurs soulignait: "Deux institutions financières canadiennes jouent un rôle aussi important dans le marché canadien des actions que l'ensemble du système bancaire commercial américain joue aux Etats-Unis. Quelques institutions peuvent dominer au Canada le marché secondaire des actions et constituent de ce fait un oligopole".

La Caisse ne nie pas cette accélération de sa croissance mais M. Paris a tenu à rappeler que "La Caisse a assuré la survie de plusieurs maisons de courtage au cours de la crise que l'industrie des valeurs mobilières a traversée au cours des dernières années".

De plus, la Caisse doit, en théorie, être plus active sur le marché primaire. "La Caisse a adopté une politique par laquelle elle favorise l'achat d'actions directement des entreprises plutôt que de les acquérir au marché. Nous croyons que ceci a l'avantage de renforcer la structure financière des entreprises sans nuire au cours des titres."

"Cependant, le contexte économique des dernières années ne s'est malheureusement pas prêté à ce type de placement de sorte que la Caisse de dépôt n'a pu réaliser qu'une partie des objectifs qu'elle s'était fixés pour ce type d'opération" de poursuivre M. Paris.

Récemment, l'organisme a manifesté son intention d'acquérir une quantité importante d'actions du groupe Prenor par une transaction directe avec le Trésor de la société de gestion qui contrôle Les Prévoyants.

... et élaborer une stratégie d'ensemble

Les sociétés d'Etat au Québec souffrent d'une absence sérieuse de coordination entre elles, ont affirmé hier plusieurs participants au colloque sur les sociétés d'Etat qui se déroule présentement à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales dans le cadre de la coopération franco-québécoise.

Sur le plan financier, par exemple, il n'y a peu de politique clairement définie entre la Caisse de dépôt et placement et les différents ministères pour ce qui est de l'aide à apporter aux différentes sociétés d'Etat au Québec.

"L'expérience ne nous a pas permis de dégager des constantes et nous procédons toujours cas par cas" a déclaré le directeur général adjoint de la Caisse, M. Jean-Michel Paris en réponse à une question de l'économiste Jacques Parizeau.

Ce dernier voulait savoir si les différents, pourvoyeurs de fonds au sein de l'Etat québécois avaient convenu d'une stratégie commune pour soutenir le développement des entreprises publiques. "Dans le cas de Sidbec, par exemple, comment est fixée la part de capital-actions qui est fournie par le ministère des Finances, la part d'obligations qui sera achetée par la Caisse ou la part de subventions qui sera accordée par la Société de développement industriel?."

M. Parizeau reprenait ainsi un thème développé lundi par un professeur des HEC et ex-directeur de la planification et de la recherche au ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-P. Vézina.

Celui-ci avait alors démontré le chevauchement de certaines entreprises publiques comme "la SDI, là SGF et SIDBEC qui interviennent toutes dans le secteur manufacturier." "Il n'y a aucun mécanisme pour les dirigeants de ces entreprises d'être au moins informés sur les actions entreprises par les autres."

"L'absence d'un encadrement des différentes interventions directes du gouvernement explique pour une large part les difficultés majeures éprouvées par les sociétés d'Etat dans l'orientation et le choix de leurs investissements" a ajouté Vézina.

Cette duplication de certains objectifs a été mise en évidence par M. Paris lorsqu'il a souligné que la SDI et la Caisse de dépôt participent à des financements conjoints. "Alors qu'auparavant, nous nous partagions les demandes selon leur nature, nous prenons aujourd'hui des risques en commun."

Personne n'a cependant proposé de mécanismes visant à une concertation accrue entre les différents leviers financiers de l'Etat. Un participant a repris au terme du débat les propositions du rapport Tetly sur les investissements étrangers. Le document rendu public par LE DEVOIR au mois d'août dernier mettait de l'avant la création de Missions d'intégration et de coordination industrielles (MICI) afin de coordonner l'action des différents organismes publics créés pour assurer le développement économique du Québec.

Pour sa part, un vice-président d'Air Canada, M. David Bryce-Buchaman s'est fait le défenseur de la société d'Etat qui constitue un trait caractéristique de l'économie canadienne. Celle-ci représentent plus du tiers de l'actif total des compagnies canadiennes et forme un véritable rempart contre la mainmise étrangère, a-t-il ajouté.

Domtar: chute de 28% des profits

La compagnie Domtar a annoncé hier que les bénéfices nets pour le premier trimestre de 1975 ont atteint le total de $13.4 millions, soit 89 cents par action ordinaire par comparaison à $18.6 millions, soit $1.24 par action ordinaire pour la période correspondante en 1974. Le total des ventes et autres revenus a atteint $207.9 millions par comparaison à $206.2 millions pour la même période l'année dernère.

Au cours de l'assemblée générale annuelle tenue hier, Monsieur A.D. Hamilton, président et administrateur en chef de la Société, a qualifié ces résultats de "décevants". Il a cependant ajouté que la politique primordiale de Domtar en matière de planification des exploitations et du programme d'investissements, est de tenter de rétablir une position de coûts plus concurrentiels en Amérique du Nord. "Le niveau soutenu de l'inflation, a-t-il précisé, et ses effets sur les besoins en fonds de roulement, ainsi que la hausse constante du coût des investissements réduisent les fonds disponibles et la valeur de ces capitaux".

Bien que 1974 ait été pour la Société une année record du point de vue des résultats financiers, le président de Domtar a noté qu'elle a toutefois vu l'apparition de tendances à la baisse. Tous les secteurs d'activités — produits chimiques, matériaux de construction, papiers fins, emballages, pâtes, papier journal et bois de sciage— ont montré des signes de fléchissement à la fin de l'année, par suite de la détérioration du climat économique et des problèmes suscités par l'inflation qui ont nui à la bonne marche des affaires.

Le rendement désaisonnalisé de la Caisse de dépôt: 1.3%

Une fois soustraite la croissance inflationniste, le rendement moyen de l'actif de la Caisse de dépôt et placement du Québec, au cours des neuf dernières années, a été de 1.31%. Bien que d'apparence modeste, ce taux réel de rendement se compare fort avantageusement à celui de plusieurs autres institutions financières qui ont obtenu un rendement réel négatif sur les placements au cours de la dernière décennie.

Pour la première fois en Amérique, une entreprise a dévoilé le rendement effectif de ses investissements en tenant compte de l'inflation. Participant au colloque sur les sociétés d'Etat, le directeur général adjoint de la Caisse de dépôt, M. Jean-Michel Paris a tenu à souligner que le rôle de la Caisse n'était pas seulement de faire fructifier les sommes qu'elle doit gérer mais d'assurer l'intégrité de ce capital.

Depuis 1966, la Caisse a connu une croissance continue de son taux de rendement qui est passé de 4.99% à la fin de sa première année d'opération à 7.88% l'an dernier. Cette performance exceptionnelle a permis à la Caisse de battre le rythme de croissance de l'inflation.

Par ailleurs en réponse à une question d'un participant, M. Paris a précisé que la Caisse n'a perdu que $500,000 pour mauvaises créances depuis sa fondation. En 1974, il n'y a eu qu'une seule radiation pour prêts non remboursés.

La Caisse de dépôt et placement gère $3 milliards provenant de six régies gouvernementales et de cinq régimes de rentes des employés du secteur public.

Les fonds mutuels remontent la pente

par Jane Chudy, *Financial Times News Service*

Les fonds mutuels ne sont pas synonymes de succès financier; pourtant leur récente performance marque une nette amélioration.

Les fonds mutuels ont ces dernières années perdu beaucoup de leur attrait auprès des investisseurs, tant à cause des espoirs insensés que l'on avait fondés en eux vers la fin des années '60, qu'à cause de la piètre performance du marché boursier. Le marasme boursier des derniers mois leur a asséné un coup que plusieurs analystes n'ont pas hésité à qualifier de fatal!

C'était peut-être sonner le glas trop tôt. Les nouveaux moyens de planification fiscale, tels les régimes enregistrés d'épargne-retraite, et la forte reprise boursière des derniers trois mois, ont insuflé une nouvelle vigueur au marché des fonds mutuels.

Selon le dernier rapport du Financial Times sur ce genre d'investissement, presque tous les fonds indiquaient une augmentation de la valeur de l'actif au premier trimestre. Si ce regain est dû en bonne partie à la poussée des marchés boursiers, l'indice des industrielles de Toronto s'étant accru de 15%, il reflète aussi une reprise de confiance de la part des épargnants.

Voici quelques indices de cette remontée. Le prix de rachat, aussi appelé la valeur nette de l'actif, de 13, soit 9%, des 138 fonds mutuels, s'est accrû au 31 mars dernier comparativement à seulement 5% de fonds haussiers en date du 31 décembre 1974.

La performance est encore meilleure pour les fonds fiduciaires, ceux gérés par des trusts. Vingt-sept d'entre-eux, soit 49% de l'ensemble, ont enregistré des gains à l'occasion du dernier trimestre. A la fin décembre, leur hausse avait déjà été de 36%.

De tous ces fonds, le grand gagnant est: Altamira Income Fund, géré par Altamira Management de Montraël. La politique du fonds se fonde sur les fluctuations des taux d'intérêt. Sur une période d'une année se terminant au 31 mars, son rendement a été de 14%. Le dernier trimestre seul montre un rendement de 4.6%.

La deuxième place revient à AGF Japan Fund, qui vient de la 24ème position, marquant un gain de 9.1% sur les derniers 12 mois. Sa performance à l'occasion du dernier trimestre a été particulièrement bonne: 23.1%.

Le Canadian South African Gold Fund n'a pas connu un sort aussi heureux. Premier durant les deux derniers trimestres, il a subit une perte de 10%, dégringolant au 62ème rang. Il fallait s'y attendre: le prix de l'once d'or s'est stabilisé alors que les coûts de production ont augmenté en flèche.

Un autre perdant, l'Industrial Pension Fund, troisième en décembre, s'est retrouvé 16ème avec une baisse de 0.8% de l'actif en un an. Mais le plus malchanceux de tous a été All-Canadian Venture Fund, avec une dégringolade de 32.6%.

Il est remarquable de constater que chacun des fonds qui a vu sa valeur s'accroître a progressé à contre-courant des valeurs industrielles. En effet, le principal indicateur de la tendance de la Bourse de Toronto a chuté de 16.3% au premier trimestre. Les fonds mutuels ont cependant l'avantage de pouvoir profiter des paiements de dividendes, ce qui n'est pas le cas de l'indice des industrielles.

Dernière statistique éloquente: environ 81% des fonds mutuels ont fait mieux que les indices boursiers de Toronto à l'occasion du dernier trimestre, contre 67% en décembre; les fonds fiduciaires encore mieux, 95%, contre 87% au trimestre précédent.

Création d'un fichier central des terrains industriels à la CUM

Une banque centrale de données techniques ayant trait aux terrains industriels disponibles sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal sera mise sur pied par l'Office d'expansion économique de la Communauté dans un effort de promotion industrielle complémentaire.

Le nouveau répertoire, préparé avec la collaboration de la Chambre d'Immeuble de Montréal et la section montréalaise de la Society of Industrial Realters, constitue une extension d'une autre initiative de l'Office, le Photo I.L.S. (Photo Industrial Listing Service). Le succès du service d'inscription des bâtiments industriels a incité l'Office à en étendre la portée aux terrains industriels.

MM. Jean-Guy Caron, directeur de l'Office d'expansion économique, et Claude Piché, commissaire industriel de l'Office, ont annoncé, lors d'une conférence de presse aujourd'hui à l'Hôtel Bonaventure, la création de cette banque, qu'ils prévoient rendre fonctionnelle d'ici quatre à six semaines. Ils ont souligné que la Chambre d'Immeuble et le chapitre local de la Society of Industrial Realtors ont tous deux consenti à inciter leurs membres à inscrire toutes leurs propriétés industrielles auprès de l'Office.

Plus de 385 bâtisses industrielles ont été portées sur le Photo I.L.S. depuis sa création en novembre 1973. Du 1er janvier au 31 mars seulement, l'Office a proposé, par les soins de Photo I.L.S., 90 immeubles à divers acheteurs ou locatares. Des représentants de l'Office ont accompagné les intéressés dans 50 de ces immeubles.

LA NATIONALE, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE du CANADA

Veuillez prendre avis que l'assemblé générale annuelle des actionnaires de LA NATIONALE, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DU CANADA aura lieu jeudi, le 15 mai 1975, à 3h30 de l'après-midi, au 410 rue Saint-Nicolas, en la ville de Montréal, province de Québec, afin de considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974, élire les administrateurs, et nommer les vérificateurs et autoriser les adminstrateurs à fixer leur rémunération.

DONNÉ à Montréal, le 30 avril 1975.

Par ordre du conseil d'administration,

Le secrétaire,
Claude Belleau

Sodarcan, ltée

Veuillez prendre avis que l'assemblée générale annuelle et générale spéciale des actionnaires de SODARCAN, ltée aura lieu jeudi, le 15 mai 1975, à 5h00 de l'après-midi, au Cercle de la Place d'Armes, 215 rue Saint-Jacques, en la ville de Montréal, province de Québec, afin de considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974, élire les administrateurs, nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération, et dans le but de considérer et, s'il y a lieu, approuver et ratifier le règlement spécial "D" (1974) décrétant des dispositions spéciales applicables à la compagnie suite à l'émission de lettres patentes supplémentaires déclarant que la compagnie est une compagnie par actions à participation restreinte.

DONNÉ à Montréal, le 30 avril 1975.

Par ordre du conseil d'administration,

Le secrétaire-trésorier,
Maurice Jodoin

Nous fabriquons toujours

ces magnifiques escaliers d'autrefois



Encore mieux! nos ébénistes les installent.

Bois & matériaux de construction

RAYMOND Inc.

distributeur exclusif pour la région de Montréal

11,200, boul. Maurice Duplessis
Montréal, Qué. H1E 1M9
Tél.: (514) 326-2202

Escaliers Colonial Staircases

Brochure disponible sur demande

BONNE CHASSE DANS LES PARCS DU QUÉBEC...

aux chasseurs qui aiment le panache



Entre le 13 septembre et le 21 octobre 1975, les dates variant selon les territoires, 3 111 chasseurs du Québec seront autorisés à chasser l'orignal dans 9 parcs et réserves du Québec.

Les noms de ces chasseurs seront tirés au sort le 16 juin prochain.

Pour vous inscrire, procurez-vous un formulaire de participation. Ces formulaires seront **disponibles du 15 avril au 23 mai** dans les bureaux du Ministère ou auprès des agents de la conservation de la faune.

La chasse contrôlée de l'orignal s'effectuera dans les parcs suivants:

- Dunière
- Haute Mauricie
- Laurentides
- La Vérendrye
- Mastigouche
- Matane
- Mont-Tremblant
- Portneuf
- Saint-Maurice

Votre formulaire dûment rempli doit parvenir au plus tard le 23 mai, à:

Ministère du Tourisme,
de la Chasse et de la Pêche
Chasse contrôlée à l'orignal
Case Postale 8888
Québec, G1K 7W3

Le tirage au sort des candidats choisis sera fait publiquement au Centre de traitement électronique des données du ministère des Finances, 1601, rue Semple à Québec, lundi le 16 juin à 19 heures.

Faites de la découverte votre seconde nature

MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Enquête rejetée sur la gestion de l'ACDI

OTTAWA (CP) — La commission parlementaire des Affaires extérieures a rejeté hier la requête de l'opposition officielle visant à instituer une enquête sur la gestion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Défaite par un vote de 12 à 11, la motion du député conservateur Dan McKenzie, de Winnipeg South Centre, précisait que cette enquête s'efforcerait de déterminer s'il y a eu mauvais usage ou coulage des fonds confiés à l'ACDI.

Les témoignages rendus devant la commission parlementaire, la semaine dernière, avaient notamment démontré qu'une somme de deux millions de dollars prise à même le budget de l'ACDI est longtemps demeurée déposée, sans intérêt, dans une banque du Kenya pendant que les dirigeants du pays attendaient vainement l'aide destinée à la construction d'une école à Nairobi. C'est ce qui a amené le Parti conservateur à se demander si les mécanismes de contrôle du guvernement sur les activités de l'ACDI sont suffisants.

Dans un premier temps, un vice-président de l'ACDI, M. Neil Overend, a indiqué aux membres de la commission parlementaire que le gouvernement fédéral dépose fréquemment des fonds dans des banques d'autres pays, sans pour autant retirer d'intérêts. Le cas de Nairobi n'est pas différent, a-t-il souligné, en faisant valoir que les contribuables canadiens n'y ont rien perdu. De son côté, le député libéral Robert Stanbury a allégué que les activités de l'ACDI peuvent être scrutées à la loupe chaque année au moment de l'étude des crédits et qu'une enquête à cet égard est inutile.

Le transfert de points d'impôt pour financer la sécurité sociale est dépassé (Lalonde)

par Michel Guénard

OTTAWA — Le Québec entend-il demander au gouvernement fédéral le transfert de points d'impôt pour financer ses nouveaux programmes de sécurité sociale? Non, répond, étonné, le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, M. Marc Lalonde, qui soutient qu'en "aucun moment les fonctionnaires québécois ne l'ont officiellement saisi d'une telle requête".

A la veille de la sixième conférence des ministres de la Santé qui s'ouvre aujourd'hui à Ottawa, rencontre qui portera entre autres sur les modalités de financement des nombreux programmes élaborés depuis maintenant deux ans, M. Lalonde a réitéré hier son opposition à toute formule de transferts fiscaux en expliquant que cette avenue financière n'était pas la plus "efficace" pour renflouer ce secteur d'activité.

Suite à la dernière réunion du 18 février, les onze ministres concernés avaient convenu de demander à leurs fonctionnaires d'étudier et d'élaborer les multiples éléments distinctifs à un futur programme de soutien du revenu, y compris les questions relatives aux coûts et au partage des frais.

Aussi M. Lalonde entend-il soumettre à ses homologues provinciaux des propositions concrètes en ce qui regarde le partage des coûts de financement des programmes visant l'incitation au travail par le biais d'un supplément de revenu.

Les propositions fédérales concernant le partage des coûts s'appliqueraient bien sûr au programme national de soutien du revenu (Ottawa et les provinces consacrent déjà des sommes totalisant $12 milliards par année à ce poste) qui vise à permettre à des gens handicapés, ou à des personnes qui ont la garde d'enfants et ne peuvent travailler à l'extérieur du foyer, de vivre décemment.

Ayant en tête les multiples programmes sociaux mis en place par les provinces et la vaste gamme de services que requièrent les personnes dans le besoin, M. Lalonde déclarait hier que l'approche financière qu'il allait proposer à la Conférence avait l'immense avantage d'introduire une nouvelle classification des services sociaux au Canada (garderie de jour, maison de repos, aide juridique, logement, etc)

A ce sujet, le ministre national de la Santé a dit qu'il proposerait une "couverture plus grande des services sociaux pour les personnes handicapées ou âgées."

A part les problèmes d'organisation et de financement de ces divers programmes d'aide aux familles ou aux personnes nécessiteuses, les ministres fédéral et provinciaux de la Santé étudieront les rapports des Conseils consultatifs sur le Régime de pensions du Canada et sur la situation de la femme en ce qui touche la participation du conjoint au foyer.

En février dernier, les ministres responsables avaient convenu de confier l'étude des recommandations formulées dans ces deux rapports au comité permanent sur la sécurité sociale, afin qu'il les évalue à la lumière des modifications proposées dans le cadre de l'harmonisation des Régimes de pensions du Canada et des Rentes du Québec.

A ce moment M. Lalonde avait expliqué que la stratégie des services sociaux mise de l'avant par Ottawa visait à s'assurer qu'avec le temps, ceux-ci formeraient un ensemble cohérent et harmonieux où une personne puisse " se réaliser pleinement grâce à des services de réadaptation, de formation professionnelle, de garderie, d'assistance à la ménagère, etc".

Aussi M. Lalonde, qui s'était donné deux ans en avril 1973 pour compléter son processus de révision de la sécurité sociale au Canada, affronte-t-il aujourd'hui "l'étape finale" du consensus financier. Pour sa part, le ministre national de la Santé trouve qu'une ventilation de programmes à frais partagés entre les provinces et le gouvernement central demeure une approche extrêmement flexible pour les intéressés.

"En effet, explique-t-il, les planificateurs provinciaux pourront déterminer le choix des services qu'ils veulent offrir à leur population et dans quelles proportions ils entendent venir en aide à ces différentes catégories de personnes".

"Si les provinces modifient leurs priorités, ce sont les planificateurs fédéraux qui subiront le contrecoup des nouvelles orientations," de conclure M. Lalonde, allant ainsi au devant des objections de ceux qui soutiennent qu'une intégration trop poussée des programmes à frais partagés dans le secteur des affaires sociales enferme les provinces dans une "camisole de force" dont seul Ottawa a la clé.

Certaines provinces, dont le Québec, ont fait valoir lors des rencontres antérieures (du moins en coulisses si ce n'est pas officiellement à la table de la conférence) qu'une remise de points d'impôt leur permettrait de garder le plein contrôle sur l'évolution future de leur programme.

Sans vouloir partir en guerre contre les diverses formules de péréquation avancées par Ottawa, les fonctionnaires de M. Forget font remarquer que l'élection d'un gouvernement "moins socialisant à Ottawa" pourrait compromettre l'expansion des programmes québécois en matière de sécurité sociale.

La protection de la jeunesse

QUEBEC (PC) — Une Commission de la protection de la jeunesse sera créée et rattachée au ministère de la Justice, annonce le livre blanc de la Justice rendu public hier.

Les membres de cette commission seront désignés sur la recommandation conjointe des ministres de la Justice et des Affaires sociales et ils disposeront d'une autonomie opérationnelle.

Elle aura surtout pour mandat de former et de reconnaître des comités locaux et régionaux qui comprendront un représentant du ministère de la Justice, un représentant du conseil de services sociaux et des personnes oeuvrant localement dans le secteur de l'enfance.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, annonce aussi dans le Livre blanc une douzaine de mesures qui modifieront profondément, dit-il, le champ de la protection de la jeunesse.

Il a aussi annoncé que le gouvernement avait l'intention d'appuyer financièrement les services de bénévoles qui se consacrent à la réadaptation des détenus et des délinquants.

L'Afrique juge le Canada son allié, retient MacEachen

OTTAWA (PC) — Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, était de retour aux Communes, hier, d'une tournée de 17 jours en Afrique au cours de laquelle il a pu constater que les dirigeants des pays visités attendent beaucoup du Canada sur la scène internationale.

Les discussions avec quatre chefs d'Etat et de nombreux ministres du Nigéria, de la Haute-Volta, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Ghana, ont montré en effet que le Canada, considéré comme un allié à cause de son attitude vis-à-vis de la décolonisation, a d'autre part des vues, sinon similaires, au moins compatibles bien souvent, avec celles des dirigeants rencontrés.

Les principaux sujets soulevés au cours de ces nombreux échanges qualifiés de "fructueux" par M. MacEachen, ont été le nouvel ordre économique et la situation en Rhodésie et en Afrique du Sud.

La question des droits de la mer a été aussi soulevée, de même que la possibilité d'utiliser l'Agence de coopération technique et culturelle comme un forum de "consultations politiques multilatérales".

"Ces rencontres ont permis, a déclaré M. MacEachen au cours d'une entrevue avec la Presse Canadienne sur le chemin du retour, de mettre en valeur et de renforcer les relations bilatérales, de consulter nos partenaires politiques... de sentir, en particulier, combien ces pays attachent d'importance à la décolonisation complète de l'Afrique, qui, à mon avis, est inévitable."

Au sujet du Nouvel ordre économique (NOE) réclamé par les pays en voie de développement, le secrétaire d'Etat souligne "la nécessité de s'asseoir et de discuter plutôt que de se lancer des discours à la face les uns des autres".

Le NOE, inscrit à l'ordre du jour de la Conférence des chefs d'Etat du Commonwealth, cette semaine, en Jamaïque, où le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne s'apprête à soumettre des propositions nouvelles, fera l'objet d'une session spéciale des Nations unies en septembre prochain.

Il suppose l'amélioration des termes de l'échange, la stabilisation des prix des produits primaires dont l'économie du tiers monde dépend et la refonte des pratiques commerciales et financières internationales.

"Ces pratiques sont souvent différentes sinon contradictoires à celles généralement admises au Canada actuellement, mais néanmoins nécessaires à la stabilité et au développement économique du reste du monde", a noté à maintes reprises le secrétaire d'Etat canadien qui ajoute que le "Canada adoptera une attitude sympathique et constructive" vis-à-vis des aspirations des pays en voie de développement.

Pour ce qui est de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, les pays africains, malgré une position commune au sein de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), adoptent en fait des positions différentes, certains réclamant un boycottage absolu du régime Foster alors que d'autres entretiennent des relations commerciales fructueuses avec l'Afrique du Sud.

Le Canada respecte la décision de boycotter le régime Smith de la Rhodésie décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies, mais entretient des relations normales avec l'Afrique du Sud, ne permettant pas cependant avec ce pays le commerce de "produits stratégiques".

"Jamais, a remarqué le ministre, l'attitude canadienne n'a été contestée", la position de la Côte d'Ivoire est très proche même de celle du Canada.

La Côte d'Ivoire favorise en effet le dialogue à tout prix, car le pays a besoin de paix pour son développement. Le Nigéria et le Ghana, par contre, adoptent une position beaucoup plus dure, qualifiant de vaine toute ouverture autre qu'un dialogue direct entre les gouvernements concernés et les mouvements internes champions des droits des majorités noires.

Partout, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a été reçu comme un chef d'Etat important, sauf au Nigéria, conscient de sa nouvelle richesse, qui a tenu à traiter le représentant canadien sur une base d'égal à égal.

w.h.perron



Tout pousse en beauté et en quantité... chez w. h. perron !

Sans compter la variété ! Vous trouverez chez Perron des stocks éprouvés de la meilleure qualité et des vendeurs de la plus haute compétence dans leurs "champs d'action". Ils ont fait le tour de bien des jardins et ils sont en mesure de vous aider joliment bien. Adressez-vous à W. H. Perron pour soigner les plates-bandes que vous chérissez jalousement.
Voici un petit échantillonnage de la gigantesque collection de W. H. Perron.
Choix de racines nues ou empotées.

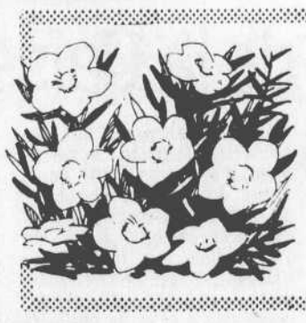
ARBUSTES D'ORNEMENT



CORNUS
(Cornouiller) Le plus beau parmi les arbustes à feuillage diapré. Ses feuilles argentées lui donnent une allure vraiment magnifique.
18" x 24" $2.75
2' à 3' $3.75



HYDRANGÉE
En août ou septembre, vous verrez votre hydrangée fleurir en panicules pyramidales blanches et rosées. Grandes branches (5 à 8)
Arborescens (blancs) $2.75
Pan grand (rose) $2.25
Annabelle (fleurs extra-large blanches, une beauté) $3.95



POTENTILLA
Atteint 2-4'. Cet arbuste donne de magnifiques bouquets de fleurs jaunes.
$2.00 chacun

GRIMPANTS VIVACES



CLÉMATITE
Toujours d'une extrême popularité à cause de ses grandes fleurs très colorées. Toutes sortes de variétés étonnantes.:
$2.75 chacun



LIERRE DE BOSTON
(AMPELOPSIS)
Très robuste. Il grimpe admirablement bien à la brique et à la pierre.
chacun $2.40
10 POUR $21.60



LONICERA
(Chèvrefeuille grimpant ou trompette) Dropmore Scarlet — Fleurs à long tube, rouge écarlate pendant tout l'été. Très vivace. $4.95 Chacun
Goldflame — Fleurs rouges et jaunes, fleurit de juin jusqu'aux gelées.
$4.50 Chacun

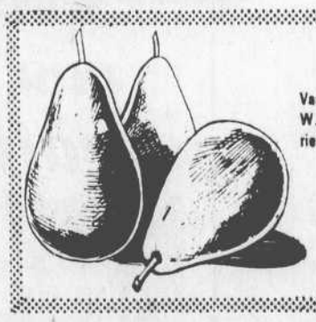
FABULEUX ARBRES FRUITIERS



PRUNIERS
Un choix extraordinaire d'arbres fruitiers. Bleu noir, jaune, bleu, violet et rouge.
$5.50 chacun
3 pour $15.75



POMMIERS
W. H. Perron offre une intéressante collection de variétés d'été, automne et hiver.
$5.50 chacun
3 pour $14.95



POIRIERS
Variétés pour toutes régions. W. H. Perron vend des poiriers qui n'ont pas leur pareil.
$6.95 chacun

Voyez aussi nos: Cerisiers, pêchers, pommes surettes, pommiers, 4-N-1 pommiers et poiriers nains.

UTILISEZ NOS CHARIOTS LIBRE-SERVICE

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval.
(½ mille au nord du pont de Cartierville)

332-3610 (Montréal et banlieues)

CHARGEX

master charge

Ouvert: les jeudis et vendredis jusqu'à 9.00 p.m.
Samedi de 8.00 à 5.00 p.m.

Vaste terrain de stationnement.

SPÉCIAL PRINTEMPS

BONI : GARANTIE 40,000 milles ou 24 mois (Wynn's)

• 4 portes et vitres arrière descendantes
• Coffre presque aussi spacieux que ceux de la Volks et de la Pinto combinés
• Traction avant qui assure une tenue de route supérieure
• Jusqu'à 33 milles au gallon (EPA)
• Freins à disques à l'avant
• Direction à cremaillère



RENAULT 12

Membre de la MADA

CONCORDIA AUTO LTÉE

4440 BOULEVARD LÉVESQUE
ST-VINCENT-DE-PAUL, LAVAL

661-0660

à Laval, Renault, c'est Concordia Auto!